

Centre de recherche
pour l'étude
et l'observation
des conditions
de vie

Sou1995-934

142, rue du Chevaleret
75013 PARIS
Tél. (1) 40 77 85 00
Fax (1) 40 77 85 09

CREDOC-DIRECTION

IMPORTANT

Ce rapport est actuellement soumis à embargo ou à diffusion restreinte par le commanditaire de l'étude dont il traite. Il vous est adressé au titre de vos responsabilités à l'égard du Centre.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS LE
DIFFUSER**

La dynamique du mouvement
associatif, t. 001, dans secteur
environnement - État de la question,
monograph. régionales / F. Agostini,
B. Maresca. Déc. 1995.

CREDOC-Bibliothèque



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE



**LA DYNAMIQUE DU MOUVEMENT
ASSOCIATIF DANS LE SECTEUR
DE L'ENVIRONNEMENT**

Etat de la question et Monographies régionales

TOME 1

***Frédéric AGOSTINI, René-Pierre CHIBRET,
Bruno MARESCA, Jean-Louis FABIANI***

Décembre 1995

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
 PREMIÈRE PARTIE	11
La dynamique du mouvement associatif environnementaliste : éléments pour un état de la question	
Jean-Louis Fabiani	13
Remarques bibliographiques	39
Bibliographie	40
 Mouvements sociaux et associations écologiques. Le détour par les théories de l'action collective	
René-Pierre Chibret	43
Notes	71
 L'approche quantitative du mouvement associatif	
Bruno Maresca	79
 Introduction à la méthodologie d'approche du tissu associatif	
Frédéric Agostini, Bruno Maresca	87
 SYNTHÈSE GÉNÉRALE	101
 Synthèse de l'approche des réseaux associatifs dans le domaine de l'environnement	
Bruno Maresca	103

INTRODUCTION

On ne peut manquer de ressentir très fortement le contraste entre l'affirmation réitérée de l'importance croissante des enjeux environnementaux dans la vie sociale et la faiblesse relative de l'état des connaissances concernant les logiques de l'action collective dans ce domaine. Plus qu'ailleurs, s'affrontent sur ce terrain des prophéties contradictoires : l'inéluctabilité de la marée "verte" d'un côté, l'irréversible déclin du dynamisme associatif de l'autre.

Faut-il admettre que la réflexion sur le mouvement environnementaliste aurait partie liée avec les fluctuations des succès de l'écologie politique, les chercheurs étant portés par les vagues "vertes", et s'évanouissant lors de leur reflux ? Par défaut d'institutionnalisation du thème environnemental dans les enceintes académiques, les sociologues ont lié le sort de leurs investigations à des paris interprétatifs concernant les potentialités politiques des mouvements associatifs. Les promesses des années soixante-dix ayant été déçues, qu'il s'agisse de la confluence des actions collectives en un vaste mouvement social, ou moins ambitieusement de l'émergence de formes alternatives de sociabilité et de socialisation, on a vite conclu au déclin du mouvement associatif tout entier, quand il ne s'agissait peut-être que de l'inadéquation grandissante entre un objet difficile à saisir et les instruments d'analyse qui lui étaient classiquement appliqués. *"Tout se passe comme si les chercheurs qui avaient cru déceler au cours des années soixante-dix dans la montée d'une conscience écologiste la promesse d'une transformation radicale de l'espace public, avaient constaté que l'histoire leur avait donné tort et changé d'objet d'étude"* ¹.

C'est du milieu des années quatre-vingt que l'on peut dater ce décrochage, comme si deux modèles explicatifs s'étaient simultanément effondrés : celui de l'émergence d'un mouvement social comme nouvelle scène centrale de lutte (référence à Alain Touraine) ; celui de l'effervescence associative comme lieu de sociabilité et espace de socialisation (référence aux travaux se situant dans la postérité du *"Cercle de la France bourgeoise"* de Maurice Aghulon). Il faut sans doute ajouter à ce naufrage l'imputation de l'environnementalisme à la diffusion de valeurs post-matérialistes et la lecture de ces mouvements comme traduction d'intérêts de fractions de classe (qu'on évoque sous ce rapport la petite bourgeoisie nouvelle, intellectuelle, ou les couches moyennes). Ne survivrait alors de cet arsenal explicatif que la problématique des groupes de pression.

¹ Fabiani, J.L. *"Politisation des enjeux et analyse sociologique"* Rapport de recherche, SRETIE, 1986

Herbert Kitschelt, l'un des meilleurs observateurs de l'environnementalisme européen pour la perspective comparatiste, remarque que ce domaine voit coexister des études empiriques aux ambitions limitées sur les "conduites collectives" et les mobilisations, caractéristiques des formes standardisées de la sociologie politique anglo-saxonne, et des théories générales aux accents prophétiques qui seraient plutôt une spécialité continentale ². Si ce constat est fondé, il suffit à expliquer pourquoi l'analyse de la situation du mouvement associatif français se heurte à la rareté des données cumulables, qu'elles soient le produit de la confrontation de monographies, de la collecte d'informations issues de sondages, ou du recoupement de chiffres sur les adhésions et les mobilisations. Ceci étant, on ne prétend pas proposer, ex-nihilo, la création d'un observatoire de la vie associative. Notre objectif veut tout d'abord contribuer à la redynamisation d'un champ de recherches aujourd'hui largement délaissé parce qu'il n'apparaît pas, socialement et conceptuellement, comme un domaine "chaud". Dans cette tentative, nous avons pour objectif de tenter le renouvellement des instruments d'analyse : sortir de la seule évaluation des potentialités d'un mouvement, de la description des caractéristiques de ses adhérents ou de la périodisation de ses phases de mobilisation, pour aborder préférentiellement la constitution des réseaux et des espaces de négociation, en particulier à l'échelon régional.

Nous avons préféré abandonner le questionnement traditionnel sur les capacités de l'environnementalisme à devenir un acteur central de l'historicité ou même, plus modestement, sur les déterminations de classe influant sur l'affiliation et la mobilisation. En adoptant une entrée délibérément localisée (la région, le département), nous ne souhaitons pas faire oeuvre monographique, mais plutôt exploiter la perspective comparative, avec l'objectif de réintégrer dans un dispositif d'ensemble les explications partielles que suscitent les recherches ancrées dans la matière des particularités locales.

La recherche s'est déroulé en deux moments.

1. La constitution d'un état de la question relatif au corpus de l'explication sociologique mobilisé sur les questions relatives à l'environnement : modes d'articulation au territoire et à la multiplicité des scènes sociales, fluctuation du militantisme et de la mobilisation, formes spécifiques de sociabilité, fonction de socialisation et d'éducation (notamment ce que l'on pourrait appeler le rôle de "pédagogie démocratique").

Il s'agit aussi de synthétiser les approches typologiques du mouvement associatif, en fonction de l'inscription territoriale, de la spécialisation thématique, de l'ancienneté, des

² Kitschelt, H. *"New social movements"* San Diego, 1983

processus de recrutement, de la relation au public et au politique, des formes de dénonciation et d'action.

2. La confrontation de deux études de cas sur la base d'observations régionales (région Auvergne et région Ile-de-France) nous permet de développer les pistes explicatives pouvant rendre compte de la dynamique de structuration du tissu associatif ; en particulier l'analyse des effets de la redistribution des pouvoirs, issue de l'application des lois de décentralisation, sur la constitution de nouvelles scènes de négociation, sur les stratégies de mobilisation des ressources, et de fonctionnement en réseau, sur la spécialisation des domaines d'interventions et les stratégies d'action et d'institutionnalisation.

Le présent rapport comporte trois tomes, consacrés à la présentation, respectivement, d'un bilan des travaux et des problématiques de recherche (tome 1), de la monographie régionale de l'Ile de France comportant en particulier une analyse détaillée du contexte de la Seine-et-Marne (tome 2), de la monographie consacrée à l'Auvergne, abordant en détail le cas du département du Puy-de-Dôme (tome 3).

En conclusion, ce travail permet de discuter la faisabilité et l'opportunité de la mise en place d'un protocole d'enquête systématisable, permettant le suivi dans le temps des réseaux d'associations (et correspondant à l'idée d'observatoire), perspective qui avait été à l'origine de la commande du Ministère de l'Environnement.

Première Partie

LA DYNAMIQUE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF ENVIRONNEMENTALISTE

ELEMENTS POUR UN ETAT DE LA QUESTION

**LA DYNAMIQUE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF
ENVIRONNEMENTALISTE :
ELEMENTS POUR UN ETAT DE LA QUESTION**

Jean-Louis Fabiani

1- UN CHAMP DE RECHERCHE RELATIVEMENT DÉLAISSÉ

Le projet d'une analyse raisonnée des travaux existant dans le domaine associatif ayant pour critère de mobilisation des enjeux environnementaux (dans leur définition la plus large) se heurte à l'état de déprise, au moins apparent, qui caractérise ce champ de recherche en France³. Il est significatif que Marc Mormont, dans le bilan très informé qu'il dresse de l'état de la recherche en sciences sociales concernant l'environnement dans notre pays (Mormont 1993), ne consacre pas de développement particulier à la question des mobilisations associatives. C'est seulement à travers des remarques relatives à l'affrontement des cultures de la nature ou aux conflits d'usage portant sur des portions du territoire que la question des mobilisations est posée, de manière presque adventice. On pourrait objecter à ce point de vue le fait qu'il laisse de côté un certain nombre de travaux (le plus souvent à caractère monographique) portant sur la composition du mouvement associatif ou sur les stratégies qu'il met en oeuvre pour obtenir gain de cause. Il est bien naturel que ces travaux, quel que soit leur intérêt ou leur pertinence pour comprendre des situations singulières, aient moins de visibilité que des analyses qui mobilisent un "paradigme" ou une théorie.

Revenant sur les travaux sociologiques concernant les questions d'environnement ayant dominé au cours des vingt dernières années, Marc Mormont fait pertinemment remarquer que "l'ensemble de ces analyses -déjà anciennes pour certaines- ont en commun d'étudier l'articulation territoire-groupe social-Etat, question qui s'est développée surtout dans les années 70" (Mormont 1993 p. 24). Il n'est pas difficile de voir les limites qu'enveloppe ce type d'analyse, prise très largement dans une conjoncture théorique aujourd'hui datée, et qu'on pourrait définir à partir d'une problématique de la domination symbolique, qu'elle s'inscrive dans une logique des "équipements de pouvoir" ou dans une application de la lutte des classes (ou plus généralement des fractions de classe) à l'explication des usages sociaux de l'espace socialement qualifié comme "naturel". La première limitation inhérente à ces analyses est celle qui leur impose un centrage problématique sur l'imposition par l'Etat de définitions ou de qualifications du territoire dont les mouvements sociaux qui expriment et contribuent à diffuser des normes d'utilisation des ressources naturelles (au premier rang desquels on trouve les écologistes et les divers acteurs de mobilisations contre-culturelles) ne sont que les avant-courriers ou les facilitateurs : l'Etat ne serait jamais bien loin quand les thèmes du "retour à la

³ Les remarques qui suivent ne prétendent pas à l'exhaustivité. Il s'agit, à travers un parcours des travaux les plus significatifs dans ce domaine, de contribuer à la réflexion sur les manières de réinvestir un objet de recherche.

nature" apparaissent, même lorsqu'ils prennent la forme d'une humeur anti-institutionnelle. Autre grille d'analyse : au travers de l'émergence de nouvelles relations à la nature plus respectueuses de ses équilibres et de ses rythmes, gît inévitablement la condamnation de pratiques "populaires" de l'espace ou de la nature, qui seraient plus ouvertement -ou plutôt naïvement- prédatrices que d'autres et de ce fait plus vulnérables à la stigmatisation écologique. Dans ce cas, toutes les questions relatives aux caractéristiques et aux formes d'action des mouvements sociaux apparaissent comme secondaires et dérivées par rapport à la problématique centrale. La dynamique associative passe évidemment au second plan.

La seconde limitation qui affecte ces analyses porte selon Marc Mormont sur une sorte de disposition hypercritique de la sociologie française dans ce domaine, puisqu'elle "vise toujours à débusquer derrière le projet écologique un projet social ou culturel qui "utilise" la science ou les modèles naturels" (Mormont 1993 p. 25). On reconnaît sans peine ici une figure longtemps dominante, mais aujourd'hui en net déclin, de notre tradition sociologique, fondée sur le soupçon et la dénonciation : dans cette perspective, la science sociale ne vaudrait pas une heure de peine si elle n'affichait pas comme objectif principal le fait de mettre au jour les déterminations cachées de comportements manifestes.

Autant le dire : les remarques de Mormont portent surtout sur un état antérieur de la sociologie française. L'humeur a aujourd'hui considérablement changé, et bien des auteurs épinglés dans son bilan critique reconnaîtraient bien volontiers que les schémas interprétatifs qu'ils ont privilégiés ont contribué à exclure du champ de l'analyse une série de questions dont l'enjeu est pourtant central. D'une certaine manière, la sociologie du dévoilement rate son objet dans la mesure où elle le nie dans le même mouvement par lequel elle le constitue. L'ébranlement des paradigmes "holistes" et les nouvelles formes d'intérêt pour les modes d'expression de la rationalité individuelle ont rencontré, dans le monde social, une préoccupation plus soutenue pour l'action des citoyens. En effet la question des associations voit se nouer inextricablement une conjoncture théorique et une conjoncture idéologique et politique. Les fluctuations de l'intérêt "savant" pour le monde associatif ne peuvent être entièrement rapportées à la dynamique propre au champ des sciences sociales, bien que la montée en puissance de la science politique n'ait pas été sans effet sur la manière dont nous concevons les questions : elles sont aussi l'expression des transformations des formes de l'engagement civique depuis une quinzaine d'années.

Il convient également de remarquer que les travaux les plus récents dans le domaine de la sociologie de l'environnement ont pour une grande part délaissé depuis le milieu des années 80 les problématiques hypercritiques issues de la référence croisée aux travaux de Michel Foucault et de Pierre Bourdieu : la scène centrale des recherches s'est déplacée vers la question

de l'expertise qui a constitué le point de rencontre des propositions les plus convaincantes, en tant qu'elle fournit des modes d'articulation originaux entre le savoir et le pouvoir (Fabiani et Theys 1987, Theys et Kalaora 1992). L'histoire de la naissance des enjeux environnementaux aussi bien que celle de l'institution des normes et des seuils, qui prend en compte l'efficace propre des particularismes nationaux et l'analyse des conjonctures d'urgence dans lesquels les scientifiques se trouvent sommés de fournir des réponses immédiates, donnent lieu à la constitution de nouveaux objets sociologiques, comme celui de "forum hybride" mis en place par Michel Callon et Arie Rip (Theys et Kalaora 1992) : il permet de comprendre quels types de négociations et d'agencements aboutissent à l'établissement de normes socio-techniques. On retrouve ici indirectement une problématique de l'action collective, mais elle est redéfinie à partir de la problématique que François Ewald définit comme "négociation infinie sur les valeurs" (Theys et Kalaora 1992). La question de la participation démocratique à la prise de décision en matière d'environnement constitue bien évidemment une des dimensions de la question de l'expertise, dans un monde où se trouvent paradoxalement associées la multiplication des systèmes de maîtrise du risque et la montée des incertitudes : mais dans cette perspective, le problème que posent l'émergence des dynamiques associatives reste limité à la question de savoir sous quelles formes le militantisme peut conduire au développement d'une capacité d'expertise spécifique.

La réflexion sur les associations a été également affectée par le reflux des problématiques liées en France à l'émergence de "nouveaux mouvements sociaux" : la sociologie d'inspiration prophétique qui avait construit son projet intellectuel sur le pari du développement de nouvelles luttes a radicalement changé d'objet et contribué à disqualifier les recherches consacrées à ce domaine. Ayant l'occasion d'analyser en 1986 la faible préoccupation des sociologues français pour la question, je remarquais que "l'intérêt des sociologues pour la question semble aujourd'hui faiblir, au point quelquefois de s'effacer. Tout se passe comme si les chercheurs qui avaient cru déceler au cours des années soixante-dix dans la montée d'une conscience écologiste la naissance d'un nouveau mouvement social, avaient constaté que l'histoire leur donnait tort, et changé d'objet d'étude. Le fait que ce thème ait presque disparu de l'agenda des sociologues vient conforter la représentation désormais dominante du reflux, voire du déclin de ce type de préoccupation : la thématique de la crise du débat public sur l'environnement est alimentée par les revers électoraux répétés de l'écologie politique et par l'échec de certaines mobilisations récentes, notamment à propos de l'énergie nucléaire (Fabiani 1986 p. 2). Neuf ans après ce constat, peut-on de manière aussi simpliste relier un état de la recherche à une conjoncture idéologico-politique? Il est clair qu'une fois admises les fluctuations inhérentes aux mobilisations environnementales (liées aux intermittences de l'engagement, au caractère conjoncturel ou territorialisé des formes dominantes d'action collective, ou aux caractéristiques sociales des agents impliqués), on ne peut pas raisonnablement faire dépendre l'état du questionnement sociologique du niveau de

développement de l'action collective (même si l'on suppose que des mobilisations intenses sont de nature à rendre l'objet "chaud" pour les sciences sociales). D'ailleurs, l'histoire n'a pas franchement donné raison à ceux qui avaient enterré en France toute possibilité pour les mobilisations environnementalistes de jouer un rôle politique important. Il me semble qu'on peut attribuer le reflux analytique à quatre types de cause :

- la contamination de l'analyse sociologique par des représentations instantanées et éphémères du monde social (à l'inverse d'une conception "braudélienne" de la temporalité sociale, le changement permanent est privilégié comme schème d'interprétation, et l'on peut, au gré des saisons, constater la mort ou la résurrection de l'environnementalisme). Ces analyses font en outre bon marché du fait que l'environnement n'est pas encore un objet pleinement institué dans l'espace public et qu'il est de ce fait difficile de parler en termes univoques de la question du rapport des Français aux enjeux environnementaux.

- le mixte tautologico-prophétique qu'a constitué en France le discours sur les potentialités que recélaient les nouveaux mouvements sociaux en vue de constituer un acteur central de l'historicité (qui suppose l'affirmation de l'existence d'une "scène centrale des luttes" en tant que telle très peu nouvelle, mais bien plutôt tribut implicite payé à de très canoniques formes d'analyse) a débouché sur une impasse. Mais le constat d'échec très lucidement établi par Alain Touraine lui-même a au moins le mérite de "désenchanter" la question de la mobilisation à propos de l'environnement (de relativiser ainsi la "nouveau" des formes d'action collective) et de la déconnecter du prophétisme ou de la philosophie sociale. Il permet aussi de poser à nouveaux frais la question de l'articulation entre les assertions théoriques et les études empiriques qui sont menées sous leur bannière. Mais on pourrait faire des remarques analogues à l'égard d'autres conceptualisations de ce type de mouvement, telles qu'elles sont apparues principalement en Allemagne et aux Etats-Unis :

- le caractère vague et non opératoire du recours explicatif aux valeurs "post-matérialistes" (Inglehart 1977, Inglehart 1990) pour rendre compte de l'émergence de nouvelles formes de sensibilité politique ou d'action collective dont on peut montrer : 1) qu'elles ne permettent pas de rendre compte du décalage entre la diffusion universelle de certaines valeurs culturelles et le caractère marginal des nouveaux mouvements sociaux; 2) qu'elles présentent largement le caractère d'une hypothèse *ad hoc* dans la mesure où à une même situation par rapport aux valeurs correspondent des réponses politiques très contrastées.

- les limites objectives des interprétations en termes de caractéristiques sociales des participants à des mouvements environnementaux. Il n'est guère besoin d'insister sur les

interrogations que fait peser sur ce modèle explicatif le caractère interclassiste d'un bon nombre de mobilisations ou de structures associatives.

On pourra être plus précis sur le fait que les groupes sociaux qu'on caractérise comme acteurs principaux de ces mouvements sont définis de manière très diverse et quelquefois contradictoire. La référence très largement utilisée aux "nouvelles classes moyennes" ou à la petite bourgeoisie nouvelle, outre le fait qu'elle mériterait une meilleure assise empirique, n'est souvent que le masque d'une sorte de paresse intellectuelle. Des travaux récents mettent d'ailleurs en question la relation mécanique entre l'appartenance aux classes moyennes et la préoccupation environnementaliste : je pense en particulier aux enquêtes suédoises en cours sur les pratiques quotidiennes de l'environnement : "le revenu et les autres caractéristiques socio-économiques ne semblent pas avoir d'effet déterminant sur la propension à innover dans le domaine des styles de vie environnementaux (Martenson 1995 p. 13). Un éclairage complémentaire est fourni par la présentation de l'enquête menée par Thomas Regazzola en Auvergne : "la non homogénéité de ce milieu s'est imposée, avec sa fragmentation, ses stratifications internes et surtout avec la présence d'acteurs qui, tout en se réclamant du même paradigme de la nature et du patrimoine naturel, abordent le problème de l'environnement par des approches non conventionnelles et peuvent même poursuivre des stratégies de nature contradictoire" (Regazzola 1994, p. 2). Est pointé ici un aspect important des choses, sur lequel il conviendra de revenir : celui de la non-cohésion, voire la non cohérence, de cette forme d'action collective. Pourtant rien ne serait pire que l'abandon de toute référence à la composition sociale du mouvement associatif au motif que son analyse en termes morphologiques ne donne pas lieu à des conclusions univoques. S'il est vrai qu'une analyse qui fait de l'environnementalisme l'expression pure et simple d'intérêts de classe ou de fractions de classe est à la fois inexacte et intellectuellement peu productive, on aboutirait à jeter le bébé avec l'eau du bain si l'on disqualifiait la question des caractéristiques socio-démographiques du recrutement. Mais il est vrai que ce type d'information est très souvent difficile à collecter, et que l'oubli de la référence aux caractéristiques sociales des militants enlève à bon compte une épine du pied aux chercheurs.

Les remarques qui précèdent portent évidemment pour l'essentiel sur la situation française. Il faudrait esquisser un cadre comparatif pour confronter les "traditions" nationales d'analyse. Deux mots simplement là-dessus : c'est autour des contradictions de l'Etat-Providence ou, plus généralement encore, du processus de modernisation qu'on peut nouer les éléments d'une théorie explicative des nouveaux mouvements sociaux. L'Etat-Providence encourage la mobilisation dans la mesure où la sécurité matérielle qu'il procure oriente les revendications vers des objets non économiques ou non strictement économiques (Kitchschelt 1989). En outre, les services offerts aux citoyens engendrent une série d'insatisfactions qui suscitent à leur tour le développement d'une humeur consumériste (Hirschman 1981). C'est

autour des effets pervers de l'Etat-Providence que s'est articulé la problématique de la mobilisation des consommateurs de services contre les appareils : c'est cet ancrage qui permet de comprendre la dimension symbolique des luttes, les formes d'expression identitaire aussi bien que l'objet des revendications (maîtrise des biens collectifs, aspect "auto-référentiel" de l'action, etc.). La redéfinition de l'espace même du politique découle de cette configuration inédite, dont on pourrait montrer cependant qu'elle se rattache à des formes plus anciennes. Sans aller plus loin, on se doit de poser la question du rapport que ces théorisations entretiennent avec des recherches empiriques portant sur des mobilisations spécifiques (celles-ci ont-elles pu éventuellement fonctionner comme test de réfutation de la théorie, la théorie est-elle vraiment à l'oeuvre dans les investigations de terrain ou est-elle seulement un élément décoratif ? Quels sont les rapports entre ces théories ou leurs dérivés empiriques et les justifications des militants?). Il est fréquent qu'on retrouve dans ces théories une philosophie de l'histoire qui fonctionne comme présupposé. La question se pose alors de savoir dans quelle mesure l'aggravation récente de la crise qui affecte l'Etat-Providence peut rendre ce type d'analyse obsolète.

2- LES SOURCES D'INFORMATION

Revenons à la situation française : le risque qui prévaut n'est pas aujourd'hui celui de la surabondance théorique (il semble au contraire qu'on se méfie de toute théorisation, voire de toute généralisation dans ce domaine), mais celui du caractère monographique et positiviste des recherches ou des collectes de données disponibles. Il n'est pas question de se limiter aux travaux portant explicitement sur le mouvement associatif. Une des ambitions de cet état de la question est au contraire de s'interroger sur les rapports que cet objet, apparemment bien délimité, entretient avec d'autres formes de mobilisation collective ou de participation publique. C'est la raison pour laquelle, au-delà de l'identification rapide des travaux intéressants dans ce secteur, je proposerais de réfléchir plutôt à la manière dont on peut réinvestir ce domaine en croisant des problématiques empruntées à d'autres régions de la sociologie (je pense en particulier à tout ce qui touche à l'analyse des formes de sociabilité, des réseaux sociaux, de la représentation politique et de la délégation). Il me semble en effet impossible de tirer d'un état de la question *stricto sensu* les éléments d'un cadre d'analyse. On peut cependant contester le fait que nos remarques entrecroisent en permanence un propos sur les limites des analyses en termes de "nouveaux mouvements sociaux" avec la présentation de travaux sur l'action associative. Il convient de garder ce fait présent à l'esprit afin de ne pas mélanger les deux sujets.

On peut prolonger le constat critique en soulignant que le mouvement associatif en matière d'environnement ne saurait être assimilé à l'écologie politique, même s'il en est indissociable. Pour répondre à cette critique, on rappellera qu'une des spécificités de l'écologie française, comme le remarque à juste titre Marc Abélès, est bien d'avoir privilégié l'investissement dans le domaine associatif aux dépens d'une logique de confrontation avec l'Etat et de politisation intense des enjeux environnementaux : "A la différence des Allemands, les Français n'ont pas alors choisi l'affrontement direct avec l'Etat. En fait ils ont préféré s'investir dans les sociétés de protection de la nature, et plus généralement au sein du milieu associatif régional et local. Leur organisation nationale, *Les Amis de la terre*, ne se mobilisait pas dans le combat électoral" (Abélès 1993 p. 8). La politisation est en règle générale le produit d'un investissement associatif inscrit dans la durée et qui lui confère une bonne partie de son aspect innovant : "Le soubassement de l'écologie politique, c'est un mouvement associatif axé sur la protection de la nature. Les solidarités écologistes se sont forgées dans des luttes ayant pour enjeu aussi bien la protection des sites que les pollutions ou le nucléaire. Cet ancrage associatif n'est pas sans analogie avec celui qui alimenta la dynamique socialiste. Les cadres du mouvement sont issus du militantisme associatif qui représente à la fois une école de lutte et la meilleure prévention contre le virus politicien" (Abélès 1986 p. 13). Les analyses de science politique confirment ce point de vue, encore qu'elles illustrent l'hétérogénéité relative des trajectoires militantes. Dans un ouvrage récent, Daniel Boy, Vincent Jacques Le Seigneur et Agnès Roche sont en mesure de montrer, à partir de l'analyse d'un corpus d'entretiens avec des élus locaux écologistes, que "les exemples d'engagements associatifs induits par un problème local sont nombreux et divers" (Boy 1995 p. 46). L'implication dans le local comme expérience primitive de l'action politique constitue une caractéristique du mouvement écologiste. L'investissement dans l'action politique est d'ailleurs très souvent lié à la précocité et à l'intensité de l'engagement associatif.

Pour la commodité de l'analyse, je distinguerai deux niveaux : le premier est celui de l'information que l'on peut tirer des enquêtes ayant fait l'objet d'une publication. Le second est celui des schèmes d'analyse ou des propositions théoriques qui organisent l'interprétation des données, au moins dans les cas les plus stimulants. Pour ce qui est de l'aspect informatif des choses, on peut opérer une nouvelle distinction entre :

1) les analyses de données générales sur la vie associative (création, critères d'appartenance, sélectivité différentielle du militantisme associatif, caractéristiques et fonctions sociales de la multi-appartenance). Le meilleur exemple de ces analyses reste l'enquête INSEE-INED pilotée par François Héran (Héran 1988). Une des principales questions qui se posent est précisément celle qui consiste à savoir jusqu'à quel point les données disponibles sont cumulables et exploitables.

2) les monographies sur des associations constituées au travers de l'étude minutieuse de conflits localisés : le meilleur exemple est ici constitué par les travaux coordonnés par Pierre Lascoumes (Lascoumes 1988). L'enquête de Tiphaine Barthélémy et Florence Weber (1986) constitue une approche originale, dans la mesure où elle s'attache particulièrement à évaluer les formes différentes de référence à des savoirs écologiques constitués dans les mobilisations territoriales (Barthélémy 1986). Ces études mettent l'accent sur les aspects spécifiques du recrutement associatif, les formes d'organisation ou de sociabilité qui se développent à propos des mobilisations environnementales, les conditions de la mobilisation des ressources et les modes de relation avec les interlocuteurs institutionnels.

3- L'EXCEPTION FRANÇAISE ?

Depuis Tocqueville, on a multiplié les constats selon lesquels les Français étaient peu enclins à s'engager dans des mouvements basés sur l'association volontaire. De nombreuses monographies et quelques enquêtes comparatives internationales tendent à corroborer ces affirmations (Almond 1963, Wuthnow). On attribue en général à l'organisation centralisée du pouvoir et à l'histoire propre du développement de l'Etat en France la faiblesse relative des mobilisations associatives. L'engagement volontaire ne ferait tout simplement pas partie de notre culture politique, à la différence de ce qui se passe en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Ce dernier pays est au contraire le plus souvent décrit comme "*nation of joiners* " (Curtis 1992) que Tocqueville avait analysée dans la *Démocratie en Amérique*. Il existe relativement peu de bases de comparaison internationale, et celles-ci sont, comme en d'autres domaines, affectées par les différences concernant le mode de constitution des données. Le travail de Curtis et de ses collègues permet toutefois de préciser la situation de la France par rapport à d'autres pays dont le développement économique est comparable. L'étude est fondée sur l'analyse secondaire des données issues des *World Values Surveys* de 1981 et 1983⁴.

Si les Américains sont en tête en ce qui concerne le taux d'adhésion à des associations volontaires toutes catégories confondues avec 72,7 %, les Français, les Italiens, les Espagnols et les Japonais s'engagent relativement peu dans ce type de mouvement, puisque le taux d'adhésion est respectivement de 27,2%, 25,9 %, 30,8 % et 30 %. Moins d'un tiers des habitants de ces quatre pays déclare appartenir à une association, contre plus de la moitié au minimum jusqu'aux trois quarts des habitants des grands pays développés anglophones : ainsi l'Australie compte 61

⁴ Il s'agit des surveys dirigés par Inglehart. Seules les réponses émanant des plus de 21 ans ont été retenues par Curtis et ses collègues. La taille des échantillons varie de 312 pour l'Irlande du Nord à 2325 pour les Etats-Unis. L'échantillon français est de 1104 personnes.

% de membres déclarés, contre 58,1 % au Canada et 53,1 % en Grande-Bretagne. Quant au taux de participation effective à l'activité associative, mesuré par la déclaration du bénévolat, il révèle aussi des différences importantes : 15,7% en France contre 31,8 % aux Etats-Unis. Toutefois, on aboutit à des résultats quelque peu différents si l'on exclut l'appartenance à des églises ou à des associations religieuses : 25,1 % des Français adhèrent à une association hors religion contre 47,1 % d'Américains. Une partie de l'exception américaine est due à l'importance des mouvements religieux et sectaires dans ce pays. L'introduction de variables de contrôle, si elle corrige quelque peu le tableau d'ensemble, confirme la faiblesse relative de la France, tant pour le taux d'adhésion que pour le taux de participation.

L'enquête comparative fait en outre apparaître un certain nombre de variables favorisant l'adhésion à des mouvements associatifs : le niveau d'éducation (plus il est élevé, plus on a de chances d'être un adhérent), l'âge (globalement les personnes âgées adhèrent plus que les jeunes; mais si on exclut l'adhésion à une église ou à un syndicat, les plus de soixante ans ont un taux d'adhésion légèrement plus bas que les individus d'âge intermédiaire), l'activité professionnelle (le plus fort taux d'adhésion apparaît chez ceux qui ont un emploi). Les autres variables (sexe, résidence, statut marital) ont nettement moins d'effet.

L'enquête de Curtis et de ses collègues est intéressante car elle montre que l'exception américaine est très largement liée à l'importance de l'engagement religieux. Si on exclut l'adhésion à des associations religieuses, on constate que les scores américains sont comparables à ceux d'autres pays caractérisés par une forte participation des citoyens à la vie associative. La structuration même de la vie religieuse implique en outre que les pays protestants aient une offre d'églises et de sectes beaucoup plus riche que les pays catholiques. Mais ceci laisse par exemple en dehors de l'explication les scores de la Belgique, nettement plus élevés que ceux de la France, de l'Italie ou de l'Espagne. On ne peut pas non plus tirer de l'industrialisation et d'urbanisation des éléments déterminants de la propension à s'engager dans l'action associative. Le haut degré de centralisation et la force du système hiérarchique semblent détenir plus de force explicative, en particulier lorsqu'il s'agit de rendre compte du cas français. Ce que l'enquête comparative établit, c'est qu'il est impossible de mettre au jour un facteur explicatif unique susceptible de rendre compte des différences nationales.

Il faut remarquer que les chiffres concernant le nombre de Français déclarant appartenir à une association varie en fonction des enquêtes : l'enquête de Curtis, basée sur un échantillon de 1104 personnes, donne 27,2 % contre 38 % pour l'enquête d'Héran (voir ci-dessus), 46 % selon l'enquête du CRÉDOC et selon d'autres comptages (Barthélémy 1994 p. 11). Les variations dépendent en grande partie du choix de la population sur laquelle s'effectue le comptage (tous les Français ou seulement ceux qui sont âgés de 15 ans ou de 18 ans et plus, voire de 21 ans), et

secondairement de la méthodologie utilisée : celle-ci peut saisir de façon privilégiée le sentiment d'appartenance à une association ou au contraire l'adhésion au sens le plus large. La notion d'association ne présente pas un caractère suffisamment unifié pour qu'on puisse utiliser les chiffres comme des indicateurs univoques de l'état de la "vie associative", laquelle ne constitue pas non plus une scène sociale homogène. Quoiqu'il en soit, ces chiffres, s'ils permettent de nuancer le thème rebattu de la misère associative française, n'en révèlent pas moins une spécificité des formes du regroupement volontaire dans notre pays. Martine Barthélémy a toutefois raison de mettre en question les "généralisations sur la pauvreté de la vie associative en France" (*ibid*).

Toutes les enquêtes indiquent une augmentation régulière du nombre de Français qui font partie d'une association depuis le début des années 60 jusqu'au milieu des années 80, quelle que soit la base de comptage considérée. Ainsi l'enquête sur les pratiques culturelles des Français fait apparaître que le pourcentage d'individus de 15 ans et plus qui appartiennent à une association était de 28 % en 1973, de 32 % en 1981 et de 38 % en 1988 (Pratiques 1990). L'évolution récente est plus difficile à saisir : le thème du recul du militantisme "post-soixante huitard" (CRÉDOC 1988) et de la fin du "boom associatif", qui peut être corroboré par le tassement du nombre de créations au cours des années 80, recouvre sans doute des réalités sectorielles très contrastées. On constate d'ailleurs une reprise de la tendance à la hausse à la fin des années 80 : ceci semble être effectif dans le domaine de l'environnement (Forsé 1993).

4- UN UNIVERS SÉLECTIF

L'enquête de l'INSEE-INED conduite par François Héran ne suffit pas en tant que telle à fournir un schéma interprétatif d'ensemble au mouvement associatif. Mais elle peut utilement contribuer au cadrage de la réflexion. L'objet considéré (l'adhésion à une association) est beaucoup trop vaste pour qu'on puisse aisément trouver des éléments explicatifs unifiés. L'expression de "mouvement associatif" est trompeuse dans la mesure où l'adhésion à une association recouvre des pratiques très différenciées : le fait que 38 % de la population française adhère à une association ne dit rien de la diversité des courbes d'adhésion et surtout du mode de présence dans les associations. Ce chiffre exprime surtout l'importance relative de l'adhésion à des clubs sportifs, des syndicats ou des organisations professionnelles, des associations d'anciens combattants ou de parents d'élèves. L'enquête de F. Héran insiste sur l'absence de fiabilité des résultats concernant les associations de quartiers ou les associations pacifistes tant le nombre d'individus déclarant y adhérer est limité. L'enquête montre à quel point les associations

qui touchent le plus vaste public sont éloignées d'une définition militante ou simplement volontariste de l'action. A cet égard, la notion de "boom associatif" des années soixante dix doit être ramenées à de justes proportions. Héran peut ainsi parler de "décalage" entre le traitement médiatique de la vie associative (on se risquera aussi à ajouter : et en partie sociologique, tant cette idée a cours chez plusieurs auteurs) et la réalité chiffrée.

L'enquête montre que plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus augmentent les chances d'adhérer à une association. L'adhésion est également fortement corrélée au niveau de diplôme. Héran distingue dans cette ordre d'idées "la sociabilité volontiers militante des intellectuels" (p. 27) de formes plus "fonctionnelles" d'adhésion caractéristiques des ingénieurs et des professions libérales. L'enquête ne permet pas vraiment de conclure à propos de la thèse fréquemment soutenue dans les études sur les associations de défense de l'environnement faisant du mouvement associatif "l'instrument privilégié de la petite bourgeoisie nouvelle" (Héran p. 30) sans que soient apportés des éléments de corroboration empirique. Héran est très prudent à ce sujet : "Outre que cette vision s'appuie souvent sur l'étude du profil des seuls adhérents et néglige la structure des taux d'adhésion, elle semble se fonder sur une extrapolation à partir du cas particulier des associations culturelles, en réalité trop limité pour être généralisable. C'est surtout chez les femmes que pourrait se vérifier la thèse d'une affinité particulière entre le mouvement associatif et la petite bourgeoisie diplômée; mais les taux d'adhésion féminins, rappelons-le, sont largement inférieurs aux taux masculins" (Héran p. 30).

Les résultats de l'enquête, du fait même de son protocole, ne peuvent être que d'un secours limité pour une réflexion sur l'associationnisme environnementaliste, tant elle recouvre des formes d'adhésion incommensurables. Deux conclusions peuvent toutefois en être tirées : la première porte sur le caractère extrêmement minoritaire dans notre société de l'associationnisme militant. La seconde porte sur la liaison privilégiée du capital culturel avec l'engagement associatif.

C'est que le monde associatif constitue encore très largement une terre inconnue pour les chercheurs. Les enquêtes portant sur les créations d'associations, bien qu'elles montrent une progression régulière depuis deux décennies, n'apportent qu'une information très limitée concernant la vitalité de cet univers. Celles-ci ne constituent pas un indicateur très fiable, pour deux raisons : 1) on ne peut véritablement distinguer les types d'associations, et encore moins la réalité sociale qu'elles recouvrent. Ce n'est que lorsqu'on a préalablement construit un objet bien délimité qu'on peut utiliser les sources que constituent les déclarations de création; 2) on n'a pas les moyens de connaître le vrai taux de mortalité des associations, ce qui constituerait un premier indicateur de leur vitalité.

5- LA NÉBULEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

En l'absence d'évaluation précise, il faut se contenter d'approximations. Pour ce qui concerne l'environnement, de l'ordre de 1500 associations disposaient d'un agrément en 1991, leur ouvrant l'accès aux instances de participation officielle. Cet ensemble constitue le premier cercle, le mieux identifiable, du mouvement. S'y concentrent l'expertise et les formes diverses de reconnaissance sociale et institutionnelle. Pour le reste, si l'on estime à 40 000 à 50 000 le nombre d'associations relevant d'une définition large du cadre de vie, on n'a aucun moyen d'estimer leur vitalité ou leur représentativité. Il faut remarquer que la possession de connaissances précises sur le mouvement associatif est aussi un enjeu de luttes et que des groupements par définition numériquement ultra-minoritaires et socialement hyper-sélectionnés peuvent considérer que la divulgation de ces données est aussi un instrument de déstabilisation à leur encontre. L'interminable débat sur la représentativité de ces associations témoigne du caractère polémique de ces données. La méfiance que rencontrent fréquemment les chercheurs au cours de leurs enquêtes est un bon indicateur de la résistance à admettre que la connaissance statistique ou sociologique de l'associationnisme ne soit pas par nature une machine de guerre bureaucratique contre celui-ci. Cet état de fait interdit la mise en place de protocoles d'enquête plus fins que ceux qui se limitent au décompte des créations ou à l'étude de la manière dont sont dénommées les associations.

Il est d'usage de faire remonter l'origine d'une préoccupation associative pour la protection de la nature à 1854, année de création de la Société impériale zoologique d'acclimatation en 1854 (Cadoret, 1986), dont une branche, créée en 1912 et autonomisée en 1966, est la Ligue de protection des oiseaux (LPO). C'est clairement affirmer la part des sociétés savantes dans la genèse sociale de cet objet. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, "il n'y a pas de distinction entre science et protection de la nature" remarque G. Ricou et J.P. Raffin (Cadoret, 1986, p. 63). La dimension de "société savante", qui demeure importante pour une bonne partie du secteur associatif contemporain, constitue donc le point de départ des groupements volontaires ayant pour objet la défense ou la gestion de la nature. Une deuxième vague apparaît dans les années 60 en contrepoint à la transformation rapide des usages de l'espace (associations de défense contre des aménagements notamment). Enfin, il faut distinguer les antennes ou filiales d'associations internationales (Amis de la Terre, *Greenpeace*, WWF) apparues en France au début des années 70, qui instaurent en règle générale un mode de participation très différent du militantisme associatif.

Si la situation est globalement défavorable à la constitution de données quantitatives aisément interprétables, les chercheurs ont recours à la construction de typologies : pour des raisons évidentes, ces typologies ne s'appuient pas sur l'utilisation de données socio-démographiques, mais plutôt sur des thèmes de mobilisation, des répertoires d'action et des stratégies de visibilisation. On mesure donc à quel point ce que l'on saisit dans une approche qui privilégie des situations problématiques (parce qu'elles offrent une situation où des intérêts sont explicitement défendus et où des stratégies apparaissent pour ainsi dire à l'oeil nu) laisse de côté des éléments importants : constitution et fluctuations éventuelles de la base sociale du militantisme, intermittences de l'engagement, émergence d'une préoccupation commune et d'un impératif de "désingularisation", pour parler comme Luc Boltanski (Boltanski 1990). Pour autant qu'on la prenne pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour un outil d'analyse et non pas comme un découpage de la réalité, la typologie peut rendre de nombreux services. On prendra trois exemples.

1°- Dans une enquête récente, Thomas Regazzola prend acte des limites de notre connaissance sur le mouvement associatif et propose en quelque sorte de reconstruire notre savoir sur la base d'une approche exhaustive appliquée à un vaste territoire, soit trois départements (Regazzola 1994). Il s'emploie donc à un recensement exhaustif des associations et des mouvements liés à des préoccupations environnementales dans les trois départements considérés (Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire). Il s'agit à la fois de saisir l'ensemble d'un dispositif caractérisé par des degrés très divers de visibilité, dont un certain nombre d'éléments peuvent être définis comme dormants et de proposer une classification en fonction des "postures" qu'adoptent ces mouvements. La tâche est rendue difficile par la nature même de ces mouvements. L'auteur fait ainsi remarquer que 1°) cette nébuleuse est caractérisée par une mémoire orale et est très faiblement organisée ; 2°) la connaissance que les acteurs de cette scène sociale ont d'un milieu caractérisé essentiellement par des relations informelles ne les conduit pas à l'objectivation des réseaux et des ressources ; 3°) l'information sur le milieu est elle-même un enjeu de luttes ; 4°) les organismes officiels n'ont de ce champ qu'une vision très partielle, car ils n'identifient comme interlocuteurs valables que les regroupements les plus institutionnalisés ; 5°) il existe une réticence très ancienne des "éco-environnementaux" à l'égard de l'enquête sociologique. Toutes ces remarques recoupent celles que d'autres chercheurs, armés de préoccupations méthodologiques différentes, ont pu faire à propos d'autres terrains.

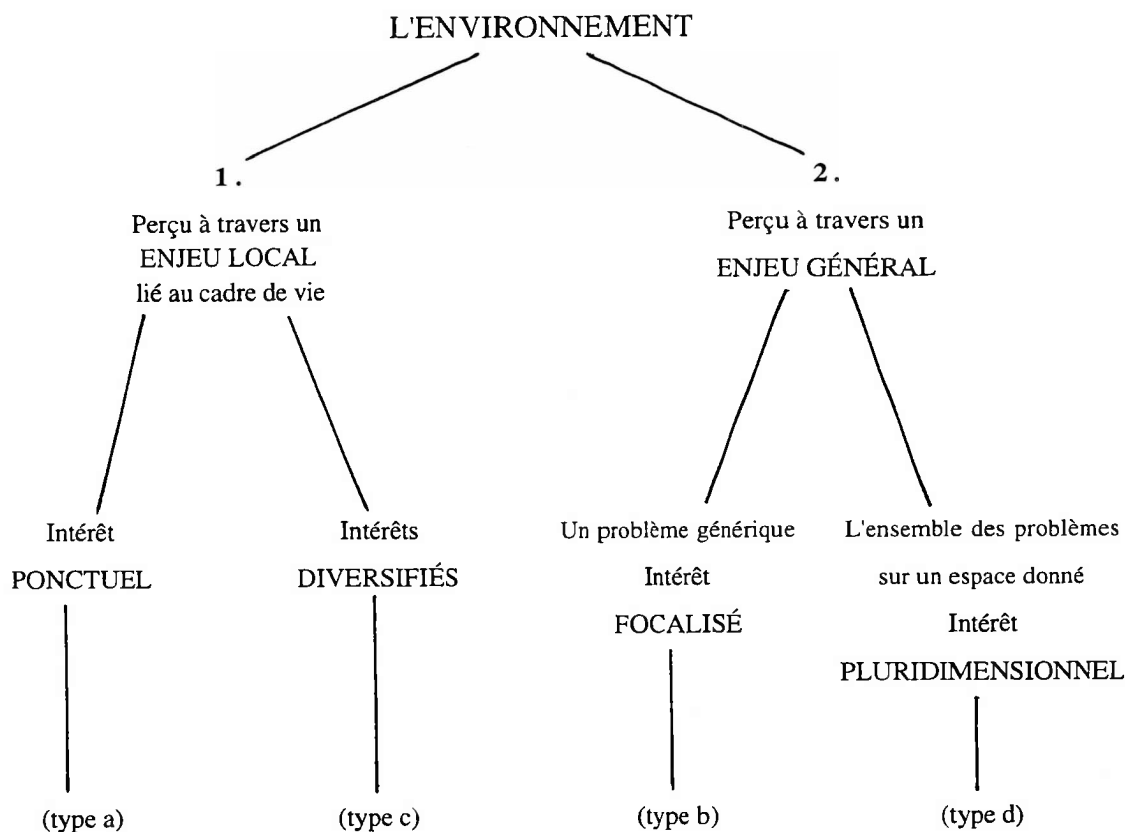
L'auteur a recueilli une masse d'informations considérable, à partir d'entretiens mais aussi de la constitution d'un ensemble de données textuelles (brochures, tracts, presse associative). Il convient de noter d'abord le caractère massivement urbain ou péri-urbain d'une grande majorité de ces structures. Ensuite, cette nébuleuse se caractérise par une forte hétérogénéité, dans le recrutement, le mode d'organisation et le type d'insertion dans un réseau.

Enfin, il faut distinguer entre des structures d'organisation et d'encadrement d'un côté, interlocuteurs reconnus par le pouvoir et revendiquant le statut de porte-parole d'un mouvement unifié, et des groupes à base locale et constitués à partir d'enjeux précis de l'autre. L'analyse donne lieu à une typologie construite à partir de la mise au jour de trois postures différentes : 1°) résistance-refus ; 2°) conservation-pédagogie ; 3°) entreprise-valorisation.

2°- Partant de clivages concernant la nature des enjeux de mobilisation, Pierre Lascoumes est conduit à proposer une typologie en termes de hiérarchisation des intérêts défendus. Il distingue ainsi :

- un intérêt local ponctuel (e.g. : action contre un projet immobilier)
- un intérêt focalisé (e.g. : protection d'une espèce)
- intérêt local diversifié (e.g. : action de défense générale d'une commune ou d'un site)
- intérêt pluridimensionnel (e.g. : défense sur le plan régional de l'ensemble des questions d'environnement).

Le schème d'analyse est ici constitué par le croisement de l'axe qui va du local au général avec celui qui organise la nature des intérêts défendus (portant sur un objet particulier ou sur un objet pluridimensionnel). La typologie permet des distinctions utiles : "Les associations liées à la défense d'un intérêt local (ponctuel ou diversifié) sont tendanciellement plus récentes, disposent de moins d'adhérents. Elles sont plus principalement axées sur l'urbanisme, la protection des sites et les pollutions. Les associations liées à la défense d'un intérêt focalisé ou d'intérêts pluridimensionnels (i.e. portant sur un enjeu général) sont davantage marquées par des orientations naturalistes. La défense de la faune et de la flore tiennent ici une place décisive. Leur zone d'intervention géographique n'est plus communale, mais départementale ou régionale. Il s'agit de groupements plus anciens, aux adhérents nombreux et disposant de moyens d'organisation matérielle (permanents, subventions)" (Lascoumes p. 246). Cette typologie permet donc de mettre en rapport des objets mobilisateurs avec des caractéristiques socio-démographiques et morphologiques (voir figure jointe).



Typologie des intérêts défendus par les associations

(P. Lascoumes, *L'éco-pouvoir*, fig. 4, p. 246)

3°- Enfin, un travail récent de Claudette Lafaye et de Laurent Thévenot prend un point de départ voisin pour construire, à partir de formes diversifiées d'expression de désaccords à propos de la nature, une typologie des modes de passage du personnel au commun, du particulier au général (Lafaye 1993). On retrouve la problématique du passage du local au général déjà invoquée par Lascoumes. Mais l'intérêt est déporté ici du côté des cadres argumentatifs qui se réfèrent à un bien commun. L'analyse portant sur les usages et les formes des conflits portant sur la nature conduit à distinguer trois éventualités : 1) l'intégration des objets naturels dans un ordre de justification existant ; 2) l'élaboration d'un nouvel ordre sur le même modèle ; 3) la remise en cause de la matrice commune de ces ordres à travers la

constitution d'une "grandeur verte". A ces cadres argumentatifs correspondent des acteurs, des formes d'actions et des styles argumentatifs identifiables. On retrouve, exprimées dans le lexique de la justification, trois modalités d'intervention des associations : la première est définie comme militante et critique et est marquée par la contestation globale d'une logique industrielle. la deuxième porte les couleurs de l'écologie gestionnaire et prend en charge, dans le contexte de la décentralisation, une sorte de police administrative chargée de faire respecter les lois et les règlements. La troisième est caractérisée par la position d'expert : les associations fournissent des avis, fondés sur des mesures scientifiques.

La question qui se pose à propos des typologies est évidemment celle de leur pouvoir explicatif lorsqu'il s'agit de rendre compte de formes différentes de mobilisation, faute de quoi les catégories construites s'apparentent à un exercice purement récréatif : mais la typologie proposée ci-dessus, s'il est difficile de la traduire en protocole d'enquête opérationnalisable, fournit au moins une occasion de stimulation intellectuelle.

6- MOUVEMENTS ASSOCIATIFS ET POLITIQUES PUBLIQUES

Un des axes importants de la recherche sur le mouvement associatif est constitué par leur fonction dans la mise en place des politiques d'environnement. C'est le mérite des nombreuses recherches coordonnées par Pierre Lascoumes que d'avoir proposé un modèle d'analyse de l'action menée par les associations dans l'application du droit (Joly-Sibuet 1988, Lascoumes 1994). Il est clair que l'émergence de l'environnement comme objet des politiques publiques, ou comme nouvelle dimension de l'espace public, suscite des formes inédites de participation et de représentation, largement fondée sur la reconnaissance d'un domaine de compétence propre au monde associatif et sur la constitution de modes de partenariat entre les mouvements de citoyens et les pouvoirs publics, qui ont un intérêt commun à la constitution de nouveaux domaines de légitimité. Comme le remarque Louis Pinto à propos des mouvements de consommateurs, qui constituent sans doute la forme extrême de ce type de partenariat institutionnel, "les groupements tiennent en grande partie leur autorité de la puissance publique" (Pinto 1985). Le développement rapide du mouvement associatif au cours de la décennie 1970-1980, qui a donné lieu à l'émergence de nouveaux objets et de nouveaux modes d'action, a été contemporain de la création d'instances bureaucratiques de gestion de ces objets. On peut dire ainsi que l'administration de l'environnement et le mouvement associatif ont dans une large mesure une histoire commune : l'Etat attendait des associations qu'elles fussent un contre-pouvoir dans le jeu qu'il menait avec les industriels et les élus locaux. Dans cette configuration, l'administration de l'environnement,

qui définit empiriquement, par essais et erreurs en quelque sorte, son champ d'intervention et son style d'action, a besoin d'un mouvement associatif puissant et représentatif pour asseoir sa propre légitimité, dans un contexte d'inégalité de ressources avec d'autres secteurs de la bureaucratie d'Etat. Les associations recherchent de leur côté que soient reconnues leur utilité, leur compétence et leur représentativité, par rapport à un système de représentation politique locale dont ils peuvent contester à tel ou tel moment la capacité de garantir l'intérêt public : il faut noter que la légitimité associative se constitue toujours, quoique à des degrés différents, dans le constat d'un déficit de la représentation politique classique, qu'il s'agisse d'un manque de compétence (les enjeux de savoir sont centraux dans le développement des associations d'environnement) ou d'une soumission constitutive à des intérêts catégoriels.

Ce processus de reconnaissance mutuelle entre l'Etat et les associations est central pour comprendre l'histoire des politiques environnementales en France depuis le début des années soixante-dix. Elisabeth Joly-Sibuet et Pierre Lascoumes décrivent ainsi la situation: "Il est possible de parler d'échange de services entre l'appareil d'Etat central et les associations. En effet d'un côté on accordait aux associations une reconnaissance officielle et une légitimité institutionnelles soutenues par l'octroi de capacités juridiques et d'aides financières. De l'autre, on attendait d'elles une aide au fonctionnement démocratique, une diffusion promotion de la politique amorcée lors de la création du ministère de l'environnement en 1971 ainsi qu'un appui pour la mise en oeuvre effective du droit. Cette alliance de droit et de fait entre la base et le sommet était plus ou moins explicitement pensée comme un moyen de stimulation et de contrôle des niveaux intermédiaires, régulièrement empêtrés dans des alliances et rivalités notabiliaires. C'est pourquoi les associations sont souvent perçues par les autorités centrales comme de "précieux auxiliaires de la légalité" (Joly-Sibuet 1988, p. 4).

Dans les faits, ce système d'alliance ne fonctionne pas toujours en termes de réciprocité, dans la mesure où le mouvement associatif ne peut être réduit à une définition instrumentale. Le double écueil qui menace en permanence les termes de ce partenariat est évident. D'un côté, l'institutionnalisation rapide de certaines associations peut donner lieu à leur bureaucratisation accélérée et à leur incapacité de constituer une force alternative : l'association n'est plus qu'une courroie de transmission ou qu'un instrument de communication institutionnelle. De l'autre, l'Etat peut être tenté d'instrumentaliser des groupements volontaires qui lui doivent ressources et reconnaissance.

Une des premières fonctions de l'action associative a consisté, à travers les formes diverses de sensibilisation aux questions environnementales et d'acclimatation d'un certain type de préoccupations, le plus souvent inédites dans l'histoire idéologique et culturelle française, à créer les conditions de possibilité d'une intervention publique. Pierre Lascoumes montre que "les

actions cognitives et les actions de mobilisation associatives ont joué, et jouent encore, un rôle essentiel dans la construction des représentations sociales comme dans le développement des interventions publiques et privées" (Lascoumes p. 193). C'est au sein du mouvement associatif qu'ont émergé des questions sociales qui ont fini par être reconnues comme problèmes publics justiciables d'un traitement institutionnel. S'il ne faut pas méconnaître le rôle spécifique de secteurs innovateurs quoique marginaux de la bureaucratie d'Etat (on pense particulièrement aux impulsions données dans ce domaine par la DATAR à l'initiative de Serge Antoine) on ne peut que constater le fait que les militants ont porté, jusqu'au coeur des dispositifs administratifs, la plus grande part du travail politique qui a abouti à la stabilisation d'un domaine de la politique publique. Il ne serait pas difficile de montrer que la politique française de l'environnement doit l'essentiel de son contenu, au moins dans son moment fondateur, aux caractéristiques propres du mouvement associatif dans ce secteur, et notamment au poids relatif des savants naturalistes dans les associations protectrices. C'est le cas en particulier de l'objet "protection de la nature" qui a émergé sous l'effet de la reconnaissance par l'Etat du bien fondé des préoccupations des chercheurs naturalistes, mais qui a contribué simultanément à "dépolitiser" la question des usages sociaux de l'espace : l'importance des associations liées pour la définition de leur champ d'action à la caution de savoirs scientifiques est un phénomène bien connu en France. Cet état de fait n'a pas peu contribué à la distinction entre des problèmes sérieux (ceux que l'écologie savante inscrit sur l'agenda politique) et des questions utopiques (celles qui n'expriment que l'agitation idéologique). Je renvoie sur ce point aux remarques que j'avais eu l'occasion de faire à propos de la science des écosystèmes (Fabiani 1985). L'administration française de l'environnement s'est constituée autour du tandem fonctionnaire/militant, tel que l'a décrit Calliope Spanou (Spanou 1991). Le caractère marginal du Ministère de l'Environnement dans l'ensemble gouvernemental (Fabiani 1987, Charvolin 1993) a renforcé cet appel permanent à la coopération militante. C'est ce qui permet à Lascoumes d'affirmer, peut-être avec une pointe d'excès, que "les associations de défense constituent, de fait, les véritables services extérieurs d'un ministère qui en est partiellement dépourvu" (Lascoumes p. 193).

Le caractère quasiment para-administratif de certaines grandes associations ou fédérations est évident, dans la mesure où elles détiennent, souvent sur des bases cognitives ou institutionnelles fragiles, des formes de monopoles de compétence face à des services d'Etat faiblement dotés ou caractérisés par un différentiel de légitimité par rapport à d'autres secteurs de la bureaucratie d'Etat qui bénéficient de l'ancienneté de leur présence sur le terrain et de la puissance que confère l'organisation en grands corps. Mais l'échange de services qui caractérise le mode de relation dominant entre l'Etat et les associations ne s'appuie pas pour autant sur une base véritablement contractuelle. La faiblesse de l'administration de l'environnement n'est pas véritablement corrigée par la puissance d'associations à la légitimité forte, puisque celles-ci, on l'a déjà remarqué, doivent l'essentiel de leur autorité à la reconnaissance que leur accorde la

puissance publique. Cette situation paradoxale est clairement identifiée par tous les chercheurs qui se sont penchés sur la vie associative dans ce secteur. On pourra dire que l'intégration est un risque qui menace toute force de proposition critique lorsqu'elle accepte de voir reconnaître le bien fondé de sa revendication par une institution : l'histoire sociale fournit de nombreux exemples de cette intégration institutionnelle, qu'on peut concevoir comme l'aboutissement "naturel" d'une action collective ouvertement centrée sur la revendication d'un nouveau mode de gestion des ressources.

A ce titre, la problématique de l'intégration des revendications, et partant de l'affaiblissement inévitable des mobilisations n'est peut-être pas la meilleure manière de poser la question des rapports entre les associations et l'Etat. Il convient plutôt d'éclairer la situation des associations de défense de l'environnement par rapport à ce qui apparaît comme une spécificité française dans ce domaine. Le mouvement associatif français, plus faible, on l'a déjà remarqué, que dans d'autres pays, a été très fortement lié à une problématique de l'éducation populaire, dans une logique de complémentarité par rapport à l'action de l'Etat. A ce titre, le mouvement associatif est surtout caractérisé par sa mission pédagogique, même si les aspects d'innovation sociale existent : son autonomie par rapport aux pouvoirs publics est toujours très relative. Le travail comparatif de René-Pierre Chibret permet d'éclairer cette spécificité française : les associations allemandes sont au contraire soucieuses d'éviter la confusion avec les missions de l'Etat et se dotent des moyens de leur indépendance idéologique et financière. En France, domine plutôt une conception "gestionnaire" de l'association : la mission pédagogique et la fonction intégratrice en constituent les éléments essentiels.

Les analyses des politiques publiques menées depuis le début des années soixante-dix offrent le meilleur éclairage sur les fonctions assignées à la vie associative. La procédure d'agrément instituée par le décret du 7 juillet 1977 (Prieur 1991) indique bien l'importance assignée aux associations dans le dispositif de gestion publique des ressources naturelles. Mais les travaux de Pierre Lascoumes montrent de façon tout à fait remarquable que, dans la pratique, la démocratie participative ne se met pas aisément en place, dans la mesure où les pouvoirs publics ne jouent pas complètement le jeu : la capacité que se réserve l'Etat de reconnaître la légitimité de ses interlocuteurs, à travers la mise en place d'une division entre le sérieux et le fantaisiste, entre le technique et le politique, constitue, avec l'hétéronomie financière de la plupart des groupements, une très forte limitation à la possibilité d'initiative des associations. L'analyse du jeu souvent pervers que les pouvoirs publics mènent avec les associations constitue un très large champ de recherche : l'utilisation des critères de l'expertise et de la représentativité pour déterminer le "sérieux" des associations est susceptible de variations multiples. Cette attitude découle de l'identification de l'action associative (à tout le moins de celle qui est constituée comme bonne) à l'action publique, dont elle est considérée comme le relais local ou

l'instrument de communication. La recherche sur la mise en oeuvre des politiques publiques permet donc de cerner des caractéristiques importantes du mouvement associatif à la française : 1) du point de vue de l'Etat, les associations sont considérées comme un instrument au service d'un projet global de rationalisation; cet instrument est susceptible de diminuer les coûts économiques, bureaucratiques et sociaux d'une politique (Grémion 1976) ; 2) du point de vue du monde associatif, la demande d'Etat reste paradoxalement forte, comme un contrepoids aux dérives localistes. Ainsi que le remarque R.P. Chibret, "l'ambition des écologistes d'organiser le dépérissement de l'Etat, par le transfert des compétences à des communautés autogérées ou à des élus locaux a très vite reflué au profit d'une demande d'Etat de plus en plus importante" (Chibret, p. 721).

Comme on le voit, la proximité entre l'Etat et les associations peut être pensée à nouveaux frais et de manière moins simpliste qu'au travers des analyses qui faisaient des mouvements de critique environnementaliste les missionnaires implicites de la bureaucratie lorsqu'on considère, à partir de l'analyse de situations concrètes, les interactions entre militants et pouvoirs publics.

7- SAVOIRS MOBILISÉS

Le militantisme associatif en matière d'environnement est presque toujours articulé à un savoir et à des ressources scientifiques traductibles en normes d'action. Nous avons précédemment remarqué l'importance historique qu'ont eu en France les savoirs naturalistes dans la constitution de l'environnement comme problème public. La présence massive de scientifiques intervenant *ès* qualités dans les grandes associations a durablement constitué le clivage entre une écologie responsable, capable d'étayer ses revendications sur des constats indiscutables, mais limitant parallèlement ses objectifs à des questions "techniques" (il s'agit essentiellement de protection d'espaces ou d'espèces) et une écologie utopiste et politicienne. Les études empiriques confirment cette distinction : c'est particulièrement le cas en Bretagne où Tiphaine Barthélémy et Florence Weber ont bien montré qu'au pôle protecteur que constituait l'écologie naturaliste, regroupant essentiellement des chercheurs et des enseignants attachés avant tout à la protection des écosystèmes et constituant incontestablement la référence, s'opposaient à la fois l'écologie politique et l'écologie du cadre de vie. Il apparaît que les "savants" sont les agents les plus actifs de la globalisation des enjeux, dans la mesure où ils orientent leur action en fonction de théories et non pas de situations locales. Ils sont donc les vecteurs de la déterritorialisation des intérêts écologiques et de la mise en réseau des groupements. L'action militante est le plus souvent

perçue comme un prolongement pratique de l'activité professionnelle et comme un instrument de diffusion du savoir (Barthélémy et Weber 1986).

La reconnaissance institutionnelle des associations dépend pour une large part de leur capacité à faire reconnaître leur compétence propre dans un domaine particulier. C'est pourquoi la référence à des savoirs constitués ou à des champs d'expertise en voie d'émergence est centrale dans l'étude de la légitimité différentielle des groupements. La question est rarement abordée centralement par les études consacrées au mouvement associatif, sinon à travers la description d'un "pôle scientifique". C'est dans les analyses de conflits autour de l'expertise, même s'ils ne touchent qu'occasionnellement au coeur de la question, qu'on pourrait trouver un certain nombre d'éléments concernant la fonction d'expert accordée (ou à l'inverse contestée) aux associations. La question des modes de constitution (ou de disqualification) de la capacité d'expertise des associations constitue en tout cas un champ de recherche important et peu exploré.

On peut toutefois citer le travail de Claudie Gonthier à propos de l'étang de Berre comme une contribution significative à l'étude de la question (Abélès 1993 p. 145 sq). Bien que l'auteur évoque plutôt le champ de l'écologie politique que celui de la vie associative au sens strict, l'étude consacrée à la zone de l'étang de Berre fournit un bon éclairage sur l'alliage entre action et expertise qui est au principe de la mobilisation écologique : "l'expertise semble être au coeur même de l'éthique militante qui privilégie le montage des dossiers, activité qui suppose une compétence technique d'ordre scientifique et juridique". Il est possible de distinguer selon l'auteur une composante "notabiliaire" dans la mobilisation de cette compétence : en effet la dimension "professionnelle" (qu'il s'agisse du juriste, de l'ingénieur ou du savant) impliquée dans l'action collective peut être rapportée à la suppression de la frontière entre *otium* et *negotium*, aussi bien qu'à la revendication d'une fonction de médiation entre le terrain et la loi.

8- NOUVEAUX ÉCLAIRAGES SUR L'ACTION COLLECTIVE

Si la problématique des nouveaux mouvements sociaux semble aujourd'hui épuisée, la question de l'action collective telle qu'elle est posée à travers les mobilisations environnementales n'en constitue pas moins un front actif de recherche. Je distinguerai deux pistes.

La première prend appui sur la problématique de la désaffection supposée à l'égard des formes habituelles d'engagement dans la cité pour montrer qu'il ne s'agit pas tant d'un déclin que de la transformation profonde des formes de l'implication dans l'espace public. L'évolution des

formes de l'engagement public, repérable dans la politique, le syndicalisme et la vie associative, est le symptôme du reflux de la figure du "militant", caractéristique d'un moment particulier de l'histoire nationale au profit, selon les termes de Jacques Ion, qui est l'analyste le plus fin de ce basculement, de l'émergence "de nouvelles modalités d'implication dans un espace public lui-même transformé" (Ion 1995 p. 24). Le travail de Ion et de ses collègues ne s'applique pas particulièrement aux mobilisations environnementalistes : il n'en constitue pas moins un des cadres interprétatifs les plus ambitieux et les plus prometteurs pour la question qui nous occupe. Le parti qui consiste à ne pas distinguer les mobilisations qui ont lieu dans le cadre de partis, de syndicats ou d'associations peut être discuté, dans la mesure où il pourrait tendre à ne pas prendre en compte la spécificité des formes associatives, dont on a vu, dans le cas de l'environnement, qu'elles s'étaient largement constituées contre les formes anciennement établies d'action politique. Mais cet inconvénient est en grande partie atténué par le fait qu'une telle démarche s'appuie sur un effort descriptif considérable : ce sont les transformations concrètes et visibles des modalités de fonctionnement des groupements qui intéressent les chercheurs.

L'enquête fait apparaître le déclin des groupements polyvalents au profit de la croissance de groupements de plus en plus sectorisés. Parallèlement, on note la perte d'influence des grands réseaux à structuration idéologique : "l'appartenance idéologique est de moins en moins revendiquée" (Ion p. 25). Il y a plus : les investissements militants se reportent de plus en plus vers le niveau le plus décentralisé. C'est ce que Ion nomme le "primat de l'investissement à la base". Mais contre le thème souvent peu contrôlé de la montée en puissance du local, Ion fait état de la "diminution du poids des appartenances socio-géographiques dans la constitution des groupements (p. 27)". Il faut ajouter à cette remarque la dissociation croissante des rôles publics et privés : le groupement n'est plus un cadre exclusif de sociabilité. Ces remarques permettent d'esquisser un nouveau modèle de groupement dont la caractéristique principale est de circonscrire des rassemblements de durée et d'objectifs limités, contractuels en droit comme en fait, généralement correspondant à des intérêts mono-fonctionnels. L'acteur individu concret prend la relève du militant. C'est ce que Jacques Ion décrit comme le passage de l'adhésion (avec la dimension fusionnelle, voire de conversion, qu'elle implique) à l'association (définie pour l'essentiel par sa dimension contractuelle).

La conceptualisation proposée ici mérite d'être testée dans le cas des groupements de défense de l'environnement. Il me semble en tout cas que sa capacité de rendre compte d'un ensemble de phénomènes généralement saisis comme expression de l'intermittence militante ou des ambivalences de l'engagement la rend susceptible de constituer un cadre de référence intégrateur. On peut objecter cependant qu'un tel modèle, s'il convient tout à fait à éclairer le déclin des loyautés traditionnelles à l'égard de grandes organisations, semble impuissant à expliquer les groupements à caractère identitaire ou à base fortement territorialisée (même si on

souscrit très volontiers aux remarques sur les limites des explications en termes socio-géographiques), groupements qui peuvent avoir une importance non négligeable dans le champ de l'environnement. Il existe une proximité entre l'activisme associatif et l'écologie politique (avec des nuances dans certaines régions) : ce constat conduit à relativiser les transformations de l'engagement, tant la dimension militante et fusionnelle peut être considérable dans ce type de groupement. Enfin, la thématique d'une fin de la spécificité française est peut-être un peu rapide, particulièrement si l'on prend l'environnement en exemple : le mode d'articulation entre le mouvement associatif et la puissance publique que nous avons sommairement décrit plus haut ne peut être interprété que dans un cadre national.

En mettant l'accent sur l'irrésistible déclin des grands réseaux idéologico-politiques, Jacques Ion introduit à une question qui semble être une des plus importantes à l'horizon de la recherche et qui constitue la deuxième piste pour la réflexion sur les nouvelles formes d'action collective : celle de la manière dont les groupements s'organisent en réseaux. Là encore, on peut être conduit à s'interroger sur l'innovation réelle que produisent les nouvelles formes d'organisation collective dans le champ de l'environnement. Comment évaluer le poids des réseaux informels par rapport aux structures fédératrices ? Quels types de relation avec d'autres secteurs dans l'espace public ? Lascoumes fait remarquer, preuves à l'appui, que ce qui caractérise le modèle français d'associationnisme environnementaliste, "c'est l'enfermement des groupes écologistes sur eux-mêmes" (Lascoumes p. 263). L'enfermement sectoriel paraît bien une forme de maintien de la singularité française dans le domaine de la vie associative. Mais la question des réseaux, si elle est potentiellement très prometteuse, n'a pas encore fait l'objet de traitement systématique. Dans un essai qui a fait date, François Chazel a inscrit sur l'agenda de la recherche dans le domaine de la mobilisation trois directions à explorer (les modes de liaison sociale entre acteurs, les orientations de l'action, la facilitation sociale et politique). C'est le premier thème sur lequel il paraît le plus intéressant de développer des interrogations dans le domaine de la défense de l'environnement : il s'agit, dit Chazel, "en généralisant l'enseignement d'Oberschall mais sans se limiter au caractère relativement bien circonscrit d'une collectivité, d'apprécier si dans le cas considéré il existe des relations sociales suivies et significatives, formant la trame de ce qu'on peut appeler de véritables *réseaux sociaux*" (Birnbaum 1986 p. 265). La question de l'approche de l'engagement associatif en termes de réseau est d'ailleurs abordé dans les tomes deux et trois de ce rapport.

On constate que la question des associations de défense d'environnement ne constitue qu'en apparence un champ de recherche en jachère. Des travaux existent, ainsi que des problématiques prometteuses. La question centrale qui se pose est celle de l'acceptabilité par le milieu associatif d'une démarche d'enquête par définition objectivante et quelque peu dérangement. A condition que la demande d'information étatique ne soit pas perçue comme une

tentative supplémentaire d'instrumentalisation, le développement d'une stratégie de collecte régulière de l'information peut être considéré comme un test de la capacité du mouvement associatif de défense de l'environnement de sortir de l'enfermement dans lequel il est encore trop souvent pris.

Remarques bibliographiques

Pour ce qui est de la bibliographie générale sur le mouvement associatif, je me permets de renvoyer au travail de Martine Barthélémy (Barthélémy 1994). Pour ce qui est de la défense de l'environnement, je ferai les remarques suivantes.

Une bonne partie de la production dans ce domaine est restée à l'état de littérature grise : rapports de recherche ou thèses de doctorat qui n'ont pas fait l'objet d'une publication. Parmi les rapports de recherche, d'intérêt évidemment inégal, beaucoup ont été commandés par les services de recherche du Ministère de l'Environnement et n'ont pas fait l'objet de valorisation. On trouvera dans l'excellent livre de P. Lascoumes (1994) une utilisation intelligente de ces informations grises : le livre est très fâcheusement dépourvu d'index. Il n'en constitue pas moins à ce jour le meilleur instrument de travail sur le sujet. La thèse de Chantal Bonnin-Luquot (1983) constitue un des travaux les plus anciens dans le domaine : il s'appuie sur des observations recueillies dans la région bordelaise, mais ne s'appuie pas véritablement sur une conceptualisation sociologique.

On peut distinguer plusieurs courants dans la production sociologique consacrée aux mobilisations environnementales. Le plus ancien est constitué par les analyses post-foucaldiennes en termes d'équipements de pouvoir (j'y inclus les recherches du Cerfise, celles de B. Kalaora, de M. Marié et de M. Peraldi) : je renvoie à l'analyse rétrospective que j'en ai faite dans Fabiani 1989. Ce courant n'aborde que marginalement la question des associations et n'est plus actif en tant que tel aujourd'hui. Le second courant pourrait être regroupé autour de la problématique de la transformation des usages sociaux de l'espace et des rapports de classe qui se constituent à propos de la nature : on peut y inclure les travaux de Chamboredon, de Barthélémy et Weber, de Fabiani. Ces études ne sont pas centrées sur le mouvement associatif, même si elles l'abordent occasionnellement. Plus directement centrées sur la question de l'engagement associatif et de ses transformations récentes, les travaux de l'équipe du CRESAL, particulièrement ceux de Jacques Ion et d'André Micoud, constituent incontestablement l'apport le plus solide à notre objet. Plus récemment, ce sont, comme en d'autres domaines des sciences sociales, les recherches de science politique qui ont constitué le secteur le plus innovant, en soumettant la vie associative à une grille de questions issues des théories de la mobilisation des ressources ou de l'individualisme : le travail de Chibret me paraît exemplaire de ce point de vue. Enfin, la "nouvelle sociologie", inspirée des travaux de Luc Boltanski et de Bruno Latour, a récemment investi ce champ de recherche et peut donner lieu à des résultats prometteurs : je pense en particulier aux travaux de Lafaye, Thévenot et Charvolin.

Bibliographie

- Abélès, Marc 1993 : *Le défi écologiste*, paris, L'Harmattan
- Barthélémy, Martine 1994 : *Les associations dans la société française. Un état des lieux*, Paris, Cevipof, 1994.
- Barthélémy, Tiphaine et Weber, Florence 1986 : *Le territoire en question : agriculteurs, écologistes et aménageurs en Bretagne*, Paris, ENS-SRETIE
- Birnbaum, P. et Leca, J. (dir) 1986 : *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la FNSP
- Boltanski, Luc 1990 : *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié
- Bonnin-Luquot, Chantal 1983 : *Recherche sur le fonctionnement des associations d'environnement : application à la région Aquitaine*, Bordeaux 1, thèse de doctorat
- Boy, Daniel, le Seigneur Vincent Jacques et Roche Agnès 1995 : *L'écologie au pouvoir*, Paris, Presses de la FNSP
- Chamboredon, Jean-Claude 1980 : "Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation", *Revue française de sociologie*, XXI, 1. p. 97-119.
- Charvolin, Florian 1993 : *L'invention de l'environnement*, thèse de doctorat
- Chibret, René-Pierre 1991 : *Les Associations écologiques en France et en Allemagne, une analyse culturelle de la mobilisation collective*, thèse de doctorat.
- Curtis, James E., Grabb, Edward G., Baer, Douglas E. 1992 : "Voluntary Association Membership in Fifteen Countries : A Comparative Analysis", *American Sociological Review*, vol. 57, p. 139-152.
- Fabiani, Jean-Louis 1986 : *Politisation des enjeux naturels et analyse sociologique*, Paris, ENS-SRETIE, 1986.
- Fabiani, J.L. 1987 : "L'administration de la nature : remarques sur la politique de l'environnement et de l'agriculture en France, CNRS-ESRC, multig., 20 p.
- Fabiani, J.L. et Theys, Jacques 1987 : *La société vulnérable. Evaluer et maîtriser les risques*, Paris, Pens
- Fabiani, J.L. 1989 : "La nature, l'action publique et la régulation sociale", in *De la nature à l'environnement*, N. Mathieu et M. Jollivet dir. , Paris, L'Harmattan
- Forsé, Michel 1985 : *L'adhésion aux associations*, INSEE
- Forsé M. 1993 : "Les créations d'associations progressent à un rythme ralenti", *Observations et diagnostics économiques*, n° 46, juillet
- Grémion, Pierre 1976 : *Le pouvoir périphérique*, Paris, Seuil

Quand le tissu est dense et actif, ce qui est le cas des grands départements franciliens (Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne) il existe une association départementale remplissant une fonction de carrefour, sans être nécessairement fédérative. Dans les départements où le réseau est plus lâche, c'est la structure régionale qui remplit ce rôle.

L'institutionnalisation constitue l'autre processus fondamental qui permet aux petites structures de faire leur place dans le réseau. Cette tendance est surtout à l'oeuvre parmi les associations locales de défense de l'environnement, dont beaucoup commencent par demander un agrément au titre de la loi sur la protection de la nature ou au titre du code de l'urbanisme. L'institutionnalisation agit comme processus de reconnaissance permettant aux associations de s'affirmer porteurs de l'intérêt général, et de se présenter en interlocuteurs légitimes auprès des pouvoirs publics. En retour, les services de l'État sélectionnent les structures les plus représentatives sur la base de leurs compétences, de leur capacité à dépasser les particularismes locaux, et à fonctionner comme porte-parole des groupes de base. De telles associations deviennent des "interlocuteurs privilégiés" -elles sont en nombre limité (3 à 5 par département)-, auxquelles l'Administration reconnaît une fonction de "vigilance" au service de l'application des politiques d'environnement. Les associations plus locales n'en remplissent pas moins un rôle de "relais", que les services de l'État mobilisent pour faire passer le message de la protection de l'environnement auprès des populations locales et, notamment, des élus.

Finalement, la hiérarchisation du tissu associatif, tel que l'analyse de réseau la restitue à l'échelle d'un département, rend compte de la superposition d'un double phénomène : l'enracinement dans un espace socio-géographique, là où les conflits sur l'aménagement du territoire suscitent l'apparition de groupes réactionnels ou militants, et la structuration institutionnelle qui, par le biais de l'encadrement des pouvoirs publics, guide l'intégration des nouveaux venus. Le département de la Seine-et-Marne offre un très bon exemple de contexte péri-urbain où se heurtent les problématiques urbaines et rurales. Les groupes de défense de l'environnement et de protection de la nature y forment un tissu très inégalement réparti. Deux espaces concentrent le plus grand nombre. Le premier, qui est aussi celui où les groupes sont les plus anciens, est une zone naturelle et résidentielle privilégiée, le long des boucles de la Seine et autour du massif forestier de Fontainebleau. Le second correspond aux secteurs d'urbanisation rapide sur le front de l'agglomération parisienne, à l'ouest du département, en particulier autour des villes nouvelles de Melun-Sénart et de Marne-la-Vallée. Ailleurs, les groupes sont plus isolés, et sont actifs surtout là où existent des projets de parcs naturels régionaux, Boucles de la Marne au Nord, Gâtinais au Sud. La partie la plus agricole, la Brie, qui occupe une grande partie centre et est du département, est quasiment vide d'associations de protection de la nature.

L'un des intérêts du travail d'inventaire réalisé département par département dans les deux régions étudiées, a été de mettre en évidence le caractère trompeur de l'accroissement des créations d'associations constaté, au cours des vingt dernières années, dans beaucoup de régions et au niveau national. Celui-ci cache un phénomène de renouvellement très rapide des groupes locaux, dont la durée de vie est souvent faible (3 à 5 ans), sans qu'il soit possible d'en décrire avec précision les cycles de vie. En Auvergne, 60% des associations dont le nom a été repéré dans les annuaires sont nées après 1990, mais parmi elles la mortalité constatée est forte y compris parmi les plus récentes. L'inventaire des groupes actuellement actifs fournit une perspective plus juste de l'histoire des mobilisations dans le domaine de l'environnement. Parmi les associations actuellement les plus actives de la Seine-et-Marne, 10% sont nées avant 1960, 50% entre 1971 et 1979, 30% entre 1988 et 1992. Les strates successives de création des groupes dessinent la périodisation des conjonctures qui les ont portées : le caractère fondateur des mobilisations civiques de la décennie 70, le reflux très marqué du milieu des années 80 et un nouveau ralentissement depuis 1992, sont des phases observables au niveau local comme au niveau national.

Pour appréhender la structure du tissu associatif se mobilisant pour la défense de l'environnement, l'opposition entre "environnementalistes" et "naturalistes" reste un mode de repérage cardinal. Un grand nombre d'associations ont des centres d'intérêt limités à la défense du cadre de vie : leur existence est fragile et elles n'ont que des liens lâches avec les acteurs de la gestion de l'environnement. A l'opposé, les groupes naturalistes sont des entités singulières en nombre restreint ; leurs centres d'intérêt sont spécialisés et leur aire d'intervention est large, souvent régionale, souvent non délimitée. Ils sont peu enclins à se fédérer mais cultivent le fonctionnement en réseau, entre "spécialistes". Entre ces deux pôles, existent des associations dont les formes d'intérêt se sont diversifiées avec le temps, mais aussi en fonction de leurs espaces d'intervention. Dans les contextes les plus urbanisés, la défense du cadre de vie s'élargit à des objectifs d'information et d'initiation à l'environnement en direction des populations résidentes. Dans les parties les moins urbanisées, l'environnementalisme débouche sur la protection patrimoniale et l'animation locale, et l'existence de milieux naturels remarquables mènent les naturalistes à s'impliquer dans la gestion de ces espaces. La dimension gestionnaire et la dimension pédagogique sont les deux modes cardinaux d'implication sociale par lesquels les associations passent d'un objectif initial, souvent étroit, à un registre d'action élargi les dégageant de l'intérêt local et leur permettant d'accéder à la reconnaissance institutionnelle. Ces évolutions se font progressivement, sur la base d'un petit nombre d'individus actifs acquérant des compétences et s'appuyant sur des associations plus importantes, plutôt que par l'élargissement des adhésions. Il en résulte une extrême complexité de formes de regroupement : fédérations, comités, unions mais aussi collectifs informels ou conjoncturels se croisent ou s'emboîtent à différentes échelles territoriales.

LA DYNAMIQUE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Etat de la question et Monographies régionales

*Frédéric AGOSTINI, René-Pierre CHIBRET,
Bruno MARESCA, Jean-Louis FABIANI*

Décembre 1995

Résumé

Les travaux concernant les associations faisant de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la nature leur centre d'intérêt principal, sont à la fois rares et récents. De plus, l'intensité de l'effort de recherche se trouve manifestement influencée par la conjoncture politique et les fluctuations de l'audience des partis Verts. Plus généralement, les recherches concernant les associations volontaires, ont pâti du reflux de la sociologie des "nouveaux mouvements sociaux" très active dans la décennie soixante-dix. Les chercheurs se sont détournés de l'objet associatif, dès lors qu'il ne pouvait plus être regardé comme vecteur et scène privilégiés de la mobilisation sociale, à l'image de ce qu'il avait pu être, et promettre, au moment des mobilisations pour la Vanoise, le Larzac, contre le nucléaire, ...

Nous considérons qu'il ne faut pas, pour autant, abandonner le projet d'une reproblématisation de ces questions, et en particulier ne pas abdiquer du projet de produire une sociographie ambitieuse, pouvant donner du fonctionnement du tissu associatif une présentation suffisamment précise, c'est-à-dire allant au-delà de la (re)connaissance des grandes associations régionales ou nationales. La réactivation d'une sociologie de l'institutionnalisation et de l'instrumentalisation des corps intermédiaires, dont l'intérêt se trouve réactualisé par les évolutions imputables à la décentralisation, a guidé notre observation empirique conduite dans deux régions contrastées, Auvergne et Ile de France. Pour descendre aux niveaux territoriaux les plus locaux, auxquels se cantonnent la majorité des groupes associatifs, nous avons eu recours aux procédures de l'analyse de réseau. Une analyse détaillée a porté sur les 26 associations du Puy-de-Dôme qu'il a été possible de rencontrer (sur les 70 a priori actives) ; la même démarche a pris en compte les 45 associations les plus connues de Seine-et-Marne, sur 110 identifiées dans ce département. Cette investigation qui requiert d'établir auprès de chaque association rencontrée la liste des partenaires connus et ceux avec lesquelles sont entretenues des relations, mais aussi de décrire la nature et l'intensité de ces liens, est lourde et exigeante. Mais elle est seule en mesure de mettre en évidence la structuration des systèmes relationnels.

- Guyomard, Gilles 1981 : *Associations de protection de l'environnement et systèmes politico-administratifs locaux. Etude dans quatre arrondissements bretons*. Thèse pour le doctorat de 3^e cycle de Science Politique, Université de Rennes
- Héran, François 1988 : "Un monde sélectif : les associations", et "Au coeur du réseau associatif : les multi-adhérents", *Economie et statistique* n° 208.
- Hirschman, Albert 1981 : *Shifting Involvements*, Princeton, Princeton UP (trad. fr. : *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983)
- Ingelhart, Ronald 1977 : *The Silent Revolution*, Princeton, Princeton UP
- Inglehart, Ronald 1990 : *Culture Shift in Advanced Industrial Societies*, Princeton, Princeton UP
- Ion, Jacques 1995 : "L'évolution des formes de l'engagement public", in Pascal Perrineau, ed., *L'engagement politique, déclin ou mutation?*, Paris, Presses de la FNSP
- Joly-Sibuet, Elisabeth et Lascoumes, Pierre, 1988 : *Conflits d'environnement et intérêts protégés par les associations de défense*, rapport de recherche
- Kitschelt, Herbert 1989: *The Logic of Party Formation*, Ithaca, Cornell University Press
- Lafaye, Claudette et Thévenot, Laurent 1993: "Une justification écologique. Conflits dans l'aménagement de la nature?", *Revue française de sociologie*, XXXIV, p. 495-524
- Lascoumes, Pierre 1994 : *L'éco-pouvoir*, Paris, La Découverte
- Lowe, Philip et Goyder, Jane 1983 : *Environmental Groups in Society*, Londres, Allen and Unwin
- Mormont, Marc 1993: *Sciences sociales et environnement. Approches et conceptualisations*, Paris, Draei,
- Offe, Klaus 1983 : *Contradictions of the Welfare State*, Cambridge, MIT Press
- Pinto, Louis 1985 : *La constitution du consommateur comme catégorie de l'espace public*, rapport de recherche, CSU-CNRS
- Prieur, Michel 1991 : *Droit de l'environnement*
- Regazzola, Thomas 1994 : *Le dispositif environnemental formé par les groupes locaux en Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire*, rapport de recherche.
- Spannou, Calliope 1991 : *Fonctionnaires et militants, l'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan
- Theys, J. et Kalaora Bernard 1992 : *La Terre outragée*, Paris, Autrement
- Wuthnow, Robert (dir) 1991 : *Between States and Markets : The Voluntary Sector in Comparative Perspective*, Princeton, Princeton UP

**MOUVEMENTS SOCIAUX ET ASSOCIATIONS ÉCOLOGIQUES
LE DÉTOUR PAR LES THÉORIES DE L'ACTION COLLECTIVE**

René-Pierre Chibret

Toute recherche qui se donne pour objectif d'analyser aujourd'hui et en France le mouvement associatif dans le domaine de la protection de l'environnement se trouve confrontée au constat désormais banal mais toujours aussi peu engageant de l'état d'abandon qui caractérise l'ensemble du champ de recherche portant sur les mouvements associatifs et les mouvements sociaux. Désinvestissement de la recherche académique, tarissement des travaux et enquêtes, rareté des données cumulables, tout concourt depuis une décennie environ à faire de ces thèmes un non-lieu de la recherche, un terrain en friche ayant perdu ses entrées et ses repères.

On doit se contenter en effet des données éparses fournies par divers travaux statistiques sur le phénomène associatif en général 1), ou par quelques études de cas traitant des associations écologiques mais isolées et limitées dans leur objet 2) ; d'autre part, les analyses sur le mouvement écologique n'ont habituellement d'intérêt que pour sa dimension politique (partis, élections, idéologies...) au détriment de sa dimension sociale de mouvement d'action collective porté par des acteurs associatifs, à peu près systématiquement occultée ou au mieux faisant l'objet d'incursions rapides et périphériques 3). Si ensuite de nombreuses problématiques de la sociologie politique, telles celles de la représentation des intérêts, du néo-corporatisme, de la "société civile" ou encore du système politico-administratif local, étaient de nature à susciter une étude de l'action des mouvements associatifs 4), ces analyses restèrent le plus souvent à un niveau très général, prospectif, ou à l'écart du domaine constitué par les mouvements sociaux récents, et n'alimentèrent qu'exceptionnellement une investigation approfondie de ces derniers 5). Il est ainsi devenu évident qu'il n'existe plus en France aucune problématique scientifique centrée sur les mouvements sociaux, en tant que concept construit et reconnu de recherche 6).

La disparition de la réflexion sur les mouvements sociaux et en particulier sur le mouvement environnementaliste n'est cependant pas tant liée aux fluctuations de ces derniers, au reflux de la vague "verte", et au fait que ce champ de recherche ne serait plus un domaine "chaud", mais doit être rapportée à la fermeture heuristique imposée par les problématiques sociologiques dominantes au début des années 1980 en France, aux effets pervers de leurs démarches et paris interprétatifs, et en fin de compte à l'absence de reconceptualisations susceptibles de sortir de cette impasse théorique. Il faut sortir en effet des frontières hexagonales pour découvrir qu'il existe ailleurs, malgré le déclin généralisé du cycle protestataire des années 1960-1970, un important courant de recherche qui continue de

promouvoir, de renouveler et d'enrichir l'analyse de l'objet mouvement social tout en donnant l'impulsion à de multiples études empiriques. En son sein, certains chercheurs ont d'ailleurs ressenti le besoin de dresser des états des lieux et des bilans synthétiques, dont il ressort d'une part que la recherche s'est fortement développée dans et autour de deux foyers principaux, l'Allemagne et les Etats-Unis, et d'autre part que ces deux foyers ont été porteurs jusqu'à la fin des années 1980 de deux approches théoriques contrastées, avant que les développements récents de la recherche ne bousculent cette frontière 7).

Ces différentes problématiques peuvent ainsi faire l'objet d'une présentation répondant, du moins pour la recherche européenne, à un ordre chronologique, avec un rappel préalable des théories européennes -surtout allemandes- sur les "nouveaux mouvements sociaux", puis une description des théories américaines dites de la "mobilisation des ressources" -encore mal connues en France 8)- dont l'influence va s'imposer en Europe, et dont la réception, généreuse mais également critique, revitalise une recherche dont le répertoire d'outils conceptuels, de questionnements et d'acquis méthodologiques apparaît du plus haut intérêt et indispensable à l'étude de tout mouvement associatif.

1- L'IMPASSE DES THÉORIES HOLISTES DES "NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX"

L'affirmation en Allemagne de la formule "nouveaux mouvements sociaux" n'avait à l'origine aucun fondement conceptuel et ne reposait que sur la commodité d'un terme générique provisoire par lequel les chercheurs allemands ont voulu désigner empiriquement de jeunes mouvements sociaux (écologiste, antinucléaire, féministe, pacifiste, alternatif, etc.) qui leur paraissaient marqués par des traits originaux en rupture avec les formes traditionnelles d'action collective et ainsi vecteurs d'un changement qualitatif, fondamental, d'action et de style politiques 9).

Cependant, cette expression est vite devenue une catégorie bien établie à l'appui des constructions théoriques élaborées par des auteurs comme J.Habermas, C.Offe ou J.Raschke et reprises par de nombreux chercheurs 10). En résumé, et par delà les multiples variantes, cette problématique s'attache à une analyse des causes, du pourquoi de la genèse de ces mouvements sociaux, axée sur l'appréhension des préconditions macrosociales et de facteurs structuraux découlant d'un processus de changement sociétal : ces mouvements sont le reflet des "contradictions de la modernisation" et une réaction au problème fondamental constitué par

l'accumulation des effets pervers de la société post-industrielle et de l'Etat-Providance interventionniste. La contestation qu'ils articulent sur différents terrains est donc la manifestation historiquement spécifique d'un unique syndrome fondamental, et se singularise sur quatre points essentiels.

En ce qui concerne d'abord leurs buts, ils luttent contre ce qu'Habermas appelle la "colonisation du monde de la vie", ce produit d'impératifs systémiques par lesquels contrôle étatique et développement des grandes organisations centralisées et bureaucratiques exproprient les individus de leur capacité à organiser de façon autonome leur propre sphère de reproduction sociale autonome ; loin de s'inscrire dans le cadre du "paradigme de la distribution" qui gouvernait les revendications faites à l'Etat par les anciens mouvements sociaux, leurs efforts en faveur de la réappropriation par les individus du contrôle sur leur vie traduit l'irruption d'un nouveau "paradigme du mode de vie" qui les oriente vers des demandes de biens collectifs, par opposition aux intérêts catégoriels, et surtout de biens symboliques et identitaires liés aux espaces physiques, sociaux et culturels de la vie et de l'action des individus. C'est ainsi qu'à l'opposé du type revendicatif et instrumental de l'action collective, ces mouvements deviennent en eux-mêmes leur propre but par une action expressive, "auto-référentielle" et participante qui en fait le lieu d'une subversion des logiques du système et le vecteur d'une société civile émancipée de la régulation étatique.

Au caractère inédit de ces buts répond l'originalité, en second lieu, des formes de l'action collective développée par ces mouvements : d'un point de vue interne à leurs organisations, les principes de fonctionnement s'inspirent d'une logique systématique de différenciation rejetant le formalisme et les règles bureaucratiques au profit des relations directes dans les petites communautés et du primat de la démocratie directe, "à la base" ; vers l'extérieur, leur action se décline avant tout sur un mode démonstratif, non conventionnel et plutôt réfractaire à la négociation et au compromis. D'autre part, les valeurs défendues par ces "nouveaux mouvements sociaux" sont censées incarner une rupture qualitative : à la place d'une idéologie cohérente et dans une perspective parfois qualifiée de "post-idéologique", le ciment de ces groupes est constitué par quelques valeurs centrales telles que l'autonomie personnelle, l'auto-détermination et la participation individuelles, la démocratisation et la décentralisation, l'hédonisme... La "crise des structures" de la société moderne a enfanté une "crise des valeurs" et une remise en cause de ses codes légitimants les plus profonds : le doute dans l'idée de progrès et le rejet de la rationalité dominante composent une "critique de la civilisation" et une philosophie antimoderne. En même temps, ce type d'analyse reprend souvent à son profit le modèle d'Inglehart postulant une transition générationnelle d'une politique traditionnelle fondée sur des demandes matérialistes vers un nouveau style politique expression de valeurs post-matérialistes (auto-affirmation individuelle, qualité de vie...). Grâce à ses affinités avec le

"paradigme du mode de vie", le concept de post-matérialisme a ainsi réussi à devenir d'un usage familier à la plupart des travaux sur les "nouveaux mouvements sociaux" 11). Enfin, le dernier argument de ces théories concerne la nouveauté des acteurs impliqués dans ces luttes : leur base sociale, quoique diffuse, est recherchée prioritairement dans ces segments qui par leur position sociale sont a priori les plus affectés et les plus conscients des contraintes de la société post-industrielle, c'est-à-dire la "nouvelle classe moyenne".

Globalement, cette perspective met en évidence l'émergence d'un nouveau "paradigme politique" à travers la transformation tout à la fois du sens de l'action collective, de la définition des frontières du privé et du public, du politique et du non politique, des enjeux, discours, pratiques et arènes du conflit ; en un mot, ces mouvements, par leur innovation culturelle et incarnant même une nouvelle "culture politique", représentent un phénomène social radicalement neuf, sans précédents 12). De tels "nouveaux mouvements sociaux" deviennent alors l'archétype d'une définition romantique du mouvement social, conçu comme un "acteur collectif" engagé dans un processus de changement social et dont les deux traits majeurs sont d'une part une action collective non conventionnelle, transgressant les règles du jeu établies, plus orientée vers la sphère sociale que politique, et d'autre part une intégration informelle passant surtout par le symbolique, l'affectif, la solidarité, le "Wir-Gefühl" 13).

Le concept de "nouveau mouvement social" devait en conséquence donner une impulsion nouvelle à la recherche allemande sur les mouvements sociaux et inspirer plus ou moins directement une littérature empirique, impressionnante par sa quantité, qui prolongeait le déjà très important corpus de travaux suscités par l'émergence du mouvement des initiatives de citoyens dans les années 1970 14). Dans ce nouveau cadre conceptuel, se sont multipliées les contributions, monographiques ou générales, proposant une investigation descriptive et historique des acteurs et des luttes constitutifs de ces mouvements 15). Certaines se sont engagées plus précisément dans l'observation systématique des organisations associatives, des structures de communication, des réseaux d'action, avec entre autres des études de cas, notamment vis-à-vis du mouvement écologique et antinucléaire 16). Ce courant de recherche a ainsi acquis une visibilité qui se déploie à travers divers ouvrages collectifs, conférences et programmes par lesquels le thème des "nouveaux mouvements sociaux" investit le champ de la recherche académique, surtout en science politique, s'élargit à une perspective internationale, et acquiert les attributs d'un courant institutionnalisé, avec ses promoteurs attirés et désormais une revue 17).

Pourtant, malgré cette profusion, le bilan est assez mitigé et l'un des principaux promoteurs de cette problématique reconnaît que ses applications sont d'une qualité très inégale 18). Ses théoriciens initiaux ayant dédaigné la recherche empirique, celle-ci a fait la part belle

aux travaux qui souvent ne reprennent une telle conceptualisation que comme une référence introductive, un label en vogue, une commodité de langage, sans qu'elle devienne vraiment un guide théorique gouvernant des investigations livrées en fait à un total empirisme. Certaines critiques ont dénoncé une démarche très hétéroclite, l'usage disparate des concepts, l'absence de corrélation entre théorie et empirie et de renouvellement théorique 19). Sans remettre en cause le cadre analytique dominant, celles-ci vont aussi discuter la prétendue nouveauté de ces mouvements sociaux, à partir d'une vérification empirique au demeurant aisée, et en ce sens des critiques plus radicales contestent les postulats abusifs de la théorie des "nouveaux mouvements sociaux" : il est rappelé que l'action non conventionnelle est loin d'être un fait nouveau, que les mouvements étudiés sont hétérogènes, bien différents entre eux, et que seules certaines fractions correspondent à l'idéaltype proposé, que même celles-là recourent à des formes d'action très variées, y compris conventionnelles, et ont des liens étroits avec des acteurs traditionnels, etc. 20) Mais il faut dépasser ces objections par une critique théorique et méthodologique qui les considère comme inhérentes à un schéma explicatif fondé sur un paradigme holiste-structurel. Ce modèle, opérant avec des concepts structuraux à un niveau macro-sociologique très vaste, conduit à inférer les "nouveaux mouvements sociaux" directement d'une évolution macro-sociétale qui fonde en elle-même leur nécessité, leur permanence et leur universalité ; une sorte de rationalité structurelle transcendante détermine alors la logique des acteurs, sans que soit spécifiées les médiations entre la macro-structure et l'action : sont ignorés l'acteur, les processus de mobilisation et les facteurs politiques 21).

Les inconvénients de cette démarche sont de taille : la coupure entre les grandes constructions théoriques au niveau du système social et l'analyse empirique sur le terrain ; une approche homogénéisante, mythifiante et normative des mouvements sociaux 22) ; la tendance à poser les traits des mouvements sociaux comme des attributs absolus. Par exemple, le critère d'action non conventionnelle est pensé comme une caractéristique intrinsèque au lieu d'être perçu dans une perspective dynamique et évolutive, en tant que produit de calculs et de stratégies, relatifs et contingents, d'adaptation aux contraintes que subit toute phase initiale de mobilisation collective. La démarche explicative est, elle aussi, faible, car elle se trouve analytiquement démunie et doit s'appuyer sur des concepts usés tels que le vieux modèle stimulus-réponse, l'accumulation supposée des déprivations individuelles provoquées par les tensions entre impératifs systémiques et besoins individuels, une mobilisation cognitive, ou la simple reprise du discours des acteurs 23).

Or une telle critique méthodologique ne se limite pas aux seules approches ici retenues, mais affecte de manière générale toutes celles qui reposent sur un semblable paradigme holiste, au premier rang desquelles figure bien-sûr la problématique tourainienne qui fut le pendant en France des théories allemandes des "nouveaux mouvements sociaux" et représente même, par

ses affirmations ontologiques, métasociales, sur "le" mouvement social prédéterminé et privilégié de la modernité post-industrielle, une illustration caricaturale des écueils épistémologiques ayant fait sombrer ce type de recherche 24). Elle touche aussi les analyses marxistes qui en Allemagne ont également fourni plusieurs contributions à l'étude des nouveaux mouvements sociaux 25).

C'est en raison essentiellement de ces lacunes méthodologiques que la problématique des "nouveaux mouvements sociaux" s'essouflera et que ses protagonistes survivants devront renouveler profondément leurs outils en faisant le détour par les théories de la mobilisation collective. Toutefois, certaines de ses propositions et de ses interrogations s'avèreront incontournables et restent pertinentes, qu'il s'agisse de l'intérêt central qu'il faut accorder à l'étude des revendications et de l'idéologie exprimées par ces mouvements -un terrain qui sera globalement évité par les théories américaines et sur lequel les arguments en faveur de la nouveauté des conflits actuels sont les mieux défendus 26)-, ou des concepts d'identité collective et d'intégration symbolique qui trahissent une attention aux dimensions idéelles et normatives de la mobilisation, à nouveau au centre aujourd'hui des préoccupations de la recherche sur l'action collective.

2- LES THÉORIES DE LA MOBILISATION COLLECTIVE

L'analyse des mouvements sociaux contemporains a trouvé cependant sa principale source d'inspiration dans la sociologie américaine de l'action collective dominée depuis les années 1970 par ce qu'il est convenu d'appeler la théorie de la "mobilisation des ressources" (TMR). Cette expression, imposée par les travaux de McCarthy et Zald, ne doit pas être réduite à la désignation étroite de leur problématique spécifique, mais englobe tout un courant de recherche sans unité théorique et aux multiples variantes qui trouve sa cohérence dans leur adhésion commune à un paradigme en rupture avec les approches classiques du comportement collectif. Cette nouvelle perspective se fonde en effet sur une théorie sociologique de l'action collective -la théorie de l'acteur rationnel- et sur une démarche, celle de l'individualisme méthodologique, qui ensemble consacrent une richesse heuristique attestée par l'ampleur des travaux qui se situent dans cette veine, le renouvellement des interrogations, et l'affirmation de leur objet central, l'étude des mouvements sociaux, en un champ bien établi de la sociologie. Quoique commençant à faire l'objet de revues synthétiques récentes en France 27), ces problématiques doivent être présentées ici pour préciser leur pertinence théorique et leurs apports significatifs.

Leur acquis incontesté est d'avoir remis en cause les anciennes analyses qui véhiculaient des représentations éruptives et spontanéistes de l'action collective vue comme simple conséquence transparente des mécontentements individuels, eux-mêmes induits de changements macrosociologiques au niveau sociétal. Cette condamnation des explications étiologiques concerne ainsi tout autant les théories psychosociales, systémo-fonctionnalistes, ou économicistes, que les thèses européennes sur les "nouveaux mouvements sociaux", comme l'a fait remarquer une critique récente : entre les déterminants globaux, générateurs de tensions structurelles, de préconditions et de propensions à l'action de masses indifférenciées, d'une part, et les décisions individuelles d'engagement effectif dans une action collective, d'autre part, "il y a un long chemin" 28).

L'hypothèse fondatrice de la TMR est donc tout à la fois de penser qu'il faut appréhender entre ces deux niveaux la phase intermédiaire décisive de la mobilisation collective, qui devient la question centrale, et de concevoir celle-ci comme une entreprise problématique de convergence des mécontentements individuels vers une action commune, conditionnée par la rationalité des comportements individuels. Appuyées sur la théorie du choix rationnel, toutes ces études prennent pour point de départ le paradoxe de l'action collective et répondent au défi olsonien en acceptant de se confronter au problème des obstacles à cette action révélés par le constat d'Olson qu'un individu qui a pourtant intérêt à le faire ne s'engagera pas en raison d'un calcul des coûts et bénéfices de sa participation. Bien que fournissant un modèle de l'inaction collective, cette théorie va être une source d'inspiration forte : cessant d'être perçue comme allant de soi, la mobilisation pouvait se constituer en objet central d'étude. La richesse heuristique de ce courant réside ainsi moins dans la reprise des concepts, catégories et schémas économiques qui devaient également être dépassés, que dans l'attention constante à la tension entre action collective et choix individuels, dans un point de vue non pas centré sur l'acteur individuel mais partant de lui et de ses décisions rationnelles.

Dans cette perspective, toute action collective, notamment un mouvement social qui en est une forme durable et continue, est définie comme un rassemblement calculé et rationnel de ressources pour gagner des biens collectifs, en surmontant certaines contraintes universelles : coûts, stratégies de ticket gratuit, de sortie ou d'apathie... Loin d'inférer de causes structurelles très générales l'ici et le maintenant des contestations, le chercheur se voit obligé d'appréhender les stratégies des acteurs et d'entrer à l'intérieur de ce qui fait la dynamique de l'action : le développement d'organisations volontaires, la lutte et la concurrence autour de ressources de toutes sortes -mais dont la principale reste en dernier ressort le fait de gagner à la cause commune les engagements et soutiens individuels-, enfin l'interaction stratégique entre les acteurs mobilisés et ceux auxquels ils sont confrontés dans leur lutte.

Cette démarche implique que l'explication relativise l'analyse du niveau sociétal et privilégie celle des conflits collectifs ; outre qu'elle contribue à réévaluer le conflit comme mode de rapport social inhérent à toute société et légitime, y compris dans un cadre démocratique, elle peut être considérée en ce sens comme la première véritable théorie de l'action collective. Mais, et c'est un point sur lequel il faut insister, l'originalité de ce nouveau paradigme ne réside pas tant dans le modèle théorique du choix rationnel développé par le courant économiciste et en particulier par Olson - un modèle au demeurant fortement remis en cause depuis pour ses réductionnismes atomiste et utilitariste -, que dans une méthodologie individualiste dont l'appréhension qu'elle propose de la rationalité de l'acteur ne s'enferme nullement dans l'étroit corset des théories utilitaristes.

A cet égard, une telle méthodologie, loin de limiter la TMR à une analyse au niveau microsociologique de l'individu calculeur, l'a conduite au contraire à centrer son observation sur ces niveaux macro- et surtout meso- sociologiques des groupes et des collectivités mobilisables et de leur interaction dans la société globale. Pour elle, l'action collective n'est pas le résultat de l'aggrégation spontanée des mécontentements individuels mais un processus dynamique de mobilisation qui est un phénomène collectif prenant place à ce niveau meso, intermédiaire entre individus et contextes macrosociétaux, où se déploie le travail d'organisations pour transformer les propensions individuelles en engagements effectifs, déjouer les stratégies d'inaction des individus en orientant leurs calculs en faveur de l'action collective, générer et réactiver leurs loyautés et solidarités collectives envers elles et le groupe, et transférer les ressources individuelles sous leur contrôle pour les consacrer efficacement à la poursuite des buts communs.

Il en découle un schéma explicatif de l'origine et du développement des mouvements sociaux qui est au coeur de toutes ces théories : ayant pris conscience de l'écart entre les attributs individuels et l'engagement collectif, entre l'universalité des causes objectives de conflit et la relativité des mobilisations collectives (il existe à peu près partout et toujours des mécontentements, sans qu'émerge à chaque fois une action collective et encore moins une action réussie), elles substituent à l'analyse du pourquoi (les changements macrosociaux ou dans les croyances et valeurs individuelles) une analyse du comment. Les facteurs de l'action collective sont désormais recherchés dans la capacité du groupe à agir collectivement et dans les changements affectant les opportunités, et par conséquent les chances de réussite de l'action. Avec ces variables d'organisation et d'action et leurs effets réducteurs sur le coût de l'action, ce sont en fait les organisations en tant qu'acteurs décisifs qui sont placées au centre de l'explication, au travers de leur efficacité à mobiliser et manipuler les ressources stratégiques nécessaires.

Ce qui apparaît ainsi fondamental à l'issue de cette présentation théorique, c'est donc que ce paradigme offre pour la première fois un cadre d'analyse qui met au premier plan l'étude des organisations collectives, de ces associations volontaires en tant que vecteurs principaux des mouvements sociaux. C'est à lui que l'on doit en effet tout un corpus renouvelé d'hypothèses et de concepts qui se révèlent incontournables pour la compréhension de la mobilisation des mouvements sociaux, et à travers elle de la mobilisation associative.

3- LA THÉORIE DE LA "MOBILISATION DES RESSOURCES", THÉORIE DES ORGANISATIONS

La spécificité de la première variante, incarnée par les travaux de McCarthy et Zald -souvent identifiée abusivement à la TMR et que l'on peut qualifier de version étroite de celle-ci, la plus dépendante aussi du schéma olsonien-, réside en effet dans le fait qu'elle se résume pratiquement à une théorie des "organisations du mouvement social" (SMO) qui évacue ce dernier par une définition très vague et se concentre entièrement sur les premières 29). L'idée de base est que la dynamique des mouvements sociaux -conçus comme de simples courants d'opinion- repose sur des organisations formelles qui identifient leurs buts avec les préférences de ceux-là et visent à les exécuter, un postulat qui soutient la mise en avant de deux variables.

L'une renvoie d'abord à la capacité des organisations à mobiliser des ressources externes à la collectivité des bénéficiaires de l'action, qu'il s'agisse de ressources institutionnelles (soutiens auprès des fondations, institutions publiques, mass media, sponsors...) ou surtout de l'engagement d'élites et de "membres par conscience" extérieurs à cette collectivité mais offrant leur "pool" de ressources, en principe plus large, à la défense de cette cause : la mobilisation dépend de l'action d'entrepreneurs et aussi de formes de patronage. L'autre facteur est constitué par l'efficacité dans la mobilisation des ressources qui est rattachée à la professionnalisation des SMO et à la compétence de cadres et d'équipes professionnelles pour assurer le transfert, la coordination et la manipulation des ressources. Ces auteurs en viennent d'ailleurs à faire l'hypothèse d'une évolution en cours dans les sociétés développées, allant des organisations "classiques" (de type "indigène" et avec une forte participation volontaire) aux organisations professionnelles (leadership externe, structure formelle et bureaucratique, division du travail au profit d'un staff), caractéristique des mouvements sociaux récents.

Les apports de cette perspective sont à rechercher en premier lieu dans le postulat démystifiant que le développement des mouvements sociaux est moins l'effet d'une logique "bottom - up" que d'une logique "top - down" : les revendications collectives sont bien souvent définies, créées et manipulées par les entrepreneurs, et c'est cette manipulation qui consacre leur expression sous la forme d'un mouvement organisé. Divers travaux empiriques ont par exemple montré combien l'essor des mouvements écologiques était redevable à l'engagement d'élites de naturalistes et de scientifiques définissant les buts au nom d'une collectivité diffuse, incapable de se mobiliser seule 30). Ils résident d'autre part dans la définition, à l'appui de catégories économiques, de "l'industrie du mouvement social" (SMI), c'est-à-dire l'ensemble des organisations d'un mouvement social, et du "secteur des mouvements sociaux" regroupant toutes les SMI. Elle permet de penser les problèmes de la démarcation des frontières d'une SMI, de la concurrence en son sein entre SMO pour la conquête des ressources et de leur tendance subséquente à se spécialiser sur certains créneaux de mobilisation, et d'élargir enfin le champ aux relations des SMI avec le SMS et la société, perçues comme une utilisation de cet environnement social pour que le mouvement y trouve une infrastructure à son industrie.

On trouve d'autre part dans ce schéma tout un ensemble d'outils conceptuels et de propositions non négligeables pour l'étude des organisations de l'intérieur : c'est le cas notamment de la distinction des différents degrés d'engagement individuel qui vont des activistes ("cadres" dirigeants, "cadres professionnels", "staff professionnel" sans pouvoir de décision), aux "équipes transitoires" d'"ouvriers" occasionnels, et aux adhérents et sympathisants. De même sont définis deux types majeurs d'organisation, entre les structures fédérées regroupant les adhérents dans de petites unités locales (avec deux stratégies fédératives possibles, soit par en haut à l'initiative du staff, soit par en bas à partir de groupes préexistants) et les structures centralisées plaçant les adhérents isolés en relation directe et exclusive avec elle. Ces dernières impliquent un moindre engagement des adhérents (peu d'allégeance à la SMO, absence de motivations solidaristes qui naissent dans les petits groupes de face-à-face) et une instabilité de la mobilisation des ressources, plus dépendante de l'appel aux techniques publicitaires et donc de l'état du marché, de la loi de l'offre et de la demande et de la concurrence. A l'inverse, les organisations fédératives ont des niveaux élevés de conflit interne résultant de la tension entre des cliques articulées autour de réseaux d'interconnaissance, de contrôles interpersonnels et d'identités fortes.

Ce type de conceptualisation s'inscrit cependant dans le cadre d'une hypothèse plus large, commune à une importante fraction de la TMR et de type développementaliste, qui conduit ces auteurs à privilégier le mode formel d'organisation des mouvements sociaux : la condition du développement de ces mouvements, à la suite de la première phase d'émergence souvent plus informelle, et de leur succès dans le contexte des sociétés développées et

notamment aux Etats-Unis, est associée à l'affirmation des SMO formelles, centralisées, dont l'archétype est la SMO professionnelle. Ce "syndrome des SMO professionnelles", partagé également par Gamson, Tilly et même en partie par Oberschall, a été contesté par ceux qui ont étudié le mouvement noir et y ont vu un mouvement porté par des organisations classiques, également par les travaux de Piven et Cloward qui, rejetant le postulat central de l'organisation, quelle qu'elle soit, comme variable décisive de la mobilisation, se placent d'ailleurs en marge de la TMR, et par une redécouverte tardive du modèle de Gerlach et Hines de l'organisation "SPIN" (une structure segmentée, polycéphale, réticulaire, caractéristique des petits groupes de face-à-face, autonomes, fortement cohésifs et solidaires) issu de l'observation de certains mouvements religieux 31).

Au-delà de cette controverse, il s'agit de rappeler en définitive que la TMR a contribué d'une part à identifier d'importants aspects des mouvements sociaux récents confirmés par de nombreuses études empiriques sur les mouvements écologiste, consumériste, etc. D'autre part, ses concepts ont servi de cadre heuristique pour appréhender des formes empiriques d'organisation explicitement pensées comme des types évolutifs, mixtes, dépendants de la dynamique des choix stratégiques des acteurs. Ces choix sont corrélés à diverses variables, d'ordre écologique (contraintes géographiques), historique (le positionnement des acteurs par rapport à des modèles et des expériences antérieurs, avec la distinction par exemple des différentes branches historiques des mouvements écologiste et féministe) ; loin de déboucher inéluctablement sur des changements dans le sens de la bureaucratisation et de l'institutionnalisation du mouvement, ils s'orientent en fonction de "dilemmes stratégiques" liés au volume de ressources mobilisées, mais aussi à leur nature et au type de moyens d'action privilégiés. Ainsi la dichotomie entre l'organisation centraliste-bureaucratique tournée vers l'expertise, la coordination et la cooptation de ressources institutionnelles, et la structure décentralisée, informelle, militante, est utilisée pour repérer les diverses solutions retenues par les acteurs et leurs évolutions : fixation d'un mouvement social sur l'un des pôles, spécialisation des diverses SMO d'un même mouvement sur des créneaux différents...

Toutefois cette dichotomisation est elle-même remise en cause par les travaux qui constatent que les stratégies violentes ou nettement disruptives sont souvent corrélées avec une organisation centralisée, ou bien que les stratégies non conventionnelles peuvent être motivées par un calcul indépendant des buts de la SMO mais lié au contexte de son émergence, que ce soit pour s'affirmer face à des organisations plus anciennes ou pour capter l'attention des media : à cet égard, c'est la TMR qui inspire les travaux qui s'intéressent à l'interaction des mouvements sociaux avec les media. Reste critiquable cependant l'assimilation réductrice d'une SMO à un type organisationnel, en oubliant qu'une même SMO peut avoir à différents niveaux divers types de fonctionnement et faire appel à des motivations individuelles contrastées, avec

par exemple une division du travail entre une élite professionnelle et une base militante. Le problème des rapports entre ces deux niveaux a par ailleurs été pensé à travers le concept de patronage, lequel contribue en fait moins à développer ou contrôler le mouvement qu'à le canaliser 32).

4 - LES PERSPECTIVES D'ANALYSE STRUCTURELLE

La démarche atomiste olsonienne, son modèle d'analyse réducteur et ses catégories économiques sont encore plus nettement dépassés par l'ensemble des travaux qui constituent la version large, et la plus classique, de la TMR. Bien que préservant l'individualisme méthodologique et un point de départ associé à la rationalité individuelle, ils déconstruisent le schéma d'un acteur isolé, pour montrer comment celui-ci est dépendant, dans son engagement (ou son non-engagement), d'un contexte structurel fait des multiples liens sociaux qui le rattachent aux autres, et des influences du milieu qui l'environne : l'individu est perçu cette fois comme un animal socialisé reconnaissant des normes, des obligations, des allégeances.

En conséquence, l'objectif de la recherche se déplace vers les variables structurelles de l'engagement individuel, rapportées à l'existence de ces liens collectifs et interdépendances issus du tissu organisationnel qui assure l'intégration et la cohésion du groupe appelé à se mobiliser. Plutôt que les organisations elles-mêmes, c'est la structure des organisations dans la collectivité de référence qui devient l'objet central sur lequel se focalisent les investigations, qu'elles privilégient une approche macro- ou microstructurelle.

La première est incarnée par le modèle bien connu d'Oberschall, distinguant deux variables majeures, verticale et horizontale, de segmentation du groupe par rapport à son environnement et notamment aux élites du pouvoir, et d'intégration interne de la collectivité grâce à sa densité organisationnelle, de type communautaire, associatif ou mixte. Ce modèle est en affinité avec celui de Tilly et ses concepts de "catness" et "netness" subsumant les processus de "catégorisation" du groupe (sa coupure vis-à-vis de l'extérieur et son homogénéité) et l'existence de réseaux ("network") 33). Pour chacun d'eux, la mobilisation par un mouvement social est donc, pour partie, facteur du degré d'organisation préalable du groupe et de sa capacité à utiliser pour ses fins cette infrastructure préexistante composée de réseaux plus ou moins informels, d'associations ad hoc, conviviales, de services ou d'entraide, d'organisations religieuses ou autres, d'institutions diverses...

Celle-ci peut alors constituer une base, un support organisationnel aux mouvements sociaux par le transfert de ressources décisives : logistique, leadership, réseaux de communication, réservoirs d'adhérents, avec même la possibilité d'un "recrutement en bloc" par le transfert direct des allégeances individuelles des organisations du réseau aux SMO. Ainsi est expliqué l'essor du mouvement noir dans le Sud des Etats-Unis par opposition aux émeutes sporadiques des ghettos urbains du Nord, grâce à son appui sur le réseau des Eglises noires 34) ; ou encore la mobilisation du mouvement anti-abortif "Pro Life" plus efficace que celle de son concurrent, le mouvement "Pro Choice" 35). L'hypothèse est toujours dans ces cas que l'étendue et l'intensité de cette infrastructure déterminent le mode, la vitesse et l'extension du mouvement social.

Sur ce terrain, la TMR a suscité tout un courant de recherches qui s'est attaché à développer la dimension micro- structurelle de cette variable en appréhendant ses effets sur les logiques de l'engagement individuel. Que ce soit avec le concept de "recrutement différentiel" ou celui de "contextes de micromobilisation" 36), il fournit une explication de la mobilisation par la localisation structurelle des individus et leur insertion dans des réseaux organisationnels qui affectent la matrice du calcul individuel : l'adhésion à un mouvement social passe par l'intermédiaire de "molécules sociales" 37). Ces travaux dégagent de la sorte "le fait empirique le mieux établi" 38) : plus un individu est intégré dans la collectivité mécontente, plus il est disposé à l'action collective ; son adhésion à des organisations ou à des réseaux de contacts interpersonnels renforcent le contrôle du groupe sur lui, en favorisant la neutralisation de sa défection, la diffusion de motivations solidaires et normatives légitimant la nécessité de l'action, l'affermissement du sentiment de sa compétence et de sa croyance dans l'efficacité du mouvement, comme son exposition aux appels mobilisateurs 39).

C'est à ce niveau-là, encore, que sont abordées les variables symboliques de la mobilisation, qui ne sont donc pas aussi fortement ignorées par la TMR qu'on veut trop souvent le dire, même si cette orientation ne s'est imposée que récemment. Le contexte de micromobilisation permet la maturation, liée à des engagements individuels antérieurs, d'identités collectives (au groupe, à une SMO) ou individuelles (à un rôle social d'activiste), et constitue le lieu d'une mobilisation cognitive où s'opèrent la "génération des attentes" et les processus d' "attribution collective", c'est-à-dire la médiation entre opportunités et action par la définition de la situation, la production de "cadres d'interprétation" et de perception du réel, l'imposition d'un sens légitime. Cette nouvelle perspective de la TMR reprend ainsi à son compte les acquis de l'interactionnisme symbolique, de Goffman et d'Edelman, mais aussi de Turner et Killian et de leur théorie de "l'émergence des normes", pour concevoir les fondements du calcul individuel (l'intérêt, le mécontentement, la revendication, les buts de

l'action) comme des phénomènes sociaux, des perceptions subjectives socialement construites par un travail des acteurs au niveau des représentations 40).

Dans le prolongement de l'étude des contextes de mobilisation, certains auteurs se sont par ailleurs engagés plus avant dans l'analyse de ces réseaux sociaux en tentant de donner un contenu plus précis à cette notion. Dépasant le constat de l'existence de liens sociaux à la base de l'action collective, ils estiment que l'influence des interdépendances qu'ils créent ne tient pas seulement à la densité de ces réseaux mais aussi à leur structure interne, selon qu'il s'agit d'interrelations concentrées ou diffuses, selon l'homo- ou l'hétérogénéité de groupe, le coût d'usage (en temps, argent...) des modes d'établissement de la communication entre membres, enfin l'(as-)symétrie des relations. Il faut voir là un indispensable complément aux explications précédentes ignorant les modalités d'activation du réseau et trop exclusivement centrées sur l'élément organisationnel, mais cette démarche fait à tort l'impasse sur ce dernier aspect et n'a débouché ici que sur des propositions formelles (l'action collective se développe-t-elle là où un petit nombre de gens connaît beaucoup de monde ou bien là où tout le monde connaît quelques personnes ? Est-elle fonction du seul nombre de gens mobilisés, tous interchangeables, ou la question est-elle de savoir qui est mobilisé et susceptible de contrôler l'engagement d'autrui ?) auxquelles manquent des hypothèses explicatives du type de celles formulées par le courant de l'analyse de réseau et notamment par Granovetter 41).

En définitive, l'affiliation de ces théories à l'individualisme méthodologique et au paradigme olsonien ne les a pas empêchées de développer une perspective que l'on peut qualifier de méso-structurale, s'efforçant de restituer les médiations entre structure et action au travers d'une analyse des contraintes qui pèsent sur la rationalité de l'acteur individuel. Par la même, leurs variables explicatives se situent à un niveau non toujours perçu ni explicitement pensé par les individus, et les rationalisations conscientes de ces derniers sur les motifs de leur engagement comme leurs valeurs et attitudes -mais non leurs représentations cognitives- voient leur portée explicative déniée 42). L'individu n'est dès lors plus qu'un point de référence théorique à partir duquel est analysée la structure (quels sont ses éléments qui diminuent le coût de l'action collective, qui contribuent à mettre en échec les stratégies de défection, et modèlent les bases mêmes du calcul individuel, quoiqu'il ne représente jamais l'unité d'observation. Les répercussions de l'environnement socio-organisationnel sur le choix individuel ne sont, il est vrai, très souvent qu'implicitement ou globalement postulées, en l'absence de compréhension des mobiles de l'acteur et à la suite d'une vision descendante de la mobilisation par en haut accaparée par les élites et les organisations du mouvement. Un troisième courant au sein de la TMR, qui approfondit l'étude des dimensions macrostructurelles les plus larges de la mobilisation, illustre encore ce schéma explicatif et doit être évoqué ici, même s'il s'éloigne de l'analyse des organisations.

5- LE MODÈLE DES "PROCESSUS POLITIQUES"

Sans que l'on puisse parler d'un véritable courant distinct, certains travaux des plus représentatifs de la TMR ont proposé de compléter son champ d'observation par la prise en compte des variables politiques de l'action collective, escamotées par les approches traditionnelles. En plus de l'analyse de la genèse des mouvements sociaux par une mobilisation préalable à l'action collective elle-même, ils s'intéressent surtout aux phases ultérieures de leur développement et au contexte dans lequel se déroule leur conflit avec les autres groupes, les contre-mouvements et le pouvoir politique.

Sur le terrain de la variable verticale d'Oberschall mais s'inspirant surtout du "modèle de la polity" élaboré par Gamson et Tilly, où les mouvements sociaux sont vus comme une forme de conflit politique opposant des "challengers" exclus de la scène politique et devant recourir à des stratégies non institutionnelles compensant leur faiblesse politique pour s'imposer face aux "membres" de la polity qui monopolisent les ressources de la représentation politique 43), ces ont imposé le concept de "structure des opportunités politiques" comme variable majeure de l'essor et du succès des mobilisations collectives.

Replaçant l'action collective dans une perspective stratégique, ils estiment que celle-ci est dépendante d'une situation marquée par la configuration des forces dans un environnement politique des groupes qui influence l'affirmation de leurs buts, par la distribution des soutiens et des oppositions à ceux-ci ; la chance d'un mouvement social réside ainsi dans l'ouverture de la structure des opportunités, se traduisant dans la réduction de l'écart de pouvoir entre membres et challengers, l'affaiblissement de la position des premiers et leur plus grande vulnérabilité face à une contestation qui peut surmonter plus aisément les contraintes de désorganisation et de répression. Les critères de cette ouverture sont multiples mais tournent toujours autour de la disposition des alliances, de l'évolution des alignements politiques et électoraux, des conflits et divisions entre élites, de la capacité répressive de l'Etat et des possibilités d'accès aux institutions politiques 44). Des analyses ultérieures, avec Tarrow et Kitschelt, ont permis d'y ajouter l'état ascendant du cycle protestataire, ou la capacité de réponse de l'Etat par sa conduite de politiques publiques 45).

Grâce à une nécessaire réévaluation du facteur politique 46), cette perspective a le mérite essentiel d'aborder de front la question de l'interaction conflictuelle et dynamique des groupes mobilisés avec leur environnement politique, qui suscite une analyse des stratégies et des répertoires d'action ; de plus, son schéma explicatif permet de conjuguer les facteurs internes au

groupe (la "force organisationnelle indigène") avec l'ouverture de la structure des chances : les premiers conditionnent la capacité du mouvement à exploiter ces chances, lesquelles en retour constituent autant de signaux favorables à l'action collective par la diminution de son coût et l'accroissement de celui de la répression ; enfin elle offre un modèle comparatif rendant possible la compréhension des variations entre des mouvements similaires dans des contextes différents.

Certaines de ces analyses se donnent ainsi non seulement les moyens de rendre compte du développement et du succès ou de l'échec des mobilisations collectives, mais aussi de s'interroger, à l'appui de modèles typologiques, sur la relation entre des types de structure des opportunités et des modes stratégiques privilégiés par les mouvements sociaux. A cet égard, les typologies de Kitschelt, puis de Kriesi et de Guigni 47), opèrent un croisement entre la variable de fermeture ou d'ouverture des procédures d'accès à la sphère publique décisionnelle, constitutive d'un mode de gestion des conflits plus ou moins répressif, et celle de force ou de faiblesse du système politique, à travers sa capacité substantielle à développer une politique publique. Deux types structurels "purs" sont censés déterminer clairement le destin et les formes d'un mouvement social : une structure d'opportunités ouverte et faible favorise des stratégies assimilatrices, participantes, d'action conventionnelle et notamment le développement de SMO formelles puissantes, bénéficiant de gains procéduraux (et symboliques) par leur reconnaissance et leur intégration dans le jeu politique, alors qu'une structure fermée et forte provoque par l'exclusion des challengers leur orientation vers des stratégies disruptives de confrontation.

Ce prolongement de la problématique des processus politiques -confirmé par la reprise des concepts et du vocabulaire de celle-ci- sur la base de constructions typologiques au service d'une finalité comparative se révèle tout à fait intéressant dans la mesure où il permet de surmonter certaines lacunes majeures par l'approfondissement de la dimension spécifiquement politique de la structure des chances d'une action collective. Il contribue à limiter et à préciser le contenu de ce concept qui recouvrait jusque là un ensemble très vaste et hétéroclite d'éléments 48), au sein duquel -cela est évident chez McAdam- les facteurs liés à la structure du système politique sont noyés au sein de multiples traits relevant d'un contexte macro-sociétal et historique dont les évolutions déterminent d'ailleurs les premiers et se situent ainsi à un autre niveau de l'explication ; la notion de structure des opportunités politiques apparaissait en fait, au sein de la TMR, comme un simple concept attrape-tout renvoyant à tous les facteurs distincts de la mobilisation interne du groupe.

Face à des schémas conceptuels de la "polity" très sommaires, et à une représentation de l'interaction entre membres et challengers réduite à des processus généraux de contrôle social et

de répression, ces nouvelles recherches réintroduisent utilement au premier plan la structure complexe d'un Etat et la diversité des relations qui s'établissent entre lui et la société. En référence parfois à des courants de la sociologie politique tels que la sociologie de l'Etat 49), la définition des variables structurelles inclue désormais la prise en compte des multiples facettes de cette interaction et élargit le registre des chances proprement politiques d'un mouvement social.

Les critères retenus concernent à la fois l'architecture formelle de l'Etat (accès aux différentes institutions politico-administratives et judiciaires, à leurs niveaux central ou périphérique, en fonction de leurs modes de structuration centralisée ou fédéraliste...), son action institutionnelle en réponse aux mouvements sociaux (modes de médiation des intérêts, stratégies répressives ou intégratives de gestion des conflits et action exécutive de l'Etat), et enfin la configuration des forces partisans sur le terrain de la représentation politique 50). Cette reconceptualisation restrictive de la structure des opportunités politiques contribue à lui donner davantage de cohérence interne et à un enrichissement de l'analyse politique et comparative des mouvements sociaux, qui se traduit par exemple, à travers l'attention aux modes informels de médiation des intérêts, par l'intégration de la problématique du néo-corporatisme, ce type de médiation étant constitutif d'une fermeture du système politique 51).

Cependant, même si ces analyses vont plus en avant dans l'étude de ce qu'Eisinger qualifiait d'autre grand "paradoxe de l'action collective" 52), réponse à un système politique fermé mais s'alimentant de ses éléments d'ouverture, leur vision de l'interaction politique reste tronquée et d'ailleurs reconnue comme faible 53) : le modèle explicatif des mouvements sociaux propre à la TMR s'inspire fondamentalement d'un paradigme sociétal dans lequel les facteurs politico-stratégiques n'interviennent qu'en complément des facteurs socio-organisationnels. Elle s'inscrit ainsi en contradiction avec les théories contemporaines des ruptures politiques, révolutions ou "transitions démocratiques" 54), fondées ensemble sur un paradigme "étatique" ou élitiste : si ces approches font preuve d'un excès de zèle dans la dénonciation des représentations volontaristes de ces ruptures, leur renversement de perspective oblige en tout cas à repenser de manière plus nuancée le problème de l'interaction complexe entre facteurs indigènes et politiques dans la genèse et le développement des mobilisations populaires 55).

6- AU DELÀ DE LA THÉORIE DE LA "MOBILISATION DES RESSOURCES"? LES PERSPECTIVES NOUVELLES DE LA RECHERCHE

A côté du renouvellement qui a affecté l'analyse politique et comparative des mouvements sociaux, un autre courant de recherches tente actuellement de reformuler l'étude de la mobilisation collective à partir d'une discussion d'ensemble des présupposés de la TMR et de sa confrontation avec les problématiques européennes des "nouveaux mouvements sociaux", ce qui lui confère une portée conceptuelle d'une tout autre envergure.

A l'appui de ce double héritage, il ambitionne une sorte de synthèse critique des théories européenne et américaine, susceptible enfin d'opérer véritablement la liaison entre les niveaux macro et micro de l'action collective, entre les changements structurels et l'engagement individuel 56) : pour ce faire, il propose d'abord une relativisation du rôle des organisations dans les processus de mobilisation, en contestant cet élément quasi dogmatique de la TMR, et s'attache ensuite à redéfinir les contours de la dimension symbolique et culturelle des mouvements sociaux, dont les perspectives n'ont été qu'ébauchées par les précédentes théories. Cependant, surtout sur ce deuxième point, si les biais utilitaristes de la TMR sont utilement dénoncés, son cadre analytique et heuristique s'avère plus difficile à dépasser.

7- LA FIN DU DOGME DE L'ORGANISATION

Ici encore, la TMR constitue toujours la référence de base et il s'agit moins pour les nouvelles recherches de la remettre globalement en cause que de corriger sa vision beaucoup trop focalisée sur les SMO et son identification abusive de la mobilisation à l'organisation, considérée comme la ressource majeure, centrale, constituant la clé de toute action collective. Mais alors qu'un consensus se maintient sur la définition des mouvements sociaux par rapport à l'organisation, qui les distingue d'autres types de comportement collectif, il y a désormais désaccord sur sa signification pour un mouvement social 57).

Ainsi elle n'est plus censée épuiser la dynamique des mouvements sociaux : après le postulat évolutionniste de leur professionnalisation, aisément rejeté 58), c'est celui, plus largement, de la convergence nécessaire entre action collective et organisation formelle 59) qui se trouve battu en brèche. A l'encontre de l'idée d'une modernisation de l'action sur le standard

de l'idéaltype " SMO professionnelle ", les chercheurs font aujourd'hui valoir la diversité des modes organisationnels, entre les différents mouvements sociaux ou au sein de chacun d'eux, et le fait que le mode formel est loin d'être caractéristique des nouveaux mouvements, dont la structure organisationnelle est étudiée à partir de modèles conceptuels négligés jusque-là et plus appropriés, tels que celui de Gerlach et Hines de la "SPIN-organization", décentralisée, réticulaire, segmentée 60) : en réalité la TMR passait à côté de ce qui fait l'originalité des nouvelles formes d'action collective, à savoir la réactivation d'un rejet des formes d'organisation conventionnelles. Selon certaines enquêtes, il apparaît même que les processus de conventionnalisation affectant les mouvements d'âge mûr (à la fin des années 1980) et marquant un rôle renforcé des SMO s'associent plutôt à une démobilisation des individus 61).

Cette critique produit ses effets sur les définitions des mouvements sociaux : ceux-ci ne sont plus perçus de fait comme une industrie monopolisée par des SMO, mais en termes de réseaux d'interaction informelle incluant, au-delà de ces organisations bien visibles, une pluralité d'acteurs parmi lesquels réapparaissent les participants individuels 62). Leur réintégration dans la définition ne remet pas en cause chez ces auteurs l'idée de base qu'un mouvement est un challenge organisé, mais traduit clairement une distanciation par rapport aux visions dirigistes et instrumentales de la mobilisation, inhérentes à la TMR. La participation individuelle -au demeurant une activité le plus souvent temporaire, évolutive, variable dans ses formes et ses mobiles- n'est pas une réponse passive et captive à une offre de mobilisation d'un état-major d'activistes et préserve toujours une part de spontanéité et d'autonomie qui la rend incontrôlable et imprévisible pour les SMO 63) ; les ressources, et au premier chef les soutiens individuels, ne sont donc jamais un "stock" préalablement constitué, stable et en permanence disponible. De plus leur mobilisation est éminemment dépendante de leur faire-valoir stratégique assuré par ces SMO 64). Il en résulte une image des mouvements sociaux beaucoup moins centralisatrice et réifiante, plus sensible à la réalité complexe de mobilisations dispersées, fluides, hétérogènes, chaotiques 65).

D'autre part, cette relativisation de l'organisation la vise également en tant que ressource, une ressource pas forcément indispensable ni la plus décisive. S. Tarrow rappelle à juste titre que la dynamique mobilisatrice peut reposer autant sur l'action collective, expressive et protestataire, constitutive par elle-même d'une ressource, et souvent alternative à la formation de puissantes organisations ; ce sont en effet les campagnes d'action, bien plus que la structure organisationnelle, qui peuvent assurer les fonctions vitales de communication, c'est par elles que les initiateurs du mouvement arrivent à avoir accès aux sympathisants, à attirer l'attention de nouveaux supporters, à renforcer le soutien et la cohésion des militants, à alerter opinion, media et gouvernants 66). Le développement des ressources organisationnelles ne représente de la sorte qu'une stratégie parmi d'autres, qui a par ailleurs ses propres coûts et

peut être perçue comme nuisible au mouvement et à son succès : on doit acquiescer ici aux critiques de Piven et Cloward 67), selon lesquelles la "normalisation" de l'action collective par la TMR, focalisée sur des mobilisations "sur-organisées", est un leurre dans la mesure où les groupes sociaux défavorisés doivent compenser la faiblesse de leurs ressources organisationnelles par des stratégies violant les règles établies, d'autant plus que la maintenance d'une organisation renforce la dépendance du mouvement vis-à-vis de ressources élitaires.

Une telle démythification de la ressource organisationnelle s'accorde ainsi avec une redécouverte de la diversité des mouvements sociaux sur ce point, selon leur position autour des clivages entre ressources d'expressivité et ressources instrumentales, ou encore entre stratégies politiques et revendicatives ou stratégies sociales de transformation individuelle. Par son insistance sur les organisations formelles, le plus souvent orientées vers l'action revendicative et la scène politique, la TMR souffre ici (et paradoxalement) d'un réductionnisme politique qui borne son regard aux dimensions les plus visibles des mouvements collectifs, la rend aveugle aux buts spécifiques que peuvent partager, en deçà des SMO, les membres de l'infrastructure de ces mouvements -et donc aux possibles conflits internes entre tendances et factions sur les stratégies du mouvement-, et ne la met pas à même d'appréhender une caractéristique affichée par les nouveaux mouvements : la vision de leur action collective comme un but en soi, comme une niche où s'expérimentent de nouvelles formes d'action, de nouvelles identités et solidarités, porteuses d'un conflit qui touche avant tout aux formes de la participation démocratique 68).

En définitive, si ces reproches contribuent utilement à dissiper certaines illusions simplificatrices de la TMR, ils ne facilitent pas la tâche du chercheur en complexifiant l'objet mouvement social et en rendant ses balises de repérage -les SMO- plus incertaines, à tel point que reste posée la question de la validité d'un tel concept. Les définitions des mouvements sociaux évoquées ci-dessus reposent en effet désormais sur des critères difficilement identifiables : un réseau informel d'acteurs multiples, individus et organisations (aux frontières donc bien floues et changeantes), une stratégie d'action contestataire rompant les règles établies (mais avec un répertoire d'action très large n'excluant pas l'action conventionnelle) ; et la résurgence de la notion d'identité collective 69), qui ne va pas sans poser des problèmes qu'il faut discuter dans le cadre abordé ci-dessous de la dimension culturelle des mouvements sociaux.

8- LES MOUVEMENTS SOCIAUX COMME VECTEURS DE SENS

Les analyses récentes fondées sur une critique de la TMR, aspirant à son dépassement et à une synthèse plus élaborée, ne pouvaient pas ne pas aborder un sujet qui avait été repoussé par celle-ci et reposer par conséquent la question du pourquoi de l'action collective ; elles s'interrogent donc à nouveau, dans un premier temps, sur les phases préalables de captation des mécontentements, de définition des buts du mouvement et de génération des attentes, avant de réinsérer ces éléments idéologiques dans les phases ultérieures de la mobilisation. Pourtant on verra que leur bilan, établi par rapport aux perspectives nourries par la TMR elle-même, se révèle plutôt décevant.

C'est le schéma analytique de Klandermans qui nous fournit à cet égard le fil directeur de ces nouvelles approches, dans la mesure où il distingue quatre phases de la mobilisation et que son auteur s'intéresse particulièrement à la première d'entre elles, à savoir la formation de "potentiels de mobilisation", précédant les autres phases d'activation des réseaux de recrutement, d'entretien des motivations de la participation individuelle et enfin de neutralisation des barrières qui s'opposent à celle-ci 70). Cet intérêt renouvelé pour les potentiels de mobilisation est justifié ici par le fait qu'ils sont un facteur de l'action collective (les attitudes individuelles délimitent la population potentiellement mobilisable), et parce que ce potentiel doit être entretenu par une "mobilisation consensuelle" préalable qui transforme les mécontentements en dispositions à l'engagement. On voit tout de suite, cependant, ce que ce schéma a de fragile : par rapport aux propositions de base de la TMR qui ne sont pas discutées, la remise en avant des attitudes individuelles "facteurs de la propension à participer" 71), n'appréhendant que des préconditions de l'action et non un processus de mobilisation, doit être assimilée à un recul théorique. Cette crainte est d'ailleurs confirmée par les études empiriques conduites par ces auteurs, qui ne permettent pas d'éclaircir vraiment en quoi consiste cette "mobilisation consensuelle" 91). Le prétendu dépassement de la TMR manque par là son objet dans la mesure où il apparaît davantage comme une adjonction d'une phase préliminaire dont la pertinence et l'utilité ne sont pas explicitées en rapport avec l'axiome fondamental qui faisait la richesse heuristique de celle-ci : seul compte le passage des propensions individuelles à l'engagement effectif.

Justement, sur cette question centrale, abordée dans la seconde phase du cadre d'analyse proposé par Klandermans, les travaux récents se contentent d'abord de poursuivre la démarche de la TMR en s'appuyant sur sa variable privilégiée d'intégration horizontale du

groupe : l'activation des engagements est expliquée principalement par l'insertion des individus dans des réseaux sociaux d'activistes qui assurent le recrutement sur la base des contacts interpersonnels, des filières de participation et des cheminements militants. C'est le cas notamment des analyses de Della Porta ou de Neidhardt, qui ont par ailleurs l'intérêt de se pencher sur des formes d'action collective plus agressives et extrémistes que celles auxquelles nous a habitués la TMR 73). Au delà de la reprise de la thèse de continuité postulant un passage graduel à l'action violente, clandestine, on notera surtout que ce type d'explication tend à se focaliser sur ces variables micro-structurelles et sur le rôle des organisations, la motivation à l'action terroriste étant par exemple rapportée non aux variables idéologiques, aux attitudes et aux valeurs, largement négligées, mais à une socialisation produite par l'expérience vécue à l'intérieur de petits groupes radicaux opérant un contrôle total de l'individu et une rupture de ses liens avec l'extérieur 74).

D'autres concepts directement issus de la TMR inspirent dans cette perspective des analyses consacrées cette fois à la structure inter-organisationnelle des mouvements sociaux. Ainsi les "contextes de micro-mobilisation" ou les "champs multi-organisationnels" servent de référence pour l'étude des réseaux d'organisations qui se chargent de la "méso-mobilisation" et de la coordination des SMO dans le cadre de campagnes d'action 75).

Sur ce terrain, les travaux de M. Diani reprennent et développent systématiquement l'analyse de réseau comme outil de description de la structure interne, non plus des petits groupes, mais cette fois des mouvements sociaux dans leur globalité 76). Son investigation suit une démarche assez élaborée qui débute par la spécification des "structures globales du réseau", à partir des quatre structures classiques (clique, cercle, structure bipolaire et "roue") qui définissent quatre modes possibles de relations entre unités au sein d'un mouvement ; il s'agit ensuite de caractériser ces unités (individus ou organisations) en fonction des variables de densité (présumée forte dans la clique, par exemple) et de centralité du réseau, puis de corrélérer ces données relationnelles avec les attributs des acteurs : la clique favorisera un mouvement social avec une identité collective et une solidarité bien marquées alors que la roue est en affinité avec un mouvement faisant primer l'action instrumentale et utilitaire ; enfin ces types relationnels sont confrontés aux modalités d'évolution des mouvements sociaux, pensées surtout à travers le mode dominant d'un passage de la clique, type originel mais éphémère et conflictuel, à l'un des autres types, en fonction de variables internes ou externes et notamment de la structure des opportunités politiques 77). Ce schéma analytique sert alors une étude empirique portant sur le mouvement écologique italien qui dévoile sa structuration en quatre pôles associatifs, les liens formels ou latents qui existent entre eux et la position centrale dans ce réseau du groupe des organisations nationales conventionnelles par rapport aux associations

de protection des animaux, aux SMO des "écologistes politiques" et aux associations locales de défense du cadre de vie 78).

Par ailleurs, ces deux dernières approches intègrent dans leur explication la dimension idéologique, identitaire et culturelle de la mobilisation, qui constitue également l'élément novateur des deux dernières phases du modèle de Klandermans. Or les perspectives formulées par celui-ci ne font guère référence au thème de l'identité collective, legs des théories des "nouveaux mouvements sociaux", et les analyses qui s'inscrivent toujours dans cette filiation s'enferment dans une démarche globalisante et normative en postulant l'intégration idéologique d'un mouvement autour d'une identité commune, d'une sub- ou contre-culture dont les définitions sont de plus sujettes à caution 79).

Ce sont au contraire les ressources conceptuelles de la TMR qui sont encore une fois reprises. En identifiant l'activation des motivations de l'engagement au travail idéologico-cognitif de SMO qui s'efforcent de légitimer leurs buts et surtout de diffuser des schèmes de perception du réel contribuant à orienter les représentations des individus, en s'intéressant aux "processus médiats à travers lesquels les individus donnent sens aux événements et interprètent leur situation" 80), Klandermans ne fait que retrouver les propositions de la problématique "constructionniste", incarnée au sein de la TMR par l'analyse de D. Snow et ses collègues qui, avec leurs concepts de "cadre d'interprétation" (*frame*) et de "processus d'alignement symbolique" (*frame alignment*) inspirés de l'interactionnisme symbolique 81), offrent désormais un modèle cohérent et éprouvé pour l'étude de la mobilisation cognitive, répondant au moins partiellement à l'ambition de combler l'énorme lacune que constitue l'ignorance des ressorts culturels de l'action collective 82).

La construction en ces termes de la variable culturelle de l'action collective fait preuve en effet d'une grande pertinence, conditionnée par le fait de penser les attentes et mobiles individuels, non comme un donné préalable et extérieur à la mobilisation, mais comme le produit d'une "construction sociale du sens", opérée par les SMO à l'appui d'un répertoire symbolique fait de schèmes de perception et de catégories d'analyse, d'identifications et de symboles valorisants, de cadres normatifs et moraux, etc., pour consacrer des ressources morales et des définitions adéquates de la situation et des événements. Par là, cette variable préserve la dimension stratégique, conflictuelle et donc contingente des ressources idéologiques, enjeu de la mobilisation, et nourrit une approche de type sémiotique dont l'intérêt heuristique permet de reformuler les recherches sur les valeurs et attitudes.

Toutefois, cette analyse abordant les processus cognitifs sous-jacents à la diffusion de structures de signification, notamment les quatre types d'alignement symbolique distingués par

D. Snow, tout en étant désormais bien connue 83), reste cantonnée par la TMR à un niveau micro-sociologique qui ne renouvelle guère les intuitions du concept de libération cognitive cher à McAdam : elle réduit les conflits de sens à leurs aspects purement stratégiques de diagnostic et de pronostic affectant la perception des coûts et avantages de l'action collective. Les applications empiriques de ce programme et les tentatives d'élargissement au travers du concept de "master frame" traduisent toutes les difficultés à concrétiser les perspectives ouvertes ici : alors que l'étude de Gerhardt et Rucht illustre les faiblesses et les déviations possibles de ce schéma explicatif, en rapportant la mobilisation aux caractéristiques intrinsèques et abstraites d'une idéologie par ailleurs ravalée à un ensemble de revendications, sans recherche du système symbolique qui les produit 84), la plupart des travaux s'orientent vers le terrain de l'analyse de discours pour dégager l'influence des catégories, analogies, métaphores, symboles ou autres mythes sur les représentations des acteurs, que ce soit le discours des acteurs directement impliqués dans le conflit 85), ou celui des media, dans lequel Gamson repère des "emballages interprétatifs" vecteurs de visions préformées des problèmes 86).

Mais le principal problème concerne l'analyse de la "résonance culturelle" 87) de ces discours, c'est-à-dire en réalité le passage nécessaire à un niveau macro-social où l'on doit rechercher les facteurs de leur diffusion et de leur puissance d'évocation. Or cette approche plus large des systèmes de sens et de représentations, très sommairement abordée jusque là par ces travaux, conduit à une investigation sur les cultures et sub-cultures -toujours définies dans un sens sémiotique : ceci devrait rester l'acquis majeur- qui, au niveau du groupe ou de l'ensemble social, constituent le cadre symbolico-culturel, la "toile de significations" 88) où vient s'insérer telle ou telle action collective. Malgré ses écueils et complexités, elle représente pour la compréhension des mouvements sociaux, et plus généralement de toute action collective, l'une des principales et des plus indispensables perspectives de la recherche actuelle, dont les orientations, déjà esquissées par certains travaux théoriques, nourrissent quelques études de mobilisations révolutionnaires, notamment extra-occidentales 89), mais appellent encore, sur le terrain des mouvements sociaux, des applications bien plus systématiques.

9- CONCLUSION

En résumé, cette discussion critique des principales problématiques de l'action collective véhiculée par les mouvements sociaux conduit à un bilan quelque peu décevant : il semble bien que ce soit encore le courant chronologiquement le plus ancien parmi ceux présentés ici, à savoir la théorie de la mobilisation des ressources, qui continue à offrir à la recherche le cadre heuristique le plus fécond de par sa pertinence méthodologique et conceptuelle, si du moins l'on ne réduit pas ce courant à sa version étroitement économiciste et olsonienne.

La nouveauté que la problématique européenne des "nouveaux mouvements sociaux" décelait dans la réalité contemporaine des mobilisations collectives n'apparaît pas avoir été de nature à s'imposer sur le terrain de la recherche et à en consacrer un nouvel âge ; les autres travaux postérieurs à la TMR -ceux de Tarrow, Klandermans, Kitschelt, Kriesi, etc.- apportent certes d'importants correctifs et compléments à celle-ci, mais sans arriver à renouveler en profondeur l'approche théorique de l'action collective qu'elle définit ; ainsi la critique d'un Kitschelt qui se présente comme une remise en cause d'ensemble de la TMR 90), ne convainc pas dans la mesure où elle vise des aspects plutôt secondaires et non ce qui fait le cœur, et la force théorique, de celle-ci. Par rapport à cela -méthodologie et démarche explicative, conception de l'acteur, définition des interrogations centrales- les tentatives de dépassement se sont révélées à nos yeux insuffisamment fondées et insusceptibles de se substituer à une théorie qui n'en appelle pas moins des reformulations affectant cette matrice conceptuelle.

NOTES

1. Cf., d'une part, Roudet (B.), "Bilan des recherches sur la vie associative", *L'économie Sociale*, XIV, 1988 ; et d'autre part les études statistiques centrées autour du "renouveau associatif" depuis le milieu des années 1960 : Hérin (F.), "Un monde sélectif : les associations", et : "Au coeur du réseau associatif : les multi-adhérents", *Economie et Statistiques*, 208, 1988, p. 17-32, 33-44 ; Forsé (M.), "L'adhésion aux associations", Dossier INSEE, 1985 ; Haeusler (L.), "Le monde associatif de 1978 à 1986", *Données Sociales*, 1990 ; Archambault (E.), "Les associations en chiffres : la connaissance statistique de l'économie sociale", Colloque de l'ADDES, Paris, Juin 1984 ; Canto (J-F.), "Les créations d'associations de 1975 à 1984", C.N.V.A., 1988 ; C.N.V.A., *Bilan de la vie associative en 1982*, La Documentation Française, 1985 ; Gaborit (C.), "L'opinion publique et la communication des associations", Enquête C.N.V.A.- C.N.R.S., La Documentation Française, 1991 ; Ministère de la Culture, *Les pratiques culturelles des Français*, Dalloz, 1982 (p. 395 sqq.) ; Théry (H.), "La place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique éducative, sanitaire et sociale", Rapport au C.E.S., 1986 ; Cherourtre (M.), "Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi de 1901", Rapport au C.E.S., 1993. Plus particulier, et décevant, voir : Courtois (J.), "Les associations, un monde inconnu. Enquête nationale : poids économique et social des associations employant des salariés", Nanterre, Crédit Coopératif, 1991. Pour un commentaire extérieur, tentant de replacer cet essor de la vie associative dans une perspective historique large, cf. Guillois (T.), "Die Vereinsbewegung - Spiegel der französischen Gesellschaft", *Frankreich Jahrbuch*, 1991.

2. Voir par exemple les contributions réunies dans le dossier "Environnement et Société" de la revue *Territoires*, 337, 1993, et le travail (préc.) de Gaborit. Peu d'études sont venues prolonger l'observation des associations dans le secteur environnemental, entamée par le Ministère de l'environnement en 1984 ("La vie associative", Extrait de *L'état de l'environnement*, 1984), si ce n'est celles de : Lascoumes (P.), Joly-Sibuet (E.), *Conflits d'environnement et intérêts protégés par les associations de défense*, Ministère de l'environnement, 1988 ; Lascoumes (P.), "Les associations de l'écologie : un grand service politique", *Pouvoirs Locaux*, 12, 1992 ; Barthélémy (T.), Weber (F.), "Le territoire en questions : associations et militants écologistes bretons", ENS-SRETIE, 1987 ; "Développement de la vie associative du secteur environnement", *Recherche Sociale*, 127, 1993 ; France Nature Environnement, "Associations et politiques d'environnement locales", Paris, Ministère de l'environnement, ACE, 1992.

3. Cf. Abélès (M.), (dir.), *Le défi écologiste*, L'Harmattan, 1993 ; Bennahmias (J-L.), Roche (A.), *Des Verts de toutes les couleurs*, A.Michel, 1992 ; Egré (P.), Raymond (E.), (eds.), *La planète verte : l'écologie en questions*, IEP Paris, 1993 ; "En Vert et contre tout ? L'écologie en politique", *Politix*, 9, 1990 ; "Les pouvoirs Verts", *Pouvoirs Locaux*, 12, 1992 ; Prendiville (B.), *L'écologie, la politique autrement*, L'Harmattan, 1993 ; Pronier (R.), Le Seigneur (V-J.), *Génération verte*, Presses de la Renaissance, 1992 ; Sainteny (G.), *La constitution de l'écologisme comme enjeu politique en France*, Thèse de Science Politique, Paris 1, 1992 ; *Les Verts*, P.U.F., 1991 ; Zenaff - Ziani (N.), *Le mouvement écologiste français*, Thèse Droit, Lyon 3, 1989.

4. Voir entre autres les contributions réunies dans : Arcy (F. d'), et al., (dir.), *La représentation*, Economica, 1985 ; Arcy (F. d'), Prats (Y.), "Les politiques du cadre de vie", dans Grawitz (M.), Leca (J.), (dir), *Traité de Science Politique*, P.U.F., 1985, vol. 4 ; Biarez (S.), *Le pouvoir local*, Economica, 1989 ; Guyomard (G.), "Associations, environnement et système politico-administratif local", dans Mény (Y.), *Centres et périphéries*, Economica, 1985 ; Brenac (E.), "Corporatisme et politique intersectorielle : la politique de l'environnement", dans Colas (D.), (dir), *L'Etat et les corporatismes*, P.U.F., 1988 ; Jobert (B.), "La version française du corporatisme", dans Colas (D.), op cit. ; "Modes de médiation sociale et politiques publiques. Le cas des politiques sociales en France", *L'Année Sociologique*, 40, 1990 ; Jobert (B.), Muller (P.), *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*, P.U.F., 1987. Deux synthèses (celles de Leca (J.), "Réflexions sur la participation politique des citoyens en France", (p. 60 sqq), et Mény (Y.), "Formation et transformation des policy communities. L'exemple français", dans Mény (Y.), (dir.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Presses FNSP, 1990) rappellent le désintérêt général de la science politique française pour l'étude des groupes et en particulier les groupes d'intérêts, intermédiaires, associatifs, et la non conceptualisation de la dimension associative de la participation politique. La problématique de la "société civile" a été fortement critiquée (Chevallier (J-J.), Lochak (D.), dir., *La société civile*, P.U.F., 1986) et dans cette perspective ne se maintient qu'un courant de recherche, très limité en France, sur l'économie sociale et le "tiers-secteur" : cf. Archambault (E.), "Public Authorities and the Non Profit Sector in France", in Anheier (H.K.), Seibel (W.), (eds), *The Third Sector. Comparative Studies of Non Profit Organizations*, De Gruyter, 1991 ; Wuthnow (R.), (ed), *Between States and Markets. The Voluntary Sector in Comparative Perspective*, Princeton, 1991.

5. Parmi ces exceptions, voir surtout les travaux de : Spanou (C.), *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, L'Harmattan, 1991 ; Lascoumes (P.), *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, La Découverte, 1994 ; Balme (R.), "La participation aux associations et le pouvoir municipal", *Revue Française de Sociologie*, 1987, 4 ; Garraud (P.), "La mobilisation politique locale en France", dans Mabileau (A.), et al., *Les citoyens et la politique locale. Comment participent les Britanniques et les Français ?*, Pedone, 1987.

6. Il est significatif de voir que dans un ensemble d'articles étudiant "Les nouveaux mouvements sociaux dans les pays germanophones et en France" (*Allemagne d'Aujourd'hui*, 113, 1990), une unique contribution française vient en fine masquer la déshérence complète de ce champ de recherches en France.

7. Sur ce clivage paradigmatique et continental, cf. Tarrow (S.), "National Politics and Collective Action. Recent Theorie and Research", *Annual Review of Sociology*, 14, 1988 ; Klandermans (B.), Tarrow (S.), "Mobilizing into Social Movements : Synthetizing European and American Approaches", *International Social Movement Research*, 1, 1988 ; Rucht (D.), Neidhardt (F.), "The Analysis of Social Movement. The State of the Art and Some Perspectives", in Rucht (D.), (ed), *Research on Social Movements. The State of the Art in Western Europe and the U.S.A.*, Campus, Westview, 1991 ; Diani (M.), Eyerman (R.), (eds), *Studying Collective Action*, London, Sage, 1992.

8. Les présentations de cette problématique en France, fondées sur une approche critique (Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, Presses FNSP, 1992 ; Lapeyronnie (D.), "Mouvements sociaux et action politique : existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ?", *Revue Française de Sociologie*, 1988) ou pédagogique (Mann (P.), *L'action collective*, Colin, 1991) restent partielles et limitées à des points particuliers.

9. Cf. Dalton (R.), et al., "The Challenge of New Movements", in Dalton (R.), Küchler (M.), (eds), *Challenging the Political Order : New Social and Political Movements in Western Democracies*, Cambridge, Polity Press, 1990, p. 4 ; Schmitt-Beck (A.), "A Myth institutionalized : Theory and Research on New Social Movements", *European Journal of Political Research*, 1992, 4, p. 357.

10. Cette présentation s'appuie notamment sur la synthèse de Schmitt-Beck, et celle de : D'Anieri (P.), Ernst (C.), Krier (E.), "New Social Movements in Historical Perspective", *Comparative Politics*, 1990, 4 ; Klandermans (B.), "New Social Movements and Ressource Mobilization", in Rucht (D.), (ed), op. cit. Et surtout sur les contributions originales de : Offe (C.), "New Social Movements : Challenging the Boundaries of institutional Politics", Melucci (A.), "The Symbolic Challenge of Contemporary Movements", et Touraine (A.), "Les mouvements sociaux : objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique ?", dans *Social Research*, 1985, 4 ; Melucci (A.), *Nomads of the Present*, London, Hutchinson, 1989 ; Raschke (J.), "Politik und Wertwandel in den westlichen Demokratien", *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 1980, 36 ; *Soziale Bewegungen*, Campus, 1985 ; "Zum Begriff der sozialen Bewegung", in Roth (R.), Rucht (D.), (eds), *Die neuen sozialen Bewegungen in der B.R.D.*, Campus, 1987. Parmi des définitions voisines du mouvement social, voir : Eder (K.), "A New Social Movement ?", *Telos*, 52, 1982 (qui invoque un "nouvel état sociétal de la morale et de la conscience collective") ; Brand (K.W.), *Neue soziale Bewegungen*, Opladen, 1982 (sur l'idée d'un nouveau "climat culturel", d'une contestation contre-culturelle de la civilisation moderne).

11. Le modèle et les concepts d'Inglehart (cf. *Culture Shifts in Advanced Industrial Society*, Princeton, 1990, trad. fr. *La transition culturelle dans les sociétés industrielles avancées*, Economica, 1993). ont connu une telle fortune parmi les chercheurs anglo-saxons et en particulier allemands, notamment sur les études de la participation conventionnelle (mais Inglehart a prétendu aussi expliquer l'émergence des nouveaux mouvements sociaux et des nouveaux partis écologistes, vecteurs par essence d' "issues" post-matérialistes), qu'il serait vain de tenter un recensement bibliographique.

12. Cf. Raschke (J.), 1980, op. cit. ; Evers (T.), "Basidemokratie in search of its subject : new social movements and political culture in West Germany", *Praxis International*, 1984, 4 ; Nelles (W.), "Kollektive Identität und politisches Handeln in neuen sozialen Bewegungen", *P.V.S.*, 1984, 4.

13. Cpr. les définitions de Raschke (1987, préc., p. 20-24), Melucci (1985, préc., p. 795), et Neidhardt (F.), "Einige Ideen zu einer allgemeinen Theorie sozialer Bewegungen", in Hradil (S.), (ed), *Sozialstruktur im Umbruch*, Opladen, 1985, p. 193-204.

14. Sur ce courant de recherches, inspirateur d'une très vaste littérature, dominée par la question du défi posé à la démocratie représentative par ce mouvement, voir entre autres Guggenberger (B.), Kempf (U.), (ed), *Bürgerinitiativen und repräsentatives System*, Opladen, 1984 : s'intéressant de plus aux processus internes à ces mouvements et à leurs associations, cf. : Mayer-Tasch (P.C.), *Die Bürger-initiativbewegung*, Reinbeck, 1985 ; Hauff (V.), *Bürgerinitiativen in der Gesellschaft*, Villingen, Neckar Verlag, 1980 ; John (P.), *Bedingungen und Grenzen politischer Partizipation am Beispiel von Bürgerinitiativen*, Munchen, 1979 ; Schenk (M.), *Kommunikationsstrukturen in Bürgerinitiativen*, Tübingen, 1982. Il existe par ailleurs en Allemagne une tradition toujours vivace d'étude sociologique des associations (Kroll (F.), et al., *Vereine : Geschichte, Politik, Kultur*, Frankfurt, 1982 ; Raschke (P.), *Vereine und Verbände*, Juventa Verlag, 1978) qui suscite des analyses très classiques des associations écologiques comme celle de : Leonhard (M.), *Umweltverbände. Zur Organisation von Umweltschutzinteressen in der B.R.D.*, Opladen, 1986.

15. Cf. notamment : Brand (K.W.), 1982 (préc.) ; Brand (K.W.), Büsser (D.), Rucht (D.), *Aufbruch in eine andere Gesellschaft*, Campus, 1983 ; Huber (J.), "Wer soll das alles ändern ? Die Alternativen der Alternativbewegung", *Zeitschrift für Soziologie*, 1988, 6 ; Roth (R.), "Neue soziale Bewegungen in der politischen Kultur der B.R.D.", in Brand (K.W.), (ed), *Neue soziale Bewegungen in Westeuropa und in den U.S.A.*, Campus, 1985 ; Roth (R.), Rucht (D.), (eds), *Neue soziale Bewegungen in der B.R.D.*, Campus, 1991 ; Schäfer (W.), (ed), *Neue soziale Bewegungen*, fischer alternativ, 1984 ; Schmidt (M.G.), "Demokratie, Wohlfahrtstaat und neue soziale Bewegungen", *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 11, 1984 ; Schmidt (R.), "Zur alternativen Kultur", *A.P.Z.*, 11, 1983 ; Vester (M.), "Die neuen Plebejer", in Hartwich (H.), (ed), *Gesellschaftliche Probleme als Anstoss und Folge der Politik*, Opladen, 1983 ;

Wasmuth (U.), *Alternativen zur alten Politik ? Neue soziale bewegungen in der Diskussion*, Darmstadt, 1989 ; Zwick (M.), *Neue soziale Bewegungen als politische Subkultur : Zielsetzung, Anhängerschaft, Mobilisierung*, Campus, 1990. Dans cette veine se sont développés aussi des travaux historiques : cf. Conti (C.), *Abschied vom Bürgertum. Alternative Bewegungen in Deutschland vom 1890 bis heute*, Reinbeck, 1984 ; Linse (U.), *Ökopax und Anarchie. Eine Geschichte der ökologischen Bewegungen*, DTV, 1986 ; Renn (O.), "Die alternative Bewegung : eine historisch-soziologische Analyse des Protestes gegen die Industriegesellschaft", *Zeitschrift für Politik*, 1985, 2 ; Sieferle (R.P.), *Fortschrittsfeinde ? Opposition gegen Technik und Industrie von der Romantik bis zur Gegenwart*, Beck, 1985. Voir également les bibliographies de Schmitt-Beck (préc.) et de Rucht ("West Germany", in *ibid*, (ed), *Research on Social Movement*, op. cit., p. 199 sqq.

16. Cf. les nombreux travaux de : Rucht (D.), *Von Wyhl nach Gorleben*, Beck, 1980 ; "Von der Bewegung zur Institution ? Organisationsstrukturen der Ökologiebewegung", in Roth (R.), Rucht (D.), op. cit. ; "Themes, Logics and Arenas of Social Movements", *International Social Movement Research*, 1988 ; "Environmental Movement Organization in West Germany and France", *I.S.M.R.*, 1989 ; "The Strategies and Action Repertoires of New Movements", in Dalton (R.), Kuchler (M.), op. cit. Et ceux de Hopflitschek (E.), *Der Bund Naturschutz in Bayern*, Berlin, 1984 ; Kretschmer (W.), Rucht (D.), "Beispiel Wackersdorf", et Roth (R.), "Kommunikationsstrukturen und Vernetzungen in neuen sozialen Bewegungen", in Roth (R.), Rucht (D.), op. cit. Parmi les travaux extérieurs à cette problématique mais influencés par elle, citons : Kiersch (G.), Oppeln (S. von), *Kernenergiekonflikt in Frankreich und Deutschland*, Berlin, 1983 ; Langguth (G.), *Protestbewegung. Entwicklung, Niedergang, Renaissance*, Köln, 1983 ; Nessel (R.), Nowack (C.), *Startbahn 18 West (...)* *Eine Fallstudie*, Frankfurt, 1982 ; Papadakis (E.), *The Green Movement in West Germany*, London, 1984.

17. Sur les ouvrages collectifs qui accueillent cette problématique, cf. par exemple Falter (J.W.), et al., op. cit. ; Grottian (P.), Nelles (W.), (eds), *Grossstadt und neue soziale Bewegungen*, Bâle, 1983 ; Hartwich (H.), op. cit. ; Bandemer (S.), Wesser (G.), (eds), *Regierungssystem und Regierungslehre*, Opladen, 1989 (avec la contribution de : Nullmeier (F.), Raschke (J.), "Soziale Bewegungen"). Et sur la dimension internationale qu'elle a acquise, voir Brand (K.W.), 1985, op. cit., ainsi que les ouvrages préc. de D.Rucht (ed, 1991), et Dalton et Kuchler. Enfin une revue scientifique entièrement consacrée aux nouveaux mouvements sociaux paraît depuis 1988, le *Forschungsjournal Neue Soziale Bewegungen* (Marburg) ; le n° spécial de 1989 contient plusieurs articles, notamment de Roth et Rucht, établissant les premiers bilans de la recherche en ce domaine, conduite dans divers laboratoires universitaires et au Centre de Recherches en Sciences Sociales de Berlin (Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung).

18. Cf. Rucht (D.), "West Germany", op. cit., p. 179.

19. Voir les critiques de Stöss (R.), "Vom Mythos der neuen sozialen Bewegungen. Neun Thesen und ein Exkurs zum Elend der NSB-Forschung", in Falter (J.W.), et al., op. cit. ; Greven (M.T.), "Zur Kritik der Bewegungswissenschaft", *Forschungsjournal Neue Soziale Bewegungen*, 1988, 4 ; et la réponse à Greven de Roth (R.), Rucht (D.), "Reaktionen aus dem Ghetto", *Forschungsjournal NSB*, 1989, 1.

20. Cf. Tarrow (S.), *Struggle, Politics and Reform*, Cornell University, 1991, p. 57 sqq. ; D'Anieri (P.), et al., op. cit. ; un exemple de vérification empirique est donné par Schmidt (R.), "Organizational Interlocks between New Social Movements and Traditional Elites. The Case of the west German Peace Movement", *E.J.P.R.*, 1989, 5. Rappelons que l'argument habituel des tenants de cette théorie consistait à dire que ces nouveaux segments constituent le coeur, l'essence des "nouveaux mouvements sociaux" ou que cette qualification doit leur être réservée (cf. par ex. Brand, Busser et Rucht, 1983, p. 106 sqq.).

21. Cf. les analyses préc. de P.D'Anieri et al. (p. 457) et de M.Diani et R.Eyerman (p. 46-47).

22. C'est le cas chez Melucci (*Nomads of the Present*, préc.) dont l'analyse relève davantage de l'essai, de la construction philosophique, voire du plaidoyer, que de l'investigation scientifique.

23. C'est C.Offe qui s'est le plus penché sur ce problème des hypothèses causales (op. cit., p. 844-845) en pensant la mobilisation cognitive des agents de la nouvelle classe moyenne, de par leur position de proximité et d'exposition vis-à-vis des effets pervers du système et leur prise de conscience des nouvelles déprivations individuelles (perte d'identité, d'autonomie, etc.).

24. A cet égard, les auteurs allemands et en particulier C.Offe (op. cit., p. 856) se distancient explicitement de la démarche tourrainienne ; pour une critique de cette dernière, voir entre autres Rudig (W.), *Antinuclear Movements. A World Survey*, Longmann, 1990, p. 18-21. De même, c'est chez Offe que l'on trouve une allusion à des variables stratégiques, quand il considère que le style d'action des nouveaux mouvements sociaux peut aussi être le résultat d'une confrontation avec la fermeture du système politique vis-à-vis des nouvelles demandes, et que leur succès dépend en partie des diverses alliances à conclure avec des segments sociaux traditionnels (op. cit., p. 857 sqq.).

25. Cf. Hirsch (J.), Roth (R.), *Das neue Gesicht des Kapitalismus*, Hamburg, 1986 ; par ailleurs, la problématique néo-marxiste sur les mouvements sociaux urbains, développée en France autour de Castells, Cherki, Mehl, ne trouve pas d'équivalent en Allemagne, si ce n'est avec les travaux de M.Mayer ("Urban Social Movements and Beyond", Paper at the 5. Conference of Europeanists, Washington, 1985). Cependant, à un niveau épistémologique, c'est un paradigme marxiste qui influence globalement ici aussi la démarche des théoriciens des "nouveaux mouvements sociaux". Une autre approche, toujours de type macro-social, est incarnée par les théories fonctionnalistes, qui perçoivent ces nouveaux mouvements

comme des systèmes "auto-référentiels", définissant la rationalité de leur réaction face à des changements macro-sociétaux inédits : cf. Ahlmeier (H.W.), "Was ist eine soziale Bewegung ?", *Zeitschrift für Soziologie*, 18, 1989 ; Japp (K.P.), "Thesen zum Rationalismus in den Theorien sozialer Bewegungen", *Soziale Welt*, 35, 1984 ; Luhmann (N.), *Ökologische Kommunikation*, Opladen, 1986.

26. C'est cette nouveauté idéologique des mouvements sociaux que défendent Offe (op. cit., p. 849) et Melucci (1985, p. 803) : les valeurs de ces nouveaux acteurs ne sont pas nouvelles en soi, ce sont les significations et les implications qu'ils leur attribuent qui constituent une rupture, par une "radicalisation des valeurs des Lumières".

27. Voir surtout Chazel (F.), "Mouvements sociaux", dans Boudon (R.), (dir.), *Traité de Sociologie*, P.U.F., 1992, p. 290 sqq. ; Fillieule (O.), Péchu (C.), *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, L'Harmattan, 1993, p. 75 sqq. (et les références précitées, note 8). La présentation qui suit s'appuie principalement sur les travaux de Jenkins (J.C.), "Ressource Mobilization Theory and The Study of Social Movements", *Annual review of Sociology*, 1983, 9 ; McAdam (D.), McCarthy (J.D.), Zald (M.N.), "Social Movements", in Smelser (N.), (ed), *Handbook of Sociology*, Sage, 1988, p. 695-737 ; Tarrow (S.), op. cit. ; Oberschall (A.), *Social Movements. Ideologies, Interests and Identities*, Transaction, New Jersey, 1993 (notamment les deux premiers de ses textes ici rassemblés : "Social Movements and Collective Action", p. 1-38, et "Theories of Social Conflict", p. 39-66).

28. Cf. Tarrow (S.), op. cit., p. 61-62. Cpr. avec Klandermans (B.), Tarrow (S.), "Mobilizing into Social Movements. Synthesizing European and American Approaches", op. cit.

29. Cf. notamment McCarthy (J.D.), Zald (M.N.), "Ressource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory", in *ibid*, (eds), *Social Movements in An Organizational Society*, New Jersey, 1987.

30. Cf. Mitchell (R.C.), "National Environmental Lobbies and The Apparent Illogic of Collective Action", in Russell (S.), (ed), *Collective Decision Making*, 1979, p. 87-121 ; Simcock (B.L.), "Developmental Aspects of Antipollution Protest in Japan", *Research in Social Movement, Conflict and Change*, 1979, 2, p. 83-104 ; Wood (P.), "The Environmental Movement", in Wood (J.L.), Jackson (M.), (eds), *Social Movements*, Belmont, 1982, p. 201-220. Ces analyses ne se contentent pas de reprendre le thème de l'entrepreneur, ici identifié aux scientifiques (voir aussi en ce sens Rudig (W.), op. cit.), mais dépassent aussi le schéma olsonien quand notamment Mitchell voit dans la valorisation forte des biens collectifs, la lutte contre les "maux collectifs" que l'individu ne peut esquiver seul, et l'appel intensif à des motivations purposives et morales, des facteurs décisifs de la mobilisation écologique.

31. Cpr. en ce sens Jenkins (J.C.), op. cit., p. 535, 545-546 ; Oberschall (A.), "Social Movements And Collective Action", op. cit., p. 27-31 ; sur la critique de ce syndrome, voir Jenkins (J.C.), Eckert (C.M.), "Channeling Black Insurgency : Elite Patronage and Professional SMO in the Development of the Black Movement", *American Sociological Review*, 1986, 6, p. 814 ; et Chazel (F.), "La place du politique dans les mobilisations contestataires : une découverte progressive", dans *ibid* (dir), *Action collective et mouvement social*, P.U.F., 1993, p. 149. Rappelons que McAdam, McCarthy et Zald (op. cit., p. 716-717) voient dans les SMO les "vecteurs d'un mouvement mature", son "poste de commande" et une forme "moderne" de l'action collective.

32. Cf. Jenkins (J.C.), op. cit., p. 539-542, 545-546.

33. Nous renvoyons ici aux travaux classiques d'Oberschall (*Social Conflicts and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973) et de Tilly (*From Mobilization to Revolution*, Reading, 1978).

34. Cf. Oberschall (A.), 1973, op. cit., p. 125 sqq. ; McAdam (D.), *Political Process and the Development of Black Insurgency*, Chicago, University of Chicago Press, 1982, p. 43 sqq. ; Morris (A.), *The Origins of the Civil Rights Movement*, New York, The Free Press, 1984.

35. Cf. Zald (M.N.), McCarthy (J.D.), "Religious Groups As Crucibles of Social Movements", in *ibid* (1987), op. cit., p. 67-96 ; McCarthy (J.D.), "Pro-Life and Pro-Choice Mobilization : Infrastructure Deficits and New Technologies", in *ibid*, p. 49-66.

36. Cf. Jenkins (J.C.), op. cit., p. 538-539 ; McAdam (D.), et al., op. cit., p. 707 sqq.

37. Selon l'expression de W.Gamson, "Introduction", in Zald (M.N.), McCarthy (J.D.), op. cit., p. 5.

38. McAdam (D.), et al., op. cit., p. 715.

39. Parmi les multiples références rassemblées ou discutées dans les synthèses précitées, on distinguera en ce sens les travaux de Gamson (W.), Fireman (B.), "Utilitarian Logic in the Ressource Mobilization Perspective", in Zald (M.N.), McCarthy (J.D.), (eds), *The Dynamics of Social Movements*, 1979, p. 8-45 ; Knoke (D.), Wood (J.R.), *Organized for Action*, New Brunswick, 1981 ; Orum (A.M.), Wilson (K.L.), "Mobilizing People for Collective Political Action", *Journal of Political and Military Sociology*, 1976, 4 ; Snow (D.A.), Rochford (E.D.), Worden (S.K.), Benford (D.), "Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation", *American Sociological Review*, 51, 1986. C'est sur cette base également que McAdam ("Recruitment to High-Risk Activism. The Case of Freedom Summer", *American Journal of Sociology*, 92, 1986) explique l'abandon de certains participants potentiels à une campagne d'action "à hauts risques" des étudiants en faveur des droits civils dans le Sud, en y ajoutant des variables biographiques de disponibilité individuelle.

40. Sur cette orientation, voir McAdam (D.), et al., op. cit., p. 709-714 ; McAdam (D.), 1982, op. cit., p. 34 sqq. ; Snow (D.A.), et al., op. cit. (qui décrivent la manipulation du sens par les SMO et les processus d' "alignement symbolique" des perceptions individuelles avec les significations et l'idéologie véhiculées par celles-là). L'analyse de ce type de mobilisation cognitive était déjà présente chez Piven et Cloward (*Poor People's Movements : why they Succeed, How they Fail*, New-York, Viking, 1977) et chez Gamson, lesquels distinguaient trois dimensions : la définition d'une situation d'injustice, la croyance dans la nécessité de l'action collective qui surmonte le fatalisme par un travail d'imputation des responsabilités, enfin la croyance dans les probabilités de succès de l'action entreprise. Dans ce sens voir aussi Oliver (P.), "If You Don't Do It, Nobody Will. Active and Token Contributors to Local Collective Action", *American Sociological Review*, 49, 1984 (insistant sur la seconde dimension) et Dowton (J.Y.), Wehr (P.E.), "Peace Movements : the Role of Commitment and Community in Sustaining Member Participation", *Research in Social Movement, Conflict and Change*, vol. 13, 1991 (sur le travail idéologique, les symboles et rites développés par les SMO pour capturer et entretenir les soutiens individuels).

41. Cf. Marwell (G.), Oliver (P.), Pahl (R.), "Social Networks and Collective Action", *American Journal of Sociology*, 3, 1988. Cette perspective se rapproche des analyses de M. Granovetter ("The Strength of Weak Ties", *American Journal of Sociology*, 6, 1973) tout en prenant le contre-pied de ses hypothèses explicatives puisque celles-ci corrôlaient la mobilisation sociale avec l'existence de réseaux de liens lâches et diffus plutôt qu'avec un réseau de liens forts et segmentés.

42. Deux études traduisent à la fois le caractère incontournable mais aussi les ambiguïtés et problèmes d'interprétation posés par la prise en compte des rationalisations individuelles des motifs de la (non-)participation : celle de M.L. Carden ("The Proliferation of A Social Movement", *Research in Social Movement...*, vol. 1, 1978) constate une forte motivation liée à l'adhésion altruiste aux buts collectifs, sans discuter le fait qu'il peut s'agir là d'un discours auto-légitimant moralement obligatoire et donc pauvre en informations ; de leur côté, E.J. Walsh et R.H. Warland ("Social Movement Involvement in the Wake of a nuclear Accident : Activists and Free-Riders in the Three Miles Island Area", *American Sociological Review*, 1983, 6) confirment que les facteurs de la participation sont de type structurel et idéologique (l'adhésion à des valeurs "libérales"), mais les motifs des free-riders évoquent l'absence d'information sur la lutte en cours : surgit alors la question -irrésolue- de savoir si cette ignorance valide les explications structurelles ou résulte d'attitudes réfractaires conduisant ces gens à éviter cette information.

43. Cf. Tilly (C.), "Revolutions and Collective Action", in Greenstein (F.I.), Polsby (N.W.), (eds), *Handbook of Political Science*, Reading, 1975, vol. 3, p. 520-521 ; Gamson (W.), *The Strategy of Social Protest*, Homewood, 1975, p. 140 sqq.

44. Cf. McAdam (D.), "Tactical Innovation and the Pace of Insurgency", *American Sociological Review*, 48, 1983, p. 735-754 ; Tarrow (S.), 1988, op. cit., p. 429 sqq. ; Jenkins (J.C.), Perrow (C.), "Insurgency of the Powerless : Farm Workers Movements 1946-1972", *American Sociological Review*, 2, 1977, p. 249-267 (et les travaux précités de Piven et Cloward, et de Gamson).

45. Cf. Kitschelt (H.P.), "Political Opportunity Structure and Political Protest : Antinuclear Movements in Four Democracies", *British Journal of Political Science*, 16, 1986, p. 57-86 ; Tarrow (S.), 1991, op. cit., p. 29 sqq., 41 sqq. ; Brockett (C.D.), "The Political Opportunity Structure and Peasant Mobilization in Central America", *Comparative Politics*, 2, 1991, p. 253-274 ; Kriesi (H.P.), Guigni (M.), et al., "New Social Movements and Political Opportunities in Western Europe", *European Journal of Political Research*, 1992, 2, p. 219-244. Ces travaux reprennent et développent les réflexions plus anciennes formulées par Eisinger (P.K.), "The Conditions of Protest Behavior in American Cities", *American Political Science Review*, 1, 1973, p. 11-28.

46. Sur l'analyse de D. McAdam, cf. F. Chazel : "La place du politique dans les mobilisations contestataires : une découverte progressive", dans *ibid*, *Action collective et mouvements sociaux*, op. cit.

47. Cf. Guigni (M.) Passy (F.), "Etats et nouveaux mouvements sociaux, comparaison de deux cas contrastés : la France et la Suisse", *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 3, 1993, p. 547 sqq. ; Kriesi (H.P.), Guigni (M.), et al., "New Social Movements and Political Opportunities in Western Europe", *European Journal of Political Research*, 2, 1992, p. 219-244.

48. C'est le jugement de S. Tarrow (1988, op. cit., p. 430).

49. Les emprunts de ces travaux à la sociologie de l'Etat restent toutefois assez imprécis, notamment lorsque le concept d'Etat fort ou faible est fondé sommairement sur la seule variable de (dé-)centralisation de l'Etat, ce qui les conduit à ranger abusivement l'Etat hollandais aux côtés de l'Etat français parmi les SOP fortes (H-P. Kriesi, et al, 1992, p. 222).

50. La redéfinition de la SOP en ces termes est due à H-P. Kriesi, et al., 1992, op.cit.

51. La reprise de cette problématique est principalement à mettre au compte des travaux de Kitschelt : *The Logics of Party Formation. Ecological Politics in Belgium and West Germany*, Ithaca, **London**, Cornell University Press, 1989, p. 21-22 ; "Organization and Strategy of Belgian and West German Ecology Parties", *Comparative Politics*, 2, 1988, p. 127 sqq. ; "La gauche libertaire et les écologistes français", *Revue Française de Science Politique*, 1990, p. 339.

52. Eisinger (P.K.), op. cit., p. 25.

53. Voir le jugement de McAdam et al, 1988, op. cit., p. 720. L'analyse des "outcomes" des mouvements sociaux (réformes et gains substantifs, reconnaissance publique, pénétration du système politique, notamment en termes de trajectoires militantes, par exemple chez McAdam : *Freedom Summer. The Idealists Revisited*, New-York, Oxford University Press, 1988) omet en général la question de leur répercussion sur la dynamique mobilisatrice elle-même. Ces effets sont en fait très variables et contradictoires, en fonction du contexte : cf. Maguire (D.), "When the streets begin to empty : the demobilisation of the British Peace Movement after 1983", *West European Politics* 1992, 4.

54. Cf. d'une part Skocpol (T.), *Etats et révolutions sociales*, trad. fr., Fayard, 1985 ; Kim (Q.J.), "Paradigms and Revolutions : the Societal and Statist Approaches", *Journal of Developing Societies*, 6, 1990, p. 8 sqq. ; et d'autre part Hermet (G.), *Les désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures dans les années 1990*, Fayard, 1993 ; Mainwaring (S.), O'Donnell (G.), Valenzuela (J.S.), (eds), *Issues in Democratic Consolidation*, South Bend, University of Notre Dame Press, 1992.

55. A cet égard, certains travaux d'Oberschall ("The 1960 Sit-Ins : Protest Diffusion and Movement Take-Off", in *ibid*, 1993, p. 213-237) montrent clairement que le mouvement noir des années 1960 ne s'appuyait pas sur un degré significatif d'organisation préalable du groupe mais plutôt sur les initiatives anticipatrices de petits noyaux, leurs innovations tactiques et leur rupture avec les SMO traditionnelles du mouvement.

56. Sur la définition de ce projet voir surtout Klandermans (B.), Tarrow (S.), 1988, op. cit., p. 10, 14.

57. Cf. Klandermans (B.), "Introduction : S.M.O. and the Study of social movements", *International Social Movement Research*, 2, 1989, p. 2.

58. McAdam (D.), et al., 1988, p.717 ; Chazel (F.), "La place du politique...", op. cit., p. 149.

59. Il est par contre réaffirmé avec force par McAdam et al. (1988, p. 716-717) : les S.M.O. sont "le vecteur d'un mouvement mature", son "poste de commande".

60. Cf. Klandermans (B.), "Introduction...", op. cit. ; Oberschall (A.), 1993, op. cit., p. 27.

61. Cf. Guigni (M.), Kriesi (H.-P.), 1991, p. 92 qq.

62. Voir entre autres : Klandermans (B.), 1989, op. cit., p.3 ; Diani (M.), "The Concept of Social Movement", *The Sociological Review*, 1992, 1, p. 1-25.

63. Cf. ici Klandermans (1989, op. cit., p. 4) qui s'appuie sur le travail de Killian (L.M.), "Organization, Rationality and Spontaneity in the Civil Rights Movement", *American Sociological Review*, 49, 1984, p. 770-783.

64. La critique en a été développée en France pour dénoncer la coupure arbitraire faite par la TMR entre mobilisation sociale et action politique : cf. Lapeyronnie (D.), op. cit., p. 599-600 ; Dobry (M.), 1986, op. cit., p. 26-31.

65. Les recherches empiriques inspirées par la TMR ont en effet porté principalement -à l'exception du mouvement noir- sur des mouvements limités à une cause précise, assez facilement identifiables à une ou quelques SMO.

66. Tarrow (S.), 1991, op. cit., p. 21. Celui-ci n'omet cependant pas de rappeler les coûts éventuels de cette ressource d'action : investissement élevé en énergie, risques de factionnalisation, perte de contrôle, radicalisation, mise en danger de la relation avec les élites et les alliés...

67. Reformulées dans leur article : "Collective Protest : A Critique of Ressource Mobilization Theory", *International Journal of Politics, Society and Culture*, 1991, 4, p. 451.

68. Selon les remarques de Klandermans (B.), 1989, p. 6 sqq. ; Mayer (M.), 1991, op. cit., p. 464.

69. Cf. notamment Diani (M.), 1992, p. 3.

70. Cf. Klandermans (B.), Oegema (D.), "Potentials, Networks, Motivations and Barriers : Steps Toward Participation in Social Movements", *American Sociological Review*, 1987, 4, p. 519-531 ;

71. Klandermans (B.), "The Formation and Mobilization of Consensus", *International Social Movement Research*, 1988, p. 173-195. Cpr. avec Kriesi (H.P.), "Support and Mobilization Potential", op. cit., p. 25.

72. Ainsi l'enquête par sondage de Klandermans et Oegema (op. cit., p. 523 sqq.) sur une mobilisation pacifiste en Hollande ne confirme nullement la validité de ce concept de mobilisation consensuelle : celle-ci inclut trop facilement l'information générale délivrée par les media, sans que soit précisément repérée, parmi les participants effectifs (au demeurant peu nombreux : 4 % du "réservoir" de participants potentiels), la part de ceux qui, n'étant pas déjà adhérents, auraient été gagnés par les sollicitations des SMO ; d'autre part, son assimilation à un travail des SMO anticipant la participation et persuadant les sympathisants, qui a incité F. Chazel à voir dans cette "extension psycho-sociale" un dépassement de la TMR ("Mouvements sociaux", op.cit., p. 304), ne fait que reprendre des éléments bien connus par cette dernière, et ne se distingue pas clairement des processus qui sont rangés dans les phases 3 et 4 de la mobilisation.

73. Cf. Della Porta (D.), "Recruitment Processes in Clandestine Political Organizations : Italian Left-Wing Terrorism", in Klandermans (B.), et al., p. 155 ; "Research On Individual Motivation in Underground Political Organization", *International Social Movement Research*, 4, 1992, p. 7-8 ; "Life Histories in the Analysis of Social Movement Activists", in Diani (M.), Eyerman (R.), op. cit., p. 173-178 ; Neidhardt (F.), "Left-Wing and Right-Wing Terrorist Groups : a Comparison for the German Case", *ibid*, p. 21-22.

74. Cf. Della Porta (D.), 1992, p. 8-12.

75. Le concept de champs multi-organisationnels, emprunté à R.L. Curtis et L.A. Zurcher ("Stable Ressources of Protest Movements : the Multi-Organizational Field", *Social Forces*, 52, 1973) sert à repérer les SMO reliées entre elles au niveau organisationnel et individuel : Fernandez (R.M.), McAdam (D.), "Multi-Organizational Fields and Recruitment to Social Movements", *International Social Movement Research*, 2, 1989, p. 315-343. Parmi les applications empiriques, outre les nombreuses contributions dans la revue précitée, voir : Gerhard (J.), Rucht (D.), "Meso-Mobilization : Organizing and Framing in Two Protest Campaigns in Germany", *American Journal of Sociology*, 1992, 3, p. 555-595.

76. Cf. Diani (M.), "Analysing Social Movements Networks", in Diani (M.), Eyerman (R.), op. cit., p. 107-135. Selon cet auteur, ce sont d'ailleurs les liens inter-individuels qui constituent la composante la plus stable et donc "structurelle" du réseau inter-organisationnel.

77. Ibid, p. 116-121.

78. Ibid, p. 122-127. Cpr. avec Diani (M.), "The Network Structure of the Italian Ecology Movement", *Social Science Information*, 1990, 1, p. 15-31.

79. Comme par exemple chez Kriesi (H-P.), "Local Mobilization...", op. cit. ; Kuechler (M.), Dalton (R.J.), "New Social Movements and the Political Order", in Dalton (R.J.), et al., op. cit., p. 277.

80. Klandermans (B.), "Peace Movements in Western Europe and the U. S.", *International Social Movement Research*, 3, 1991, p. 8-12.

81. Cf. Snow (D.A.), et al., 1986, op. cit. ; Snow (D.A.), Benford (R.D.), "Ideology, Frame Resonance and Participant Mobilization", in Klandermans (B.), et al., 1988, op. cit., p. 197-210.

82. La réaction contre l'oubli de la dimension morale, idéologique, de la mobilisation est exprimée par Gamson (W.), "Introduction", in Zald (M.N.), McCarthy (J.D.), 1987, op. cit., p. 5-7 ; McAdam (D.), et al., 1988, op. cit., p. 713, 724.

83. Cf. Chazel (F.), "La place du politique...", op. cit., p. 156 sqq. ; Fillieule (O.), Péchu (C.), op. cit., p. 164-168. Snow et ses collègues distinguent ainsi les processus de rapprochement ("bridging"), amplification, extension et transformation des cadres d'interprétation, parmi lesquels le second (l'amplification des valeurs et des croyances dans l'importance, la nécessité et l'efficacité de l'action collective) correspond étroitement à la mobilisation cognitive définie par McAdam.

84. Cf. Gerhardt (J.), Rucht (D.), op. cit., p. 578-584.

85. Cf. Donati (P.R.), "Political Discourse Analysis", in Diani (M.), Eyerman (R.), op. cit., p. 136-167 ; Couto (R.A.), "Narrative, Free Spaces and Political Leadership in Social Movements", *The Journal of Politics*, 1993, 1, p. 57-79 ; Jenson (J.), "Changing Discourse, Changing Agendas : Political Rights and Reproductive Politics in France", in Katzenstein (M.F.), Muller (C.), op. cit., p. 64-87 ; Apter (D.), "Democracy and Emancipatory Movements : Notes for a Theory of Inversionary Discourse", *Development and Change*, 23, 1992, p. 139-173.

86. Gamson (W.), "Political Discourse and Collective Action", in Klandermans (B.), et al., op. cit., p. 219-244 ; Gamson (W.), Modigliani (A.), "Media Discourse and Public Opinion On Nuclear Power : a Constructionist Approach", *American Journal of Sociology*, 1989, 1, p. 1-37. Parmi ces emballages symboliques, ces auteurs rangent, vis-à-vis de l'enjeu nucléaire, l'idéologie du progrès, celle de l'indépendance nationale, le discours fataliste, la vision d'une société alternative et des technologies "douces", le discours consumériste de l'acceptabilité publique, etc.

87. Pour reprendre l'expression de Gamson (ibid, 1989, p. 5-6) : sa référence à une "culture américaine" est peu convaincante puisqu'elle constate elle-même l'existence de valeurs et de traditions culturelles contradictoires dans leur rapport au progrès et au développement technique (ibid, 1989, p. 6).

88. Cette image de C. Geertz (*The Interpretation of Culture*, London, Basic Books, 1973, p. 5) traduit la convergence de fait de ces orientations actuelles avec les principes posés par l'approche anthropologique et sémiotique de l'analyse culturelle incarnée par Geertz ou L. Dumont notamment.

89. Cf. Apter (D.E.), op. cit. ; Tucker (R.H.), "Ideology and Social Movements : the Contribution of Habermas", *Sociological Inquiry*, 1989, 1, p. 30-47 ; Melucci (A.), "Liberation or Meaning ? Social Movements, Culture and Democracy", *Development and Change*, 1992, 3, p. 43-78 ; Swidler (A.), "Culture in Action : Symbols and Strategies", *American Sociological Review*, 1986, 2, p. 273-286 ; Eyerman (R.), Jamison (A.), *Social Movements. A Cognitive Approach*, The Pennsylvania State University Press, 1991. Dans le champ de l'analyse des révolutions et des mobilisations non occidentales, voir entre autres les contributions réunies dans Kepel (G.), (dir), *Les politiques de Dieu*, Seuil, 1993 ; Goussault (Y.), "Introduction", dans "Religion, pouvoir et société dans le Tiers-Monde", *Revue Tiers-Monde*, 123, 1990 ; Goldstone (J.A.), "Ideology, Cultural Frameworks and the Process of Revolution", *Theory and Society*, 1991, 4.

90. Kitschelt (H.P.), "A Critique of the Ressource Mobilization Approach", in Rucht (D.), et al., op. cit., p. 327 sqq.

**L'APPROCHE QUANTITATIVE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT**

Bruno Maresca

La problématique de l'évaluation quantitative du mouvement associatif dans le domaine de l'environnement ou, question parallèle, de l'importance de la mobilisation sociale sur les thèmes environnementaux, n'est pas une question qui ait donné lieu à des travaux statistiques importants à l'initiative de l'administration concernée.

Concernant l'état des lieux au début des années soixante-dix et notamment autour des événements fondateurs que représentent la création du Ministère de l'environnement (1971) et la première candidature écologiste aux élections présidentielles (1974), on ne dispose pas de données chiffrées représentatives de la vitalité associative dans ce domaine.

Dix ans plus tard, la création du CNVA (Conseil national de la vie associative qui date de 1983) coïncide avec une phase de recherche active sur le mouvement associatif, en partie organisée autour de la Société française des chercheurs sur les associations. Cette période, qui a été particulièrement productive entre 1982 et 1985⁵, a stimulé un investissement statistique de fond qui sert encore aujourd'hui de référence. Celui-ci s'est développé selon deux problématiques distinctes : la question de l'importance de l'adhésion et celle du dénombrement des structures.

A la première se rattachent les travaux du CRÉDOC qui, à partir de 1978, a mis en place dans le cadre de l'enquête annuelle "Conditions de vie des français" un suivi du nombre d'adhérents pour différentes catégories d'associations, ainsi que l'exploitation de l'enquête INSEE-INED dénommée "Contacts" (F.Héran, 1988). A la seconde problématique, correspond l'analyse des créations d'associations pour les années 1937, 1960, 1977, 1982, réalisée par l'OFCE (M.Forsé, 1984), ainsi qu'un travail analogue à l'initiative de la Société des chercheurs français portant sur la décennie 1975-1984 (rapport daté de 1988).

Depuis le début des années quatre-vingt dix, après une phase de désinvestissement marquée de la recherche sur le mouvement associatif, une nouvelle série d'investigations statistiques s'est mise en place. La plus novatrice correspond au travail sur les aspects économiques du fonctionnement des associations (budget, emplois, bénévolat, contributions par les dons) qui a été mené dans le cadre d'une recherche internationale (France, Allemagne, USA). Par ailleurs le rapport du CES, "exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901" (présenté par M.T.Cheroutre les 23 et 24 février 1993) a été

⁵ le colloque organisé par cette société de chercheur en 1985, en constitue le point d'orgue

l'occasion d'actualiser l'évolution du nombre d'adhérents (chiffres CRÉDOC) et du nombre de créations d'associations (bilan du CNVA, estimation de l'OFCE par sondage au quart).

Une "étude sur le développement de la vie associative du secteur environnement" réalisée par la FORS (E.Auclair, I.Benjamin, 1993), en réponse à une commande de la coordination de l'environnement du CNVA, se prolonge par l'élaboration d'une base de données concernant les principales associations de ce secteur (pour le compte du bureau de la vie associative du Ministère de l'Environnement).

Enfin la synthèse la plus récente concernant l'ensemble du mouvement associatif en France (M.Barthélémy, 1994), confronte les différentes sources chiffrées permettant d'estimer l'importance de chacun des domaines d'intervention des associations, dont l'environnement, en confrontant les chiffres relatifs au nombre des adhérents, des groupes associatifs, et à l'importance des dons financiers.

1- LA PROBLÉMATIQUE DE LA QUANTIFICATION DES ÉVOLUTIONS DE LA VITALITÉ ASSOCIATIVE

Toutes les travaux à visée quantitative se heurtent à deux difficultés majeures: comment distinguer des sous-ensembles pertinents dans l'extrême diversité des structures relevant du statut de la loi de 1901 ? faut-il comptabiliser les structures ou bien leurs adhérents ? La première question est la plus délicate : non seulement il n'existe pas de nomenclature stabilisée des domaines associatifs, ce qui rend délicat la comparaison des données de différentes enquêtes⁶, mais aucun secteur ne se présente comme un tissu associatif homogène.

Selon les finalités des travaux, les chercheurs sont conduits à opérer des distinctions de statut (entre associations "spontanées" et associations para-administratives, ou entre structures "employeurs" et "non employeurs"), des distinctions de finalité (selon que les associations servent des intérêts particuliers ou l'intérêt général, selon qu'il s'agit d'associations visant un développement de la sociabilité ou d'associations "de défense" à visée revendicative), ou encore des distinctions de thématiques d'action. Ainsi, pour l'environnement, on opposera des associations pour lesquelles la thématique environnementale est centrale et des associations pour

⁶ cette difficulté affecte l'ensemble des secteurs associatifs, et en particulier celui de l'environnement; pour ce dernier on affaire soit à des appellations très génériques du type "associations de défense de l'environnement" (CRÉDOC, OFCE), soit à des regroupements tels que "associations de consommateurs, d'usagers, y compris défense de l'environnement et écologie" (INSEE-INED) ou "habitat et environnement"

lesquelles elle est annexe, des associations à prétention généraliste ou au contraire spécialisées, ou bien l'on distinguera des thématiques naturalistes, de cadre de vie, d'information et d'initiation.

L'analyse d'un secteur spécifique du réseau associatif fait courir le risque d'entrer dans des distinctions qui n'ont de valeur que pour des acteurs spécialisés, et qui interdiront toute possibilité de confrontation avec la problématique générale des mouvements collectifs empruntant les formes de la mobilisation associative. Un travail d'inventaire réalisé récemment en Basse-Normandie sur la base des déclarations en Préfecture (O.Zentay, 1995), montre qu'il est assez hasardeux de différencier les objets d'action des groupes préoccupés par les questions d'environnement sur la seule base des intitulés des associations.

L'ambition de quantifier l'importance du mouvement associatif pose aussi des questions difficile dont la plus grande tient à la difficulté d'identifier les structures en état d'activité. De ce point de vue l'indicateur du nombre de créations d'associations reste très insuffisant. Il n'est pas sûr qu'il s'agisse d'un bon indicateur conjoncturel du degré de sensibilité de la société sur les domaines couverts par la mobilisation associative. Bien qu'il soit très dépendant des événements qui marquent l'opinion (M.Forsé, OFCE, 1993), vu dans le long terme, le nombre de créations est un phénomène très général qui marque surtout une inflation de l'usage de la loi de 1901 (le cas de la région Basse-Normandie l'illustre très clairement, O.Zentay, 1995).

Plus gênant encore, on n'est pas en mesure de faire la part de ce qui correspond au renouvellement des groupes dans un secteur donné, de ce qui est imputable à la croissance d'activités dans ce secteur. On a, actuellement, très peu d'éléments pour juger de la dynamique du renouvellement des structures associatives.

Deux chiffres donnent l'ampleur de cette méconnaissance : entre 1975 et 1990, le rythme annuel de créations de nouvelles associations est passé de 30 000 à 58 000, soit une croissance de plus de 50%, alors que sur la même période le nombre de français de plus de 18 ans adhérent à une association n'a que très peu varié (entre 44% et 46%, données CRÉDOC).

Pour le domaine des associations relevant du secteur de la défense de l'environnement, les enquêtes périodiques du CRÉDOC montrent qu'au cours des 15 dernières années, la part des adultes de plus de 18 ans déclarant une adhésion à ce type d'association varie très peu et reste à un niveau bas, entre 2 et 3%. Sur des fractions aussi faibles il est difficile de réaliser un suivi statistique fiable.

2- DES PISTES DE RECHERCHE

Les difficultés propres au travail de quantification conduisent à réactiver le questionnement de la recherche sur la construction du secteur (la thématique "environnement" et son contenu), mais aussi sur la pertinence des catégories descriptives des formes associatives. L'élargissement de la notion de participation, par la prise en compte, au delà du statut d'adhérent, de diverses formes de bénévolat et de contributions aux moyens d'action des associations, permettrait de mieux décrire les effets de mobilisation. Quand à la comptabilité du nombre de structures, son approfondissement nécessite d'approcher les durées de vie des groupes associatifs. Aller au-delà de l'information livrée par les déclarations de création, suppose de construire des "observatoires", c'est-à-dire des procédures de suivi dans le temps d'échantillons représentatifs de structures. C'est le sens du travail que nous engageons dans le programme en cours.

Il paraît également indispensable d'intégrer les travaux sur le secteur "environnement" dans l'ensemble des recherches sur le mouvement associatif, ne serait-ce que par l'intérêt de la mise en perspective comparative avec des secteurs voisins (sauvegarde du patrimoine, développement local, action humanitaire, défense du consommateur, de l'habitat) ou très différents, mais posant des questions similaires sur les processus d'institutionnalisation des groupes, et leurs cycles de vie. Toutefois, pour prendre une forme qui contribue véritablement à l'effort de connaissance, la démarche de la quantification doit être au clair sur les objectifs qui la fondent. On doit en effet s'interroger sur les raisons qui poussent à vouloir délimiter et dénombrer la population des associations de défense de l'environnement, ainsi que de leurs adhérents, alors que cette démarche ne semble pas si centrale dans d'autres secteurs bien plus importants (social, humanitaire par exemple). L'idée sous-jacente d'appréhender de cette manière la réalité et l'intensité d'une dynamique sociale est-elle pertinente ? N'est-il pas trop naïf de regarder la démographie des structures associatives dans le domaine de l'environnement comme un phénomène spontané épousant les progrès ou les reflux d'une idéologie aujourd'hui consensuelle ?

Il nous paraît plus heuristique de faire porter l'approche des mobilisations collectives concernant les préoccupations d'environnement sur une analyse des niveaux d'adhésion des individus, à travers des indicateurs de degré d'implication (participation ponctuelle, adhésion, militantisme, dons financiers), et en prenant en compte un spectre suffisamment large de structures médiatrices (diverses catégories d'associations, d'organisations politiques, de fondations, etc.).

Cette ouverture de l'investigation permettrait, en particulier, de s'affranchir du contexte franco-français imposé par la spécificité du cadre de la loi de 1901. Elle suppose toutefois le recours à des enquêtes périodiques portant sur de grands effectifs d'individus, offrant la possibilité d'une représentativité régionale. L'enquête de l'INED de 1991, commandée par le Ministère de l'Environnement, peut constituer, en la matière, un point de référence.

Bibliographie

- Archambault, E. et Tchernonog, V., 1994 : "Le poids économique du secteur associatif", Communication au Xe colloque ADDES, mars 1994
- Auclair, E. et Benjamin, I., 1993 : *Etude sur le développement de la vie associative du secteur environnement*, FORS
- Barthélémy, Martine, 1994 : *Les associations dans la société française. Un état des lieux*, Paris, Cevipof, 1994.
- Chéroutre, M.T., 1993 : *Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901*, Rapport du CES, avril 1993
- CRÉDOC, 1993 : *Participation des Français à la vie associative, 1990-92. Tableaux détaillés*
- Forsé, Michel, 1985 : *L'adhésion aux associations*, INSEE
- Forsé, Michel, 1993 : "Les créations d'associations progressent à un rythme ralenti", *Observations et diagnostics économiques*, n° 46, juillet
- Héran, François, 1988 : "Un monde sélectif : les associations", et "Au coeur du réseau associatif : les multi-adhérents", *Economie et statistique* n° 208.
- Haeusler, Laurence et Gros, Françoise, 1988 : *Evolution du monde associatif de 1978 à 1986*, Collection des rapports du CRÉDOC, n°51
- Zentay, Oliver, 1995 : *Ecomilitantisme et (re)conquête de l'espace en Basse-Normandie*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Caen

Etudes commanditées par le CNVA

- ASSEM, Grasse, 1989 : *Etude méthodologique sur les manifestations d'éducation à l'environnement*
- CNVA, 1992 : *Bilan de la vie associative en 1990-91*, Paris, Documentation française
- Dominique Plancke, nd : *Environnement : les grandes associations du Nord-ouest européen et les financements privés, Maison de la nature et de l'environnement*,
- Société française des chercheurs sur les associations, 1988 : *Localisation et caractéristiques principales par secteurs d'activité des 336 220 déclarations d'associations de la décennie 1975-1984*.
- SOLAGRO, 1989 : *Etude sur le mode actuel de financement des associations d'environnement*

**INTRODUCTION A LA MÉTHODOLOGIE
DE L'APPROCHE DU TISSU ASSOCIATIF**

La plupart des travaux portant sur les formes de mobilisations collectives suscitées par les préoccupations environnementales se heurtent à la difficulté de donner d'un tel objet une définition raisonnée, que la question soit posée au niveau théorique -comment clore le champ de l'investigation ?- ou bien à un niveau directement pragmatique, celui de la localisation des associations.

Toutefois pour les acteurs institutionnels concernés par "la défense de l'environnement et la protection de la nature", la question, pour recevable quelle soit d'un point de vue théorique, ne paraît pas un obstacle à l'approche du secteur. Les groupes qui se réclament de cette profession de foi affirment suffisamment leur objet d'action, pour que les inventaires qui sont réalisés dans la plupart des régions par les préfetures, les DIREN ou les collectivités territoriales (départements, régions), se contentent généralement du repérage des "mots-clés" apparaissant dans le nom des groupes ou dans la définition des objectifs portés dans les actes de déclaration de création en préfeture.

Peut-on adopter cette approche sans recul, en prenant la question de l'environnement sous la forme que lui donne le consensus social actuel ? Peut-on reconnaître à la forme associative ce caractère, qui lui est implicitement attribué, de "symptomologie" des mobilisations sociales de la société civile, voire de ces "mouvements" qui incarnent l'historicité en action ?

Sur ces deux dimensions, question sociale et formes des actions collectives, la problématique de l'environnement se laisse généralement portée par l'évidence d'une idéologie consensuelle. Il n'y a, dès lors, pas de véritable différence entre la recherche des groupes qui localement peuvent être élus comme acteurs du mouvement social "écoenvironnemental" (Reggazola, 1995), et le souci des institutions gestionnaires (Préfetures, DIREN, ...) de produire des inventaires des associations reconnues comme légitimes pour porter des revendications environnementales.

Qu'il s'agisse d'identifier tous les groupes ou structures qui de près ou de loin participent de la mobilisation environnementaliste, ou plus formellement d'inventorier ceux qui publiquement se déclarent acteurs de cette question sociale qu'est devenue la défense de l'environnement, dans tous les cas la posture d'observation du chercheur postule que le champ s'impose de lui-même.

Et pourtant, comme le suggère Reggazola, l'ambition de l'exhaustivité est fatalement conduite au formalisme, par des voies plus souvent implicites qu'explicites. Dès lors, on peut craindre que l'opération d'élection des groupes ou des acteurs jugés dignes d'intérêt, ne jette le doute sur la pertinence des collections d'objets qui sont constituées comme champs d'observation.

Pour se garder d'un excès de formalisation, notamment celui qui consiste à construire sur la base des formes les plus "représentatives" des typologies à vocation classifiante, notre approche consiste à instruire la question de l'objet dans l'espace des enjeux institutionnels, ceux là même qui participent de l'élaboration et de la coagulation d'un espace d'acteurs spécifiques et légitimes. Dès lors la question implicitement posée par le repérage des associations actives en matière de défense de l'environnement n'est pas la tentative de quantifier les manifestations du "mouvement" souterrain du corps social (cf. Forsé), mais au contraire de baliser le fonctionnement d'un champ d'acteurs dont la dynamique est d'investir, en empruntant la voie de la légitimité associative, la gestion d'une question publique mobilisatrice.

Une telle approche nous conduit à explorer une multitude de formes associatives qui occupent la scène de la protection de la nature et de la défense de l'environnement : associations qui protègent la faune et la flore, ou plus largement les milieux naturels, groupes qui veillent à la sauvegarde des sites ou du patrimoine, groupes de découverte de la nature et d'initiation à l'environnement, associations d'usagers de la nature, de défense d'intérêts résidentiels, ...

1- LA FORME ASSOCIATIVE, CADRE DU REPÉRAGE DES GROUPES ÉTUDIÉS

Dans le travail de définition de l'objet soumis à l'analyse, les deux dimensions, "association" et "environnement", sont l'une comme l'autre sources d'interrogations.

La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association définit dans son article premier l'association comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ». En dépit de sa clarté, le formalisme propre à cette définition ne permet d'appréhender que très partiellement le phénomène associatif. D'une part, en assignant un but non lucratif à ce mode d'agrégation collectif, cette définition occulte la dimension de l'intérêt qui est partie intégrante du ressort associatif. Bon nombre d'associations qui se

déclarent pour s'opposer à un projet d'infrastructure (urbaine, routière, etc.) ont de fait pour finalité l'obtention d'un bénéfice matériel collectif, sous la forme d'un ajournement ou d'une modification des projets lésant les intérêts des personnes qui se sont rassemblées. Si les profits financiers sont généralement exclus de la perspective associative, les rétributions symboliques et la défense d'intérêts matériels ne sont jamais absentes de la mobilisation et en sont souvent le principal moteur. Il est donc souhaitable d'affranchir la définition de l'association de cette logique du désintéressement, et de s'ouvrir à la perspective d'une "économie" des pratiques associatives.

Une autre source d'ambiguïté naît de l'esprit même de la loi de 1901, dans laquelle l'action associative est pensée en opposition à l'action publique. Comme l'écrit Marie-Thérèse Chéroutre: « l'association née d'un contrat de droit privé, régie par le droit privé, poursuit un but propre à l'activité privée. Elle est donc totalement séparée de l'action administrative qui, elle poursuit comme but l'intérêt général par des moyens de droit public, sous le contrôle du juge administratif ». Cette lecture formaliste limite la compréhension que l'on peut avoir des dynamiques associatives qui tirent leur principale légitimité de la mobilisation pour la défense de l'intérêt général contre les intérêts particuliers. Dans le domaine de l'environnement, comme dans beaucoup d'autre secteurs, les associations puisent leur dynamique de leur identification à l'action publique : en revendiquant d'incarner l'intérêt général du citoyen, elles s'opposent autant à l'intérêt particulier des personnes privées qu'à l'intérêt supérieur de la nation affirmé par l'Etat.

De ce fait la conception fondatrice de la loi de 1901 ne reste pertinente que pour ces groupements qui servent, strictement, les finalités d'un cercle de personnes se donnant les moyens de défendre ou de cultiver des centres d'intérêt communs. Il en va ainsi de tout un pan des groupes qui, dans le champ de l'environnement, gèrent ou défendent un usage particulier du milieu naturel : les chasseurs, les pêcheurs, mais aussi les randonneurs, les syndicats de propriétaires riverains, etc. Il en va de même des sociétés savantes ou de leurs avatars contemporains, les clubs d'initiation à la nature. Très logiquement, c'est dans ces registres que l'on trouve les structures les plus anciennes, qui sont celles qui s'inscrivent le plus dans l'esprit des cercles d'affinités et dans la filiation des sociétés qu'a cherché à encadrer la loi de 1901.

Pourtant ce n'est pas cette partie de l'univers associatif qui constitue le cœur de la défense de l'environnement. L'usage social qui a été fait de la loi sur les associations a beaucoup fait évoluer celle-ci, notamment en conduisant à ces compléments fondamentaux que sont la dimension de l'utilité publique, et beaucoup plus récente, le qualité de plaignant en justice. A côté des groupes d'intérêts privés, l'autre pan du monde associatif correspond à des regroupements de personnes qui visent la défense d'intérêts collectifs d'emblée recevables au

titre de l'intérêt général. Il en va ainsi de tous les groupes de défense des sites, des espaces naturels, du cadre de vie, de tous les mouvements d'opposition à des aménagements, des projets, etc., jugés contraires aux intérêts des communautés locales (ou, plus largement, de la société civile).

A cet ensemble, que l'on considère habituellement comme la partie la plus représentative des mobilisations sociales sur les questions d'environnement, s'ajoutent des structures qui se constituent pour gérer des espaces ou des ressources naturelles (des associations gestionnaires de réserves, de parcs, de rivières, ...), promouvoir la formation ou l'information, etc. Un certain nombre sont des créations para-administratives et fonctionnent alors clairement comme des prolongements de la puissance publique.

Le repérage du tissu associatif conduit à ne prendre en compte que des groupes officiellement déclarés en Préfecture, qui pour la grande majorité sont des regroupements locaux. S'y ajoute un nombre plus restreint de structures à vocation fédérative ou de regroupements conjoncturels, tels les collectifs ou les comités, qui rassemblent les groupes locaux sur des projets communs. Ce mode d'investigation laissent dans l'ombre les groupes informels, en particulier diverses formes plus ou moins temporaires, tels des commissions, des groupes de réflexion, etc., qui se préoccupent des questions d'environnement dans les institutions ou les cercles les plus divers. Ce parti pris restrictif est en accord avec notre approche institutionnelle des acteurs collectifs dans le domaine de l'environnement⁷. Mais on peut admettre qu'une part, non forcément négligeable, des mobilisations sociales est ainsi susceptible d'échapper.

La forme associative classique, groupe s'instituant pour obtenir une existence officielle et publique, s'impose avec prégnance comme mode d'organisation légitime et représentatif des mobilisations sociales.

2- LA THÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE COMME OBJET CENTRAL DE MOBILISATION

On sait, de nombreux travaux l'ont mis en évidence, que l'environnement ne se laisse pas aisément circonscrire dans une définition univoque. On peut même dire que son caractère

⁷ il en va de même dans la plupart des domaines où le regroupement associatif est la principale forme empruntée par les pratiques collectives

polysémique se trouve particulièrement bien illustré par l'hétérogénéité du monde associatif qui en fait son domaine d'action. Cet "environnement" que veulent agir les associations, peut désigner autant l'espace de vie quotidien qu'une réalité transcendante, universelle et intemporelle, être appréhendé à partir des catégories ordinaires de perception et de classification qu'être pensé selon les schèmes de l'analyse scientifique. Il peut renvoyer à une vision thématique ou spécialisée (telle faune, telle flore, tel milieu, telle nuisance) ou bien englobante (l'environnement de l'homme, la planète).

Nonobstant la variété des représentations de l'environnement, son statut d'évidence immédiate demeure l'une de ses propriétés génériques. Il renvoie à une réalité d'emblée concrète qui fait immédiatement sens aux yeux des acteurs. Cette apparente transparence explique sans doute que peu d'acteurs associatifs rencontrés dans le cadre de nos investigations, aient éprouvé le besoin d'exposer leur conception de l'environnement.

En correspondance étroite avec l'idée de nature, l'environnement est élevé au rang de référent cardinal, ayant une existence en soi, hors de l'activité humaine. Il existerait indépendamment des usages et des pratiques dont il est l'objet. De telles mises en formes substantialistes contribuent à réifier l'environnement. Ces mises en forme fétichistes ne résistent néanmoins pas à l'analyse. L'environnement n'a rien d'une réalité transcendante et autonome. Il porte ainsi la marque des réalisations humaines. Comme l'analyse si justement Pierre Lascoumes: «ce n'est ni un bien préexistant, ni un patrimoine trans-historique, ni une entité dotée d'une essence intemporelle. Notre environnement est une nature travaillée par la politique. C'est à dire un ensemble d'éléments convertis en ressources, ouvragés par l'activité humaine, bref la résultante d'entreprises menées durant plus de vingt siècles, aux fins entremêlées d'exploitation, de valorisation et de destruction »⁸. Le statut d'évidence de l'environnement reste socialement et historiquement constitué. Rien n'est en fait plus socialement construit que l'impératif de la protection et de la transmission du patrimoine naturel.

L'émergence de la thématique environnementale, sa constitution en enjeu et objet du débat politique est le produit d'un travail spécifique des acteurs qui contribue à le consacrer comme impératif transcendant. En tant que catégorie du débat public, l'environnement ne peut-être compris hors du processus social de construction dont il est l'objet : «L'environnement n'a acquis de visibilité sociale, n'a émergé comme nouvelle question sociale, n'a été construit en tant que problème qu'à partir du moment où des groupements privés, puis les pouvoirs publics en ont fait un objectif pour leurs revendications et leurs interventions ». ⁹

⁸ Lascoumes (Pierre), *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, Ed. La Découverte, textes à l'appui, série écologie et société, 1994, p.10.

⁹ Ibid., p.13.

Derrière la façade de l'unité, oeuvrent plusieurs logiques sociales qui conditionnent l'articulation entre les types d'associations et les représentations de l'environnement. Les associations de défense du cadre de vie ont, par leur forme d'intérêt très localisé, une vision de l'environnement réduite à l'intérêt "résidentiel". Les associations d'usagers (pêcheurs, randonneurs, ...) s'instituent gestionnaires d'une ressource particulière. Quant aux naturalistes qui ont de l'environnement une conception plus construite, intégrant plusieurs composantes (faune, flore), leur intérêt est souvent focalisé sur un patrimoine spécifique.

Devant cette hétérogénéité des préoccupations, les groupements fédératifs (départementaux, régionaux) sont contraints de promouvoir une conception transversale de l'environnement capable d'organiser la défense de ses différentes composantes et d'éviter qu'elles n'apparaissent incompatibles. Ils sont, par la même, aux avant-postes de l'invention institutionnelle de l'idée d'environnement.

3- HÉTÉROGÉNÉITÉ PLUTÔT QU'UNITÉ DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

On se gardant d'adopter une définition trop formalisée des associations étudiées, on évite d'oblitérer l'une des propriétés constitutives du tissu associatif, à savoir son hétérogénéité. En nous intéressant à toutes les associations réputées se préoccuper de questions d'environnement, nous explorons l'espace public où se construisent, se définissent et se mettent en œuvre les problématiques environnementales, c'est-à-dire le champ des acteurs intéressés à leur définition¹⁰. Cette définition extensive intègre les groupes à vocation naturaliste, ceux qui militent pour sauvegarder des environnements ou des sites résidentiels, les grandes associations généralistes interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, les associations d'usagers de la nature, les groupes d'éducation à la nature et les structures créées à l'initiative des institutions publiques pour répondre aux besoins de gestion du patrimoine naturel.

¹⁰ Il convient de ne pas entendre l'espace public dans son sens ordinaire : il ne s'agit pas en effet d'un espace ouvert à tous où chacun pourrait s'exprimer avec une égale autorité et indépendamment de la position qu'il occupe dans cet espace. L'espace public dans lequel s'expriment les associations est caractérisé par des conditions voire des coûts d'entrée, par des effets d'exclusion voire de censure.

L'ensemble des associations agréées, qui ont obtenu de l'administration un agrément les reconnaissant officiellement comme acteur de la gestion de l'environnement, constitue un premier cercle assez représentatif des buts poursuivis par les associations les plus mobilisées. Loin de se limiter aux structures assurant la fonction de groupements ou de collectifs de groupes locaux, le cercle des associations agréées montre d'abord la diversité de structures qui concourent à porter la question sociale de la défense de l'environnement. De cette diversité ressort d'abord la dualité très marquée, entre le pôle consumériste de la défense des sites et des cadres de vie, et le pôle naturaliste de la protection de la nature, de ses milieux, de ses équilibres. Des différences régionales particulièrement nettes confortent ce premier constat. Les deux régions qui comportent le plus grand nombre d'associations agréées, Ile-de-France et PACA, sont représentatives d'un environnementalisme concentré sur la défense des intérêts résidentiels des populations locales. Les intitulés des associations font rarement référence aux dimensions de la nature ou à la perspective écologique. Ils signalent avant tout le mouvement de résistance qu'engendre le progrès de l'urbanisation, très prégnante dans ces deux régions.

Dans les autres régions métropolitaines, les associations qui ont obtenu la reconnaissance officielle forment un ensemble plus diversifié et, de ce fait, plus illustratif de la multiplicité des intérêts que rassemble l'environnementalisme. Dans le cas de l'Auvergne, représentative des régions qui ont peu d'associations ayant un agrément au titre de la défense de l'environnement (la moitié des régions françaises n'ont pas plus d'une trentaine d'associations agréées), 80% des associations affichent leur préoccupation de la nature, soit en tant que naturalistes, soit par rapport à des usages de l'espace naturel ou de ses ressources. Les autres associations intègrent la question de l'environnement à des préoccupations de développement local.

L'exemple du Var en région PACA

Les régions Ile-de-France et PACA ont donné lieu à un développement associatif dans lequel la catégorie de la défense des intérêts résidentiels est hypertrophiée, laissant très à la marge les préoccupations naturalistes et mêmes les usages de l'espace naturel. Dans le Var, sur 71 associations agréées, seules 7 font apparaître le mot "nature" dans leur intitulé. On peut les regrouper en 6 catégories qui rendent compte des principales finalités d'action. Les associations suivantes en fournissent des exemples-types :

1-Défense du cadre de vie

Comite aygulfois des intérêts et de l'environnement

Confédération des comités d'intérêts locaux de quartiers de Sanary

Association des résidents du Mont-Paradis

2-Opposition aux nuisances, à l'urbanisation

Association varoise pour la cité humaine "Les droits du piéton"

Saint-Cyr demain - Mouvement de défense du golfe des Lecques

3-Protection des sites, des paysages

Association pour la sauvegarde de la plage du Lavandou

Association "Les amoureux de Porquerolles"

Les amis de la Corniche d'or varoise

4-Objectifs naturalistes

Association régionale pour la protection des oiseaux et de la nature

Société de sciences naturelles et d'archéologie de Toulon et du Var

Association pour la protection de la nature dans la presqu'île de Giens

5-Usagers de la nature

Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture

Fédération départementale des chasseurs du Var

6-Regroupements d'associations de défense de l'environnement

Union départementale pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnement

Association varoise pour la sauvegarde de la nature et de l'environnement

L'exemple de la région Auvergne

Sur la base des seuls intitulés des associations, on peut sérier les finalités d'action en 4 catégories principales. Les associations suivantes en fournissent des exemples-types :

1-Finalités naturalistes

Association pour la protection et l'étude de la nature en Allier

Société scientifique du Bourbonnais pour l'étude et la protection de la nature

Centre ornithologique Auvergne

Association des amis de la nature en Haute Auvergne

2-Usagers de la nature

Association de pêche et de pisciculture

Fédération départementale des chasseurs

Association pour le développement de la randonnée pédestre

3-Groupes de défense du cadre de vie et de développement local

Fédération pour la sauvegarde et l'avenir du Bourbonnais

Union départementale des associations familiales rurales de la Haute-Loire

4-Regroupements d'associations de défense de l'environnement

Fédération départementale pour l'environnement et la nature du Puy-de-Dôme

Fédération de protection de la nature de la Haute-Loire

4- INTÉRÊT D'UNE APPRÉHENSION RELATIONNELLE DU FAIT ASSOCIATIF

La diversité constitutive de l'univers des associations se donnant la défense de l'environnement pour objet d'action, démontre particulièrement bien la polysémie d'une notion qui déborde très largement le champ d'intervention fixé à l'intervention publique dans ce domaine. Cette multiplicité des finalités poursuivis par les associations a suscité plusieurs

tentatives de classement, fondées sur des typologies, qui appréhendent les groupes en termes d'intérêts défendus et de morphologie (aire d'intervention, fonctions remplies, etc.)¹¹.

Si tous ces éléments d'identification concourent à définir le fait associatif, ils ne contribuent que très partiellement à la compréhension des formes d'action de ce tissu associatif. La caractérisation des associations en termes de fonctions et de finalités n'est pas pleinement satisfaisante. Il s'agit d'une lecture fonctionnelle qui prend souvent la forme d'un raisonnement circulaire, par lequel les fonctions et les finalités des groupes observés deviennent les principes explicatifs de l'existence du fait associatif. On risque d'être victime de l'illusion rétrospective, travers déjà dénoncé par Durkheim dans sa critique du fonctionnalisme: « La plupart des sociologues croient avoir rendu compte des phénomènes une fois qu'ils ont fait voir à quoi ils servent, quel rôle ils jouent. On raisonne comme s'ils n'existaient qu'en vue de ce rôle et n'avaient d'autre cause déterminante que le sentiment, clair ou confus, des services qu'ils sont appelés à rendre (...). Faire voir à quoi un fait est utile n'est pas expliquer comment il est né ni comment il est ce qu'il est »¹².

Pour ne pas faire des associations des objets sortis de l'espace social, on préfère considérer l'action associative à travers le prisme de l'interaction, c'est-à-dire rechercher son principe explicatif dans la relation qu'elle entretient avec l'espace social et non plus dans sa fonctionnalité présumée. Selon cette posture méthodologique, «le mode de pensée relationnel (...) rompant avec le mode de pensée substantialiste conduit à caractériser tout élément par les relations qui l'unissent aux autres en un système »¹³.

La logique d'action des associations n'étant pas réductible aux propriétés intrinsèques de cette forme de groupement (compétence territoriale, intérêt défendu, ressources mobilisées etc...), elle doit être rapportée à la position que les associations occupent et cherchent à occuper dans un domaine constitué de l'action publique. Celles-ci sont "prises" dans un système d'interactions plus ou moins contraignant dont les effets sont loin d'être marginaux sur les capacités de mobilisation et les répertoires d'actions des associations. Le recours à la notion de réseau permet de poser la question de l'intégration de celles-ci dans l'espace social, et d'en explorer les formes. Dans ce travail, on aborde les propriétés des mobilisations associatives, et les logiques qui les sous-tendent, en les rapportant à l'espace des positions élaboré par les acteurs occupant le champ de l'environnement. Ces positions sont définies comme des noeuds relationnels, plus ou moins explicites, au sein desquels s'insère tout groupe associatif. Leur

¹¹ les contributions de P.Lascoumes, mais aussi de E.Auclair (FORS) sont de bons exemples de cette démarche

¹² Durkheim (Emile), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1983, p. 89-90.

¹³ Bourdieu (Pierre), *Le sens pratique*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, p. 11.

intégration dans le système politique et administratif local¹⁴, en particulier, conditionne pour une large part sa logique d'action. Il en va de même pour l'appartenance organique ou informelle à des systèmes de représentation (fédérations, collectifs, etc.).

Dans cette problématique, le concept d'interaction est central, et conduit à une analyse du fonctionnement des réseaux de partenaires. L'interaction se définit comme l'ensemble des flux relationnels plus ou moins réciproques entre des unités sociales (ici entre des associations et des administrations et/ou des collectivités territoriales). Ces flux relationnels sont déterminés par un jeu d'attentes réciproques qu'il convient d'analyser. Ce jeu constitue une des conditions de possibilité de l'interaction. L'interaction sous-entend l'idée d'une orientation normative de l'action, elle impose des règles à chacune des unités qui y sont engagées. L'interaction génère un ajustement des conduites en fonction des prescriptions qui sont intériorisées par les unités, règles auxquelles elles adhèrent avec plus ou moins de distance selon la position occupée. L'ensemble de ces interactions s'articule selon une certaine cohérence et forme système. L'interdépendance des unités sociales qui le composent se fonde sur l'existence d'une dynamique de l'intérêt : affirmer sa position dans un réseau d'appartenance, bénéficier des ressources dont disposent les partenaires. L'interdépendance participe de ce fait au maintien du système.

Si l'on a choisi de faire fonctionner ces catégories d'analyse, ce n'est pas dans le but d'en valider la théorie, mais pour construire le guide d'observation nécessaire à l'investigation menée sur le terrain. On verra ainsi que l'un des effets des interactions entre le milieu associatif et les institutions publiques consiste en l'intériorisation, par les associations, des exigences et des attentes que les pouvoirs publics nourrissent à leur égard. Tout semble se passer comme si les associations "réfléchissent", sans qu'il s'agisse d'un phénomène mécanique, les modes d'organisation et les formes d'action tenus pour légitimes par les pouvoirs publics.

¹⁴ ce système institutionnel local, qui est aussi un réseau relationnel, comprend les élus locaux, les institutions territoriales (conseil général, régional, ...), les préfectures et les services déconcentrés de l'Etat, et beaucoup d'autres organismes "représentatifs" dans un espace local ou régional

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

SYNTHÈSE DE L'APPROCHE DES RÉSEAUX ASSOCIATIFS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Bruno Maresca

Le projet de recherche, dont nous présentons les résultats dans ce rapport, avait à l'origine une vocation exploratoire, consistant à établir un état des lieux des travaux et problématiques ayant pris les associations d'environnement pour objet, à confronter les résultats de monographies régionales sur la structuration du tissu associatif, afin de proposer des axes de travail pour la relance d'un programme de recherche relatif aux associations dans le domaine de l'environnement. Ce dernier objectif a déjà pris corps, le Service de la Recherche (SRAE) du Ministère de l'Environnement ayant suscité la mise en place d'un réseau de chercheurs animé par le CRESAL (J.Ion, A.Micoud).

Le CRÉDOC, maître d'oeuvre de ce chantier de recherche qui s'est déroulé au cours des années 1994 et 1995, a associé à sa réalisation Jean-Louis Fabiani maître de conférence à l'EHESS à Marseille, et René-Pierre Chibret sociologue, auteur d'une thèse sur la comparaison des mobilisations sur l'environnement en France et en Allemagne. Au CRÉDOC, le travail dirigé par Bruno Maresca, a mobilisé Frédéric Agostini, doctorant en Sciences Politiques, pour la réalisation des enquêtes auprès des militants d'associations, Ari Azencot et Ali Taki, statisticiens, pour le traitement des données. Le recours aux techniques de l'analyse de réseau a bénéficié des conseils de Michel Forsé (OFCE) et de Emmanuel Lazzega (LASMAS).

L'état des travaux de recherche sur les associations de défense de l'environnement

Les travaux concernant les associations faisant de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la nature leur centre d'intérêt principal, sont à la fois rares et récents. De plus, l'intensité de l'effort de recherche se trouve manifestement influencée par la conjoncture politique et les fluctuations de l'audience des partis Verts. Deux vagues de travaux sont repérables dans la bibliographie, l'une au début des années quatre-vingt (G.Guyomard, C.Bonnin-Luquot, T.Barthélémy), l'autre à partir de la fin de cette décennie (P.Lascoumes, J.L.Fabiani, R.P.Chibret, F.Héran, M.Forsé, T.Regazzola, L.Thévenot, ...).

Plus généralement, les recherches concernant les associations volontaires, ont pâti du reflux de la sociologie des "nouveaux mouvements sociaux" très active dans la décennie soixante-dix. Les chercheurs se sont détournés de l'objet associatif, dès lors qu'il ne pouvait plus être regardé comme vecteur et scène privilégiés de la mobilisation sociale, à l'image de ce qu'il avait pu être, et promettre, au moment des mobilisations pour la Vanoise, le Larzac, contre le nucléaire, ...

Malgré l'activité continue des sociétés savantes d'histoire naturelle, dont le passé est aujourd'hui séculaire, le mouvement "environnementaliste" ne prend son essor qu'après 1968, pour s'épanouir comme

nouvelle question sociale et déboucher, dans la deuxième moitié des années soixante-dix, sur l'écologie politique. La recherche s'est déportée vers l'étude de l'émergence des partis Verts, et l'analyse des valeurs et des sensibilités politiques pouvant rendre compte des flux et reflux de la sensibilité à l'écologie politique. Ces approches centrées sur les comportements individuels, abordent peu les processus d'activation des formes classiques de groupements (l'association en particulier). Sur une longue période (entre 1970 et aujourd'hui), on ne sait pas grand chose, en fait, des changements de forme et d'objet des engagements individuels concernant le cadre de vie, l'environnement, et les questions planétaires. On ne sait rien de précis, non plus, sur les fractions de la société civile, et en particulier sur les corps intermédiaires, que ces enjeux mobilisent.

Les questions de l'expertise, du risque, de la gestion des incertitudes, thématiques de recherche fécondes ces dernières années, n'ont guère pris en compte la question des dynamiques associatives, comme pouvant être des lieux de développement des capacités d'expertise et de relai, pour l'action de veille nécessaire à la prise en compte des questions d'environnement. Néanmoins, dans le sillage des sciences politiques et juridiques, la question des rapports entre système associatif et puissance publique représente une piste assez explorée dans différents secteurs de l'action associative (social, éducation populaire par ex). L'analyse du droit de l'environnement et du recours à la contestation juridique a donné lieu à des travaux significatifs.

Il faut bien admettre, néanmoins, que l'on se trouve dans une conjoncture basse des problématiques et de l'effort de théorisation sociologiques, qui ne permet guère de donner à la question de l'environnement des outils puissants d'analyse tant des formes de l'action collective que de l'idéologie de l'écologie politique. Pour l'essentiel, l'activité de recherche concernant les associations de défense de l'environnement, consiste en monographies (Bonnin-Luquot, Guyomard, Regazzola), en synthèses d'ensemble sur l'univers associatif (M.Barthélémy, E.Auclair), à des approches de quantification concernant les adhésions et le nombre de structures (Héran, Forsé), ou l'économie du secteur associatif (E.Archambault). Les travaux les plus développés, et les plus cités sur le domaine, restent ceux de Pierre Lascoumes.

Il ne faudrait pas pour autant abandonner le projet d'une reproblématisation de ces questions, et en particulier ne pas abdiquer du projet de produire une sociographie ambitieuse, pouvant donner du fonctionnement du système associatif une présentation plus précise que les fichiers des grandes associations régionales.

La remobilisation de travaux sur le système politique et administratif local (notamment ceux de Grémion sur le pouvoir périphérique) serait en mesure d'inscrire l'action associative dans les processus d'ajustement entre intérêt local, intérêt général, intérêt public régalien, et intérêt supérieur de l'humanité (perspective planétaire), et cela à des échelles territoriales de plus en plus diversifiées. La réactivation d'une sociologie de l'institutionnalisation et de l'instrumentalisation des corps intermédiaires dans le cadre des politiques de l'environnement, dont l'intérêt se trouve réactualisé par les évolutions imputables au processus de la décentralisation, est l'un des axes de recherche qui paraît le mieux assuré.

La question des savoirs et des compétences mobilisés par les associations, leur conversion en moyens d'action (mobilisation collective, notoriété et entregent, expertise, ...) et en système organisé de compétences, assurant efficacité et reconnaissance, offre un domaine d'observation potentiellement riche et pourtant très peu exploré. Complémentaire de ces deux précédentes perspectives, la question du fonctionnement des associations en réseau est une entrée particulièrement intéressante, dans la mesure où elle peut contribuer : 1) au travail de définition du champ de l'environnement, à partir des centres d'intérêt, des espaces, et des buts poursuivis par les associations ; 2) à la question des modèles de l'action, des principes du regroupement et de la mobilisation collective, des représentations des intérêts poursuivis ou défendus, l'environnement fournissant l'un des champs les plus intéressants pour étudier les rapports entre représentation électorale et représentation participative, entre intérêt général revendiqué par le citoyen et intérêt public supérieur ; 3) à la question du rôle que les pouvoirs publics assignent aux acteurs associatifs, entre contestation, fonction de relai de l'action publique, rôle de veille, ou de cogestion des espaces à protéger.

Le recours à l'analyse de réseau pour établir la sociographie du tissu associatif

L'observation empirique menée dans les deux régions étudiées (Auvergne et Ile-de-France) a été guidée par ces perspectives de recherche. Partant du constat que seules les grandes associations, partenaires des pouvoirs publics au niveau national et régional, sont actuellement bien connues, notre parti-pris a consisté à explorer des espaces régionaux, pour découvrir et observer le fonctionnement d'un tissu de groupes locaux articulés autour des quelques associations ayant vocation à les regrouper.

Cette approche postule la prégnance, sur le processus de développement du réseau des groupes associatifs, du système institutionnel qui s'est progressivement constitué pour la gestion des questions d'environnement. L'exploration du tissu régional repose sur la sollicitation des interlocuteurs légitimes de la question de l'environnement (associations les plus institutionnalisées, services spécialisés de l'Etat et des collectivités territoriales aux niveaux départemental et régional, journalistes de la presse régionale) qui ont été retenus comme informateurs privilégiés pour mener l'inventaire des associations en activité (jusqu'au niveau le plus local). Le questionnement (65 entretiens en Auvergne, 72 en Ile-de-France) a permis d'identifier les interlocuteurs connus, les formes de relation entre les acteurs, la représentation de l'espace associatif, de ses différenciations, de sa structuration. De cette approche, on tire une analyse critique des inventaires existants (Préfecture, Conseil Régional, Associations régionales, DIREN). Si certains sont opérationnels (notamment ceux réalisés par les DIREN) aucun n'est fiable, l'exhaustivité s'avérant un pari impossible, tant en raison de la difficulté à clore le champ des préoccupations environnementales que de préciser le degré d'activité des groupes. L'inventaire n'est pas une fin, mais il est un outil précieux pour solliciter des acteurs une information sur les contours de l'espace de leurs partenaires et des formes relationnelles qu'ils développent dans ce champ d'action. Il va de soi qu'en épousant les contours fonctionnels du système local (c'est-à-dire l'espace institutionnel articulant les pouvoirs politiques et administratifs et les corps intermédiaires), on privilégie une investigation centrée sur les processus de l'institutionnalisation.

Pour descendre aux niveaux territoriaux les plus locaux auxquels se cantonnent la majorité des groupes, la procédure de l'analyse de réseau procédant par enquête systématique auprès de tous les groupes repérés s'est avérée pertinente. En Auvergne, l'analyse a porté sur les 26 associations du Puy-de-Dôme qu'il a été possible de rencontrer (sur les 70 a priori actives) ; en Ile-de-France, la même démarche a pris en compte les 45 associations les plus connues, sur 110 finalement identifiées dans ce département. Cette investigation qui requiert d'établir auprès de chaque association rencontrée la liste des partenaires connus et ceux avec lesquelles sont entretenues des relations, mais aussi de décrire la nature et l'intensité de ces liens, est lourde et exigeante. Mais elle est seule en mesure de mettre en évidence la structuration des systèmes relationnels.

Les catégories de l'espace associatif environnemental

L'intérêt de réaliser une exploration aussi systématique des associations de défense de l'environnement à une échelle infra régionale, est de contribuer à déconstruire l'ordonnancement du réseau associatif environnemental que proposent les grandes associations fédératives au niveau national (FNE) et régional, dans leur volonté de structurer le mouvement. Dans les départements, ce que l'on enregistre d'abord, c'est l'extrême mouvance de la structuration organisationnelle de cette nébuleuse qui se présente comme un tissu éclaté, inarticulé, fluide, et en recomposition permanente. Pourtant la grande diversité des espaces et des objets d'action que se donnent les groupes va de pair avec une cohésion remarquable du système de reconnaissance interne qui relève, pour tous, chez les militants comme dans les administrations, de l'évidence et du consensus. Un "balisage indigène très efficace" (Chibret) désigne à l'observateur ceux qui ont légitimement leur place dans le cercle des acteurs de la question de l'environnement.

Dans ce monde de groupes très localisés, l'opposition entre "environnementalistes" et "naturalistes", reste un mode de repérage cardinal. Des premiers, on peut dire qu'ils épousent un moule assez systématique, celui des comités de défense du cadre de vie. Cette identité facilite leur regroupement sous des formes souples (unions, collectifs, adhésions "multi-cartes"), le plus souvent dans le cadre d'une intercommunalité de proximité, laquelle est rarement précisée explicitement mais adopte la formulation très courante de "Association de défense de la commune de X et ses environs". Les unions fonctionnent à l'échelle d'espaces naturels qui répondent à une volonté d'identité programmatique (une petite vallée, un massif forestier, etc., fonctionnant comme identité résidentielle de proximité), ou bien adoptent les découpages opérationnels (périmètres d'un projet de PNR, d'une ZNIEFF, d'un site à classer).

Les groupes naturalistes, sensu stricto, sont le plus souvent des entités singulières, leurs centres d'intérêt sont spécialisés et leur aire d'intervention large, souvent régionale, souvent non délimitée. Ils sont peu enclins à se fédérer mais cultivent le fonctionnement en réseau, entre "spécialistes". L'indéfinition de l'espace d'intervention caractérise beaucoup d'associations qui affirment leur légitimité par la compétence bien plus que par l'inscription spatiale. Il existe néanmoins des associations à vocation naturaliste qui fondent leur action sur un espace, généralement remarquable (par exemple les Amis de la Forêt de Fontainebleau) et qui, dès lors, intègrent plus facilement que les "spécialistes" les préoccupations de défense environnementale.

Il est remarquable de constater que les associations de défense de l'environnement, malgré un intérêt marqué pour les préoccupations patrimoniales, n'expriment pas de sensibilité particulière à l'égard de la perspective régionaliste et en particulier du découpage des pays. Les découpages sont pragmatiques beaucoup plus qu'identitaires, très souvent fidèles aux entités communales (village, quartiers, ville, espace pluricommunal, ...), à des unités naturelles consacrées (vallée, massif, ...), ou aux découpages produits par les procédures de classement (parc naturel régional, site protégé, ...).

Au delà de ces catégories qui sont les plus facilement repérables, la nébuleuse de la défense de l'environnement s'élargit à d'autres acteurs associatifs, focalisés sur des objets plus spécifiques et organisés de manière indépendante. Dans les zones les plus urbaines les questions d'environnement mobilisent des clubs d'initiation à la nature, qui sont encadrés par des fédérations nationales (Fédération des CPN, réseau GRAINE, etc.), mais aussi des groupes d'usagers concernés par la question des transports, et dont la FNAUT est le leader. Dans les espaces péri-urbains et ruraux, les fédérations de pêcheurs et chasseurs sont de longue date des acteurs fortement institutionnalisés (beaucoup plus que les associations communales qui interviennent peu dans les réseaux locaux). Il en va de même des associations familiales rurales. Les randonneurs, structurés en comités départementaux, et d'autres fédérations de sport de nature, notamment le canoë-kayak, sont les catégories d'usagers des espaces naturels les plus présents. L'inventaire de ces acteurs rend particulièrement illusoire toute volonté de clôture de l'espace associatif concerné par les questions environnementales, mais les "confins" de la nébuleuse sont particulièrement intéressants pour l'exploration des contenus et des contours de cette question sociale.

La structuration spatiale des associations de défense de l'environnement

L'affichage programmatique qu'adoptent les associations à travers leurs intitulés offre un premier éclairage de la diversité des objets fondateurs des groupes de défense de l'environnement et de protection de la nature, ainsi que des différences régionales en la matière. Les régions Ile-de-France et PACA montrent une nette prédominance de la problématique des intérêts résidentiels. En Ile-de-France, en particulier, la différenciation des formes d'action est directement influencé par la densité de l'urbanisation. Au coeur de l'agglomération (Paris, petite couronne) prédominent des comités de quartier, et les préoccupations naturalistes sont très peu présentes. Dans la partie encore dense des départements périphériques, on trouve des associations de sauvegarde des espaces résidentiels privilégiés (centres-villes d'habitat ancien, ensembles pavillonnaires, espaces verts), des associations d'usagers des transports et de défense contre les nuisances (routes, aéroports) ; c'est dans ces espaces que les clubs de découverte de la nature sont les plus nombreux. Dans les espaces péri-urbains de l'Ile-de-France, qui sont

encore en partie agricoles, les objets d'action des associations changent sensiblement : partant toujours d'une problématique résidentielle, ils s'intéressent plus directement à la protection des espaces naturels, mais en l'associant souvent à une sensibilité patrimoniale (conservation des paysages, des architectures rurales) et à un souci d'animation locale. Les sources ponctuelles de dégradation (décharges, carrières, permis de construire) et les projets de classement d'espaces remarquables (sites, ZNIEFF, PNR) sont les sujets de mobilisations les plus fréquents. C'est dans ces espaces de "frontière", là où la progression du front de l'urbanisation réactive l'intérêt manifesté aux territoires ruraux, que les associations marient le plus les deux registres de la défense de l'environnement et de la protection de la nature.

Cette structuration spatiale du tissu des associations locales présente un grand degré de généralité. On l'observe de manière analogue jusque dans les régions les moins densément peuplées. En Auvergne, c'est aussi dans les espaces résidentiels que fleurissent les associations : 80% se trouvent dans les zones de vallées (l'Allier, la Loire) le long des grands axes de communication et dans l'orbite des centres urbains. Dans les deux régions étudiées, les espaces les plus agricoles sont quasi vides d'associations de défense de l'environnement.

La démographie des associations locales de défense de l'environnement

L'un des intérêts du travail d'inventaire réalisé département par département, a été de mettre en évidence le caractère trompeur de l'accroissement des créations d'associations constaté dans beaucoup de régions et au niveau national, au cours des vingt dernières années (cf. Forsé, OFCE). Cette croissance rend compte de l'extraordinaire expansion du recours à la loi de 1901 dans la période post 68, et n'est pas spécifique au domaine environnemental. De plus, elle cache un phénomène de renouvellement très rapide des groupes locaux, dont la durée de vie est souvent faible (3 à 5 ans), sans qu'il soit possible d'en décrire avec précision les cycles de vie. En Auvergne, 60% des associations dont le nom a été repéré dans les annuaires sont nées après 1990, mais parmi elles la mortalité constatée est forte y compris parmi les plus récentes. L'histoire des groupes actuellement actifs fournit une perspective plus juste de l'histoire des mobilisations dans le domaine de l'environnement.

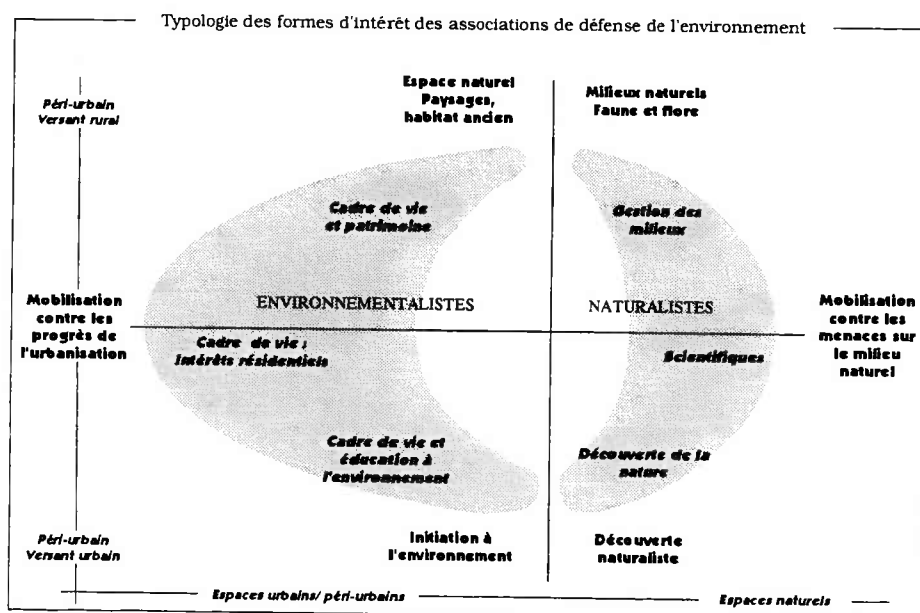
Parmi les associations actuellement les plus actives de la Seine et Marne, 10% sont nées avant 1960, 50% entre 1971 et 1979, 30% entre 1988 et 1992. Elles dessinent bien les strates successives de création des groupes, et la périodisation des conjonctures qui les ont portées : le caractère fondateur des mobilisations civiques de la décennie 70, le reflux très marqué du milieu des années 80 et un nouveau ralentissement depuis 1992, sont des phases observables au niveau local comme au niveau national (notamment sur la courbe des adhésions, cf. données CRÉDOC).

Pas plus que les variations d'effectifs d'adhérents, le profil sociologique des membres des associations d'environnement ne diffère sensiblement de ce qu'il est dans l'ensemble des participations associatives. Dominante masculine, âge supérieur à 40 ans (70% dans les bureaux associatifs en Auvergne), sur-représentation des professions intermédiaires et supérieures (50% de cadres supérieurs en Seine et Marne), sont les caractéristiques des membres actifs. Il est possible, néanmoins, de mener un travail plus fin sur la composition des bureaux (à partir des déclarations déposées en Préfectures). Il permettrait d'expliquer, en fonction des contextes résidentiels et des finalités d'action, les différences qui apparaissent nettement entre des groupes qui recrutent plutôt dans les classes moyennes (techniciens, enseignants) et d'autres qui attirent les classes supérieures (professions libérales, scientifiques, cadres supérieurs). Cette dimension sociologique, pour classique quelle soit, est importante à deux titres au moins. Tout d'abord, l'approche du mouvement d'adhésion (fractions sociales mobilisées, formes d'intérêts) reste, pour l'analyse de l'importance du mouvement, une meilleure entrée que le nombre des groupes. Ensuite, la dynamique propre aux quelques militants animant les associations se révèle le plus souvent décisive pour comprendre les modalités d'action, les compétences et les ressources mobilisées (le temps, les connaissances, l'entregent, ...). La personnalisation des groupes est une dimension très présente du processus d'institutionnalisation des associations, l'identification de la compétence par les pouvoirs publics, comme par le milieu associatif lui-même, se focalisant très souvent sur un seul individu (le président de l'association).

Ceci est d'autant plus marqué que l'on a, habituellement, affaire à des petits cercles : en Seine-et-Marne, une majorité d'associations locales ont une centaine d'adhérents au maximum, et moins de 10 membres actifs ; les associations mieux assises affichent 200 à 300 cotisants, et 20 à 25 actifs. Seules les structures à vocation fédératives annoncent 1000 adhérents ou plus, mais ces chiffres résultent du cumul des effectifs annoncés par chaque association adhérente. La fiabilité de ces chiffres est aléatoire, ne serait-ce qu'en raison des multi-appartenances, fréquentes chez les "militants".

Les voies de la pérennisation des associations locales

Le croisement des priorités d'action, de l'ancienneté et la situation spatiale des groupes, dans un espace départemental comme celui de la Seine-et-Marne, permet de proposer une typologie dynamique de la nébuleuse environnementale (cf. schéma). Confirmant les oppositions cardinales entre environnementalisme et naturalisme, entre intérêt limité et intérêt étendu (quant aux objets d'action et aux espaces d'intervention), elle offre l'esquisse des processus de maturation qui accompagnent le cycle de vie des associations.



L'intérêt limité à la défense du cadre de vie est le fait d'un grand nombre d'associations à l'existence fragile, n'ayant que des liens lâches dans le réseau de l'environnement du département. A l'opposé, l'intérêt focalisé de type naturaliste ne concerne que quelques associations singulières dont l'implication territoriale n'est pas très déterminante, d'autant que leur intégration s'opère de manière privilégiée au niveau national. Entre ces deux pôles, les situations intermédiaires traduisent une évolution vers des formes d'intérêt qui se diversifient avec le temps, mais aussi en fonction des contextes résidentiels. Dans les parties les plus urbanisées, la défense du cadre de vie s'élargit à des objectifs d'information et d'initiation à l'environnement en direction des populations locales, les naturalistes amateurs suivant la même évolution dans le registre de la découverte de la nature. Dans les parties les moins urbanisées, l'environnementalisme débouche sur la protection patrimoniale et l'animation locale, de la même manière que l'existence de milieux naturels remarquables mène les naturalistes à s'impliquer dans la gestion de ces espaces. Ainsi la dimension gestionnaire et la dimension de l'initiation et de l'information sont les deux modes cardinaux d'implication à travers lesquels les associations passent d'un objectif initial, souvent étroit, à un registre d'action élargi, les dégageant de l'intérêt local et leur permettant d'accéder à la reconnaissance institutionnelle.

Cette évolution se fait progressivement, sur la base d'un petit nombre d'actifs acquérant des compétences et s'appuyant sur des associations plus importantes, plus que par l'élargissement des adhésions. Ce mouvement induit l'extrême complexité des regroupements : fédérations, comités, unions mais aussi regroupements informels ou conjoncturels se croisent ou s'emboîtent à différentes échelles territoriales. Quand le tissu est dense et actif, ce qui est le cas des grands départements franciliens (Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne) il existe le plus souvent un pôle départemental, remplissant une fonction de carrefour sans être nécessairement fédérative. Dans les départements où le réseau est plus lâche, c'est la structure régionale qui remplit surtout ce rôle. Les regroupements conjoncturels sont fréquents pour des actions focalisées (par exemple sur la question des déchets en Auvergne, ou pour la création d'un PNR en Ile-de-France). Ils peuvent perdurer et permettre le développement d'une capacité d'intervention diversifiée sur une petite région ou un territoire opérationnel au regard des questions d'environnement. Cette tendance aux collectifs manifeste le refus du modèle fédératif, auquel est préféré le principe de l'union librement consentie, sauvegardant la liberté d'action et de participation. Le mouvement d'intégration des groupes locaux dans le réseau des structures les plus actives se fait simultanément sur deux registres : le regroupement dans la proximité pour agir ensemble, l'affiliation à des structures lointaines, hors de tout rapport de subordination, pour accéder à des ressources en termes de compétences.

L'institutionnalisation constitue l'autre processus fondamental qui permet aux petites structures de faire leur place dans le réseau. Beaucoup des associations locales de défense de l'environnement, sollicitent, dès qu'elles le peuvent, un agrément au titre de la loi de la protection de la nature ou du code de l'urbanisme. L'institutionnalisation joue comme mode de reconnaissance en permettant aux associations de s'affirmer porteurs de l'intérêt général. Ceci les conduit à rechercher les compétences nécessaires pour se présenter comme des interlocuteurs des pouvoirs publics, auprès des services de l'Etat plutôt qu'auprès des élus. En retour, les services publics sélectionnent les structures les plus représentatives sur la base de leur capacité à coordonner les groupes de base et à dépasser les particularismes locaux. Ces "interlocuteurs privilégiés", qui sont en nombre limité (3 à 5 par département), sont considérés comme assurant une fonction de "vigilance" au service de l'application des politiques d'environnement. Aux associations plus locales, mais réputées actives, les Services de l'Etat (DIREN, DDE, DDA) reconnaissent un rôle de "relai", qui peut être mobilisé pour faire passer le message de la protection de l'environnement auprès des populations locales et, notamment, des élus.

Les pouvoirs publics sont à la recherche d'interlocuteurs stables, en nombre limité, ce qui, entre autres, a pour résultat de fermer l'accès aux instances de concertation, en le réservant à quelques "interlocuteurs privilégiés". Les partenaires institutionnels autant que les grandes associations régionales souhaitent le développement de structures départementales remplissant une réelle fonction fédérative, c'est-à-dire capables d'unifier les mouvements d'opposition locaux, et de réduire les contradictions résultant des "particularismes" défendus par les groupes de base. Cette tendance est effectivement à l'oeuvre dans les structures départementales les mieux assises. Mais outre le fait qu'elle rencontre la résistance des associations les plus locales qui se refusent à être trop intégrées, les unions qui se forment à une échelle infra départementale recherchent plutôt le maximum d'adhésions, au prix d'une grande tolérance à l'égard des groupes les plus marqués par la défense d'intérêts privés.

Finalement, la hiérarchisation du tissu associatif, tel que l'analyse de réseau la restitue à l'échelle d'un département, rend compte de la superposition d'un double phénomène : l'enracinement dans un espace socio-géographique, là où les conflits sur l'aménagement du territoire suscitent l'apparition de groupes réactionnels ou militants, et la structuration institutionnelle qui, par le biais de l'encadrement des pouvoirs publics, guide l'intégration des nouveaux venus. Le département de la Seine-et-Marne offre un très bon exemple de contexte péri-urbain où se heurtent les problématiques urbaines et rurales. Les groupes de défense de l'environnement et de protection de la nature y forment un tissu très inégalement réparti. Le plus grand nombre se concentre dans deux espaces très différents. Le premier, qui est aussi celui où les groupes sont les plus anciens, est une zone naturelle et résidentielle privilégiée, le long des boucles de la Seine et autour du massif forestier de Fontainebleau. Le second correspond aux zones d'urbanisation rapide sur le front de l'agglomération parisienne, à l'ouest du département, en particulier autour des villes nouvelles de Melun-Sénart et de Marne la Vallée. Ailleurs les groupes sont plus isolés, et sont actifs surtout là où existent des projets de parcs naturels régionaux, Boucles de

la Marne au Nord, Gâtinais au Sud. La partie la plus agricole, la Brie, qui occupe une grande partie centre et est du département, est quasiment vide d'associations de protection de la nature.

Perspectives de poursuite de l'effort de recherche concernant les associations dans le domaine de l'environnement

Le travail exploratoire engagé sur les deux régions Ile-de-France et Auvergne, invite à poursuivre la démarche sociographique dans plusieurs directions, en suggérant notamment : 1) la multiplication des analyses de réseaux de nouveaux contextes régionaux, aussi contrastés que possible (la Basse Normandie sera ainsi étudiée en 1996), 2) l'approfondissement de l'histoire des associations locales, et de leur cycle de vie, dans la perspective d'une économie des modèles de l'action, 3) l'étude des modes de professionnalisation des grandes associations et en particulier de la tendance au développement de formes plus "entrepreneuriales" (ce travail est engagé par R.P.Chibret).

On est conduit, par contre, à remettre en cause le projet d'observatoire à l'échelle nationale, qui était à l'origine de la commande, et qui aurait consisté à constituer un fichier des associations les plus actives sur l'ensemble du territoire pour suivre, dans le temps, les évolutions des mobilisations sur les questions d'environnement. Une telle perspective engage une finalité institutionnelle (connaître l'identité des partenaires, établir des statistiques sur l'importance du mouvement) qui est trop éloignée d'un processus de recherche. L'acceptabilité d'une telle démarche par le milieu associatif est d'ailleurs loin d'être acquise, le travail d'analyse de réseau ayant, lui-même, suscité des interrogations sur ses finalités et, dans certain cas, des réticences (ce fût le cas pour PACA). L'idée d'observatoire ne paraît tenable que si elle contribue à légitimer le tissu associatif. Compte tenu de l'importance que les pouvoirs publics reconnaissent à la fonction de veille que peuvent exercer les groupes locaux, l'idée de matérialiser l'existence du tissu associatif par la production d'inventaires mettant en évidence les structurations en réseau (réseaux entrecroisés et non hiérarchisés), pourrait avoir une double ambition : marquer la reconnaissance du rôle de relai de l'action publique assuré par les associations et favoriser l'intégration des groupes nouveaux dans les réseaux existants. Une telle approche peut s'effectuer région par région, plutôt que nationalement, en mobilisant des équipes de recherche, appuyées par les DIREN, et pouvant compter sur la compréhension des acteurs associatifs.

